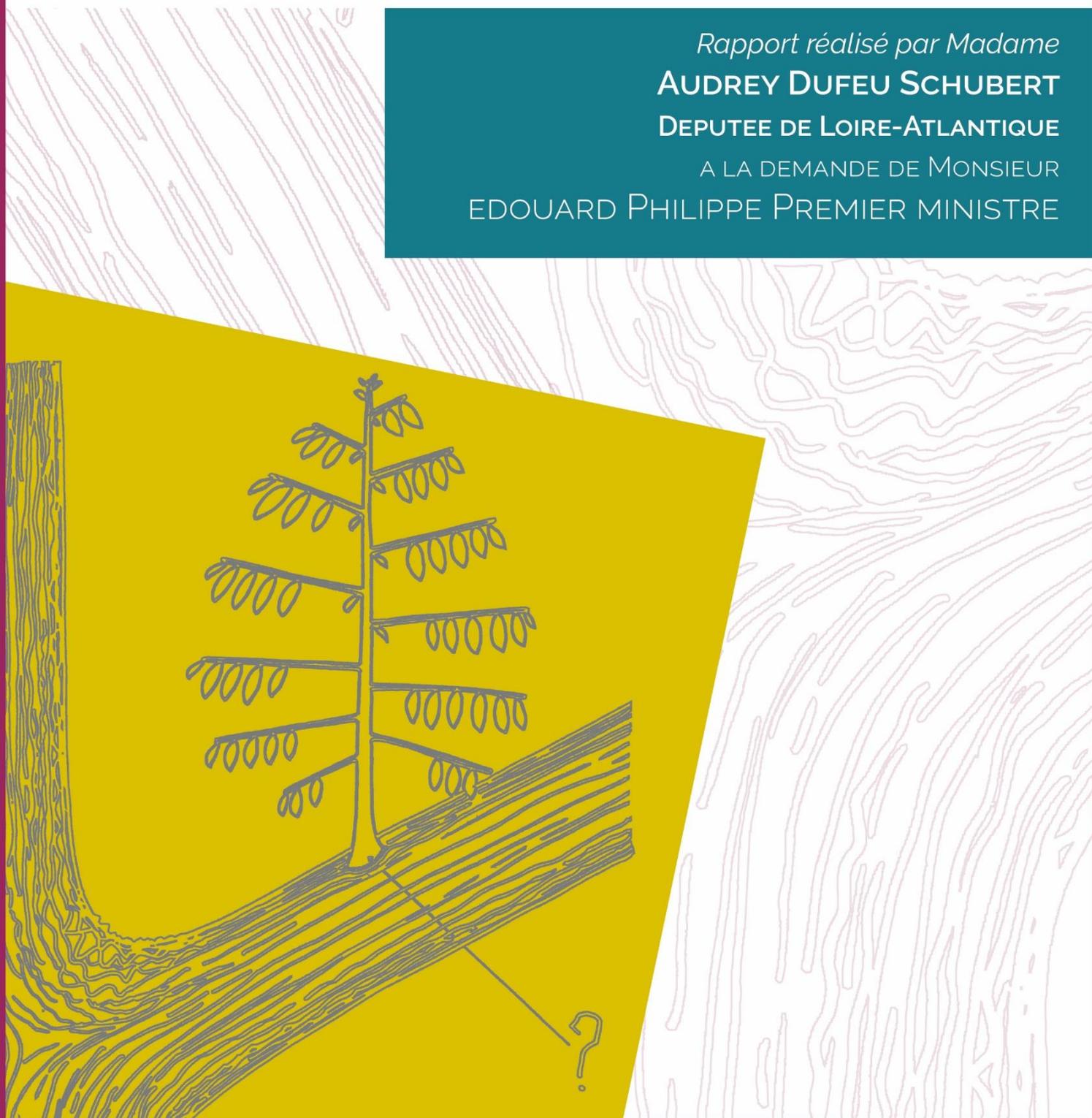


REUSSIR LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE ET LUTTER CONTRE L'AGISME

Rapport réalisé par Madame
AUDREY DUFEU SCHUBERT
DEPUTE DE LOIRE-ATLANTIQUE
A LA DEMANDE DE MONSIEUR
EDOUARD PHILIPPE PREMIER MINISTRE



Remerciements

Je remercie sincèrement Monsieur le Premier ministre, Édouard Philippe, pour la confiance qu'il m'a accordée en me proposant cette mission sur la longévité.

Je remercie Madame La Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ainsi que ses conseillers Laëtitia Buffet et Fabrice Perrin pour leur soutien et disponibilité.

Je remercie particulièrement le Professeur Gilles Berrut Président fondateur du Gérontopôle des Pays de la Loire, pour sa précieuse expertise et nos nombreux échanges.

Un grand merci aux membres du Lab'PAL (Laboratoire Prospectif, Autonomie et Longévité) pour leur enthousiasme pendant ces deux années de réflexion et de travail.

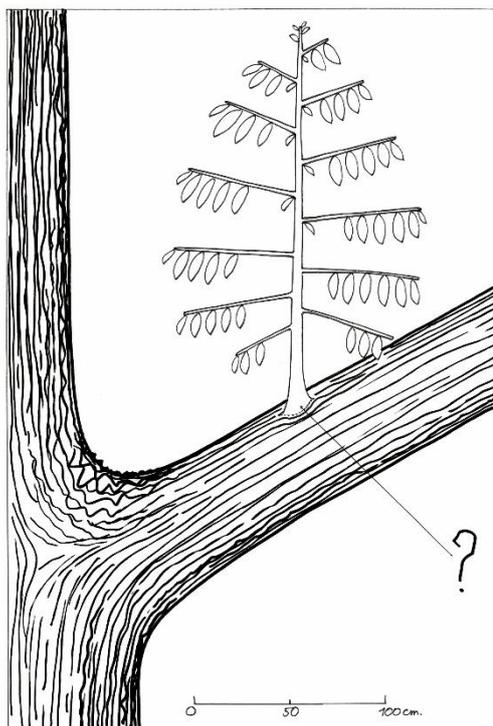
Merci à Laurence Lefèvre, administratrice au Ministère des Solidarités et de la Santé, pour son accompagnement sur cette mission.

Merci à l'ensemble des personnes auditionnées pour leur réflexion et leur bienveillance qui ont contribué à nourrir mon rapport.

Un merci particulier à mes collègues députés pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé dans leur circonscription.

Surtout, un immense merci aux personnes concernées, qu'elles soient âgées, séniors, boomers, grands messieurs ou grandes dames (elles se reconnaîtront) qui m'ont si naturellement livré leurs témoignages. Leur parole et leurs mots m'ont guidé à chaque instant ces derniers mois.

Et enfin, merci à Francis Hallé, botaniste et à la fondation Cartier, pour m'avoir permis d'utiliser son œuvre pour l'illustration de ce rapport.



Notre société se compose de personnes visibles qui font corps.

Puis, il y a les invisibles que nous oublions à tort.

Députée issue de la société civile, je me suis remémorée, tout au long de cette mission gouvernementale qui m'a été confiée par le Premier ministre, mon tout premier souvenir en tant que soignante lorsque j'avais 18 ans, avec une personne âgée. Elle s'appelait Madeleine, elle avait 86 ans et vivait sous tutelle en long séjour. Tous les matins, je l'accompagnais pour ses soins et tous les matins je m'inquiétais sur les raisons qui m'obligeaient à l'aider à se parfumer avec une eau de Cologne « éco-prix » alors qu'elle ne cessait de me parler de la grande maison de couture et parfumeur pour laquelle elle avait travaillé pendant plus de 30 ans....

Nos institutions, nos organisations, nos politiques participent de manière souvent involontaire à gommer les particularités d'un grand nombre de nos concitoyens parce qu'ils vieillissent, parce qu'ils deviennent doucement invisibles. Notre société aurait tout intérêt, au contraire, à s'enrichir de leur vécu, de leur histoire de vie. Le vieillissement est universel et, pour les plus chanceux, nous concernera tous bientôt.

Ne plus stigmatiser les personnes par leur âge, par ce qu'elles représentent, dans un monde basé sur l'instantané et la performance, doit être le liant pour une société apaisée. Il nous faut transformer notre société et modifier le regard porté sur les aînés pour non seulement réconcilier les générations, mais aussi assurer une sérénité pour chacun d'entre nous pour la réussite de la transition démographique qui a déjà commencé.



Introduction

François-René de Chateaubriand et le Général Charles de Gaulle considéraient la vieillesse comme un naufrage. Aujourd'hui, l'avancée en âge est présentée comme un choc, comme un « péril blanc » ou encore comme un coût

Cette sémantique sous-entend que la vieillesse serait un mal pour notre pays. Si ces propos à connotation péjorative sont tolérés dans notre société, c'est bien qu'ils sont le reflet de craintes personnelles et d'un désarroi collectif face à l'avancée en âge.

Les injonctions à la performance des individus dans notre société basée sur l'intégration sociale par le travail et la réussite amènent silencieusement à la création de discriminations à l'égard des aînés vieillissants quand leur identification individuelle n'est plus en corrélation avec la norme identitaire sociale de la population. Il n'est ainsi pas étonnant que notre société produise des discriminations « âgistes », de rejet, à l'encontre des personnes les plus âgées. Pourtant, le code pénal¹ a inscrit l'âge au nombre des discriminations directes et indirectes susceptibles de sanctions pour les personnes physiques et les personnes morales.

Le terme d'âgisme (*Ageism*) est apparu en 1969 aux États-Unis, utilisé par le gérontologue Robert Butler, en référence aux discriminations touchant les personnes âgées. Il est parfois employé aujourd'hui pour toutes les personnes qui en sont victimes quel que soit leur âge. L'article 225-1 du code pénal n'utilise pas le terme « d'âgisme », mais identifie l'âge comme motif de discrimination².

Toutefois, l'âgisme a fait récemment son entrée dans le dictionnaire Larousse sous la définition suivante : « Attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées. ». C'est le sens qui sera donné à l'âgisme dans le présent rapport.

L'augmentation de l'espérance de vie fait de la vieillesse un nouvel espace de vie à réinventer et à habiter, bien loin de l'idée du naufrage véhiculée. Chaque entrée dans un nouvel âge de la vie requiert une capacité d'adaptation personnelle. Quand certains évoquent symboliquement dès 65-70 ans le terme de « sénescence » d'autres préfèrent choisir de l'écrire ainsi : « c'est naissance »³.

Vouloir changer le regard sur les personnes vieillissantes commence par porter un regard d'égal à égal pour accompagner la longévité dans notre pays. Stefan Zweig disait « qu'il fallait savoir dominer sa pitié sinon elle causait plus de dégâts que la pire indifférence ». Je crois que le renforcement des droits des personnes âgées dans notre société pour lutter et dénoncer l'âgisme est un prérequis pour véritablement rééquilibrer le regard porté sur le vieillissement dans notre société et sur le progrès social générationnel. (I)

En France, comme en Europe, les discriminations âgistes sont constatées et avérées. C'est pourquoi, nous devons revoir les comportements et représentations péjoratives liées à l'avancée en âge tout comme le « paternalisme » avec lequel sont traités les aînés.

La vieillesse est une construction sociale « homogénéisante » qu'il importe de déconstruire pour que chacun puisse y trouver une place à sa mesure. Au 19^{ème} siècle, le philosophe Mikhaïl Bakounine disait que

¹ Article 225-1 du code pénal

² Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

³ Catherine Bergeret-Amselek dans *évolution de la sexualité, des désirs et avancée en âge: des regard psychanalytique, médical et sexologique*. Gérontologie et société 2012/1 vol. 35 / n°140 p.193 à 203

« l'uniformité était la mort alors que la diversité c'était la vie ». Lutter contre une relégation basée sur le seul critère de l'âge est en résumé un combat pour reconnaître la pluralité du vieillissement et redonner un espace de vie à tous. Ainsi, le changement de regard sur le vieillissement s'effectuera selon la capacité des politiques publiques à s'adapter et à être agiles, au risque par facilité de vouloir unifier leurs approches par le seul critère de l'âge...

Cette perspective doit s'appuyer sur une approche graduée à trois niveaux : la sphère individuelle et intrinsèque de la personne vieillissante, l'entourage élargi de la personne vieillissante, et la reconnaissance sociétale du vieillissement.

Chacun doit trouver sa place pour la simple et bonne raison que chacun a une place ! Pour cela, notre société doit accorder aux aînés une pleine reconnaissance sociale et sociétale. (II)

Pour y parvenir et réconcilier les générations, il faudra accepter de lever certains tabous, et d'oser parler de ce qui peut faire peur car la réconciliation des générations ne passera que par la transmission et la communication. (III)

Finalement, pour gagner le pari de la longévité, c'est vers une gouvernance unifiée des différentes transitions que nous devons nous diriger. Les seniors ont été les précurseurs des grandes transitions du 21^{ème} siècle, comme la transition environnementale ou la transition numérique. Ils doivent maintenant pouvoir être aussi les éclaireurs des prochaines décennies pour la transition démographique sans subir de discriminations. (IV)

Le changement de regard ne se décrètera pas. En revanche celui des représentations doit évoluer. Pourquoi parlerait-on d'ailleurs de changement de regard quand il s'agit en réalité de permettre tout simplement de poser un regard ? Ce qui doit réellement changer, c'est le regard que chacun porte sur son propre vieillissement ainsi que les représentations collectives pour pouvoir accompagner les transformations inéluctables de nos politiques publiques.

C'est au prix de ces efforts concertés et coordonnés que la place des aînés dans la société trouvera un sens renouvelé et plus juste dans le continuum de la vie et du vieillissement universel.



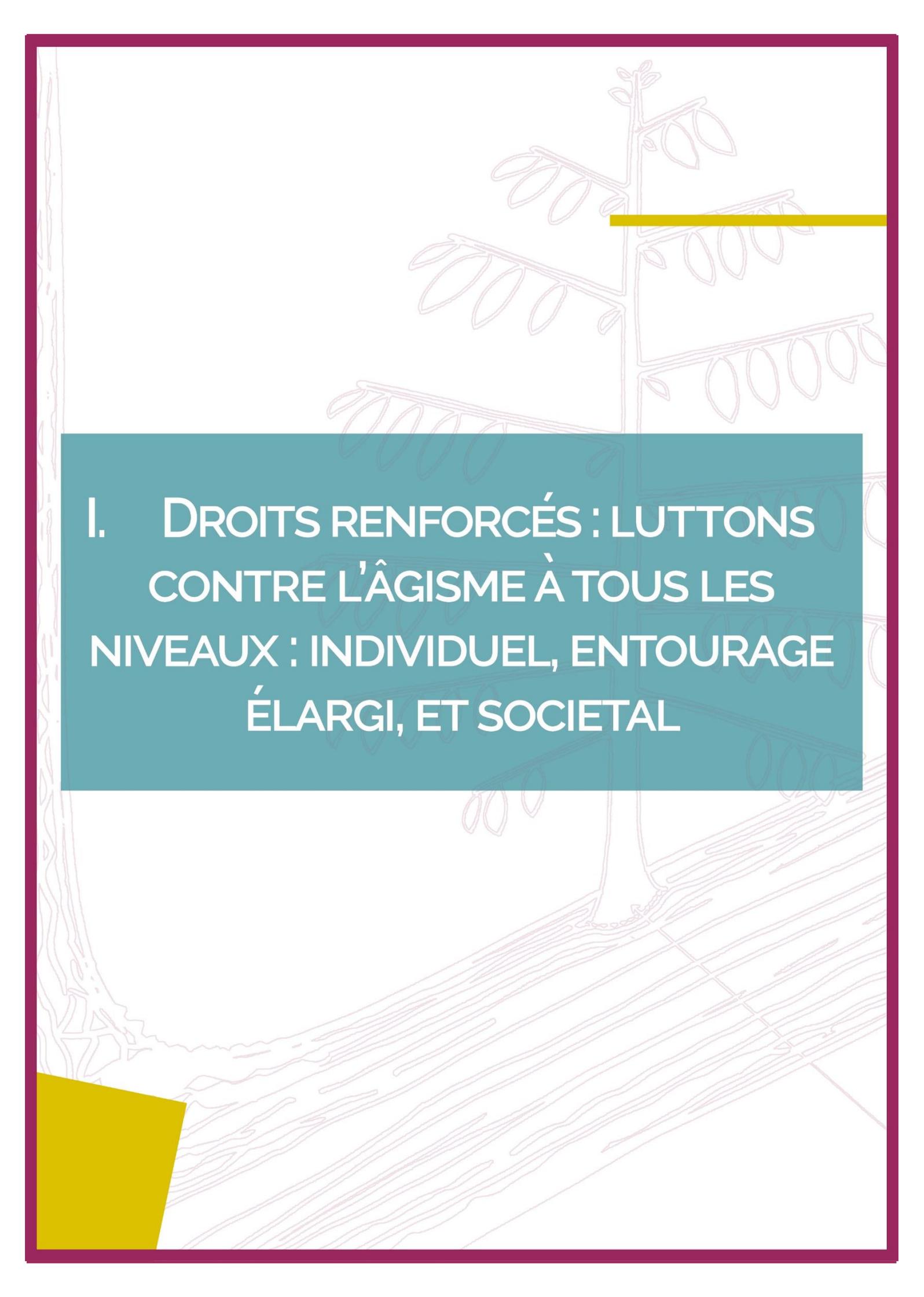
Table des matières

I.	Droits renforcés : luttons contre l'âgisme à tous les niveaux : individuel, entourage élargi, et sociétal.	9
I.A.	Reconnaissance Individuelle des droits.....	10
	Discriminations positives pour une représentation grandie	10
	Instauration de droits nouveaux	10
I.B.	La libération de la parole et de la réflexion citoyenne affaibliront les représentations discriminantes	11
	Place à la parole et aux choix assumés	11
	Des pairs citoyens pour soutenir l'affirmation des choix des aînés.	12
	Droit à la compensation	14
	Mieux protéger les personnes sous tutelle	14
	La pratique de l'éthique au plus près et au service des citoyens	15
I.C.	Mieux protéger les consommateurs.....	16
	Dénoncer les discriminations en matière de biens et de services.	16
	Généraliser la double signature	16
I.D.	Une reconnaissance pleine et entière dans nos organismes et institutions Européennes.....	17
	Libérer les âges	17
	Mise en exergue de la politique de l'âge en entreprise.	17
	Position de la France au niveau de l'Union Européenne – relancer la directive européenne de 2008	19
II.	Pour une pleine reconnaissance sociale et sociétale des aînés.....	23
II.A.	Modifier le regard sur les aînés.....	24
	Abandonner le dogme du tout performance	24
	Une confiance affirmée dans le potentiel des seniors	24
	Un accompagnement progressif vers la retraite	25
II.B.	L'approche domiciliaire.....	25
	Mutualisation APA/PCH pour un habitat partagé	26
	Suppression de la CRDS sur les assurances-vie pour les GIR 1 à 3	26
	Des réponses rapides de logement intergénérationnels et solidaires	27
	Redonner une véritable place au domicile pour changer le regard sur le vieillissement	27
II. C.	Réunis ensemble autour de la citoyenneté et de l'engagement.....	28
	Elargissement des bureaux de vote dans les EHPAD publics	28
	Pour un engagement et des compétences tout au long de la vie	29
	Certificat républicain de reconnaissance de l'engagement	30



Organisation des premiers Grey-Games en 2024 dans l'héritage des idées novatrices de Pierre de Coubertin	30
II.D. Une vision Sociétale renouvelée	31
Modernisation de l'image des aînés par une refonte de la statistique publique	31
Nécessité d'une sémantique renouvelée	33
Pour une visibilité accrue et plus juste des personnes âgées dans l'audiovisuel	33
Institutionnalisation de la semaine bleue : média et territoire	34
III. Réconcilier les générations	37
III.A. Levons les tabous.....	37
Reconnaissance du couple et de la sexualité	37
Resocialiser la place de la mort	38
III. B. Des relations intergénérationnelles renforcées	41
Des liens solides et gradués pour lutter contre l'isolement social	41
Un chemin d'éducation transgénérationnel	43
IV. Les seniors : précurseurs puis éclaireurs des trois grandes transitions.....	47
IV.A. Pour une approche territoriale inclusive	48
Lancement d'un pacte local longévité	48
Pour le déploiement à grande échelle des « Territoires amis des aînés »	49
Des centres régionaux de la longévité et une structuration des CPER	50
IV.B. Pour une économie durable et intergénérationnelle.....	51
Une silver économie intégrative	51
Une Ecole universelle du Numérique	54
IV.C. Création d'un institut national prospectif des transitions démographiques et sociétales des vulnérabilités.	55
Coordination de la recherche	56
Conférence triennale de la longévité	57
Une gouvernance ouverte et transversale des transitions	57
Conclusion	59





I. DROITS RENFORCÉS : LUTTONS
CONTRE L'ÂGISME À TOUS LES
NIVEAUX : INDIVIDUEL, ENTOURAGE
ÉLARGI, ET SOCIÉTAL

I. Droits renforcés : luttons contre l'âgisme à tous les niveaux : individuel, entourage élargi, et sociétal.

L'essayiste Pascal Bruckner écrit : « *L'âge est une convention sociale adossée à une réalité biologique. Il est toujours possible d'infléchir la convention. Pour finir, bien sûr, nous serons vaincus. L'essentiel, c'est de ne jamais intérioriser la défaite et ce jusqu'au terme.* »⁴

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) alerte depuis plusieurs années sur les risques liés à l'âgisme. Rappelons qu'en 2016, l'OMS avait organisé la journée internationale des personnes âgées sous le thème de la prévention de l'âgisme : « Prendre position contre l'âgisme ».

Après avoir publié une étude selon laquelle les discriminations et attitudes négatives à l'encontre des personnes âgées ont des conséquences néfastes sur leur santé physique et mentale, la délibération⁵ adoptant sa stratégie 2016-2020 relative au vieillissement cible précisément la lutte contre les discriminations. L'annexe 7 reprend la présentation succincte de l'OMS rappelant que des études scientifiques montrent que les personnes âgées ayant une perception négative du vieillissement pourraient vivre 7,5 années de moins que ceux ayant des attitudes positives. Les différentes expressions de l'âgisme (discriminations directes et indirectes, communication ou comportements stéréotypés) sont à cet effet nocives pour la santé des personnes concernées.

Dans le cadre des travaux préparatoires pour sa stratégie à partir de 2020, l'OMS poursuit sa réflexion pour identifier et dénoncer les stéréotypes liés à l'âge.

Selon une théorie qui reste source de débat, le psychiatre Jean Maisondieu montre comment la « mise entre parenthèses cognitive », quelle que soit son origine est pathogène. A travers un questionnement sur le fondement de la maladie d'Alzheimer, de sa psychogenèse intra et inter individuelle il dénonce des mécanismes de refoulement généralisés et sollicite notre réflexion pour que le soin ne soit pas une participation disqualifiante à légitimer l'aveuglement, les mises à distance, et les impasses que nous œuvrons à construire collectivement.

Il faut aussi prendre conscience des stéréotypes liés à l'âge dans notre société, et notamment du paternalisme très répandu à l'égard des personnes âgées. Répétées, ces attitudes et stéréotypes deviennent en effet « performatives » et entraînent des phénomènes de censure ou de repli sur soi. Le sociologue, Bernard Ennuyer, a répertorié certains stéréotypes qui, lorsqu'ils n'expriment pas la crainte du vieillissement, sont paternalistes ou infantilisants (annexe 8)

La rénovation des politiques de l'âge doit reposer en premier lieu sur la reconnaissance de droits nouveaux que ceux-ci concernent l'individu dans ses capacités propres, sa relation à son environnement proche ou bien la reconnaissance de droits dans l'espace public.

⁴ Pascal Bruckner, *une brève éternité, philosophie de la longévité*, Grasset, 2019

⁵ OMS, Stratégie et plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020 : vers un monde où chacun puisse vivre longtemps et en bonne santé, 28 mai 2016



I.A. Reconnaissance Individuelle des droits

Discriminations positives pour une représentation grandie

Dans certains secteurs, des « discriminations positives » pourraient être instaurées lorsque la présence de personnes âgées est nécessaire pour aborder des thématiques qui les concernent directement.

Sur ce dernier point, par exemple, les conseils d'administration ou des commissions des établissements publics locaux, les conseils d'administration des hôpitaux, des OPHLM, du Conseil supérieur de l'audiovisuel seraient utilement complétés par la présence systématique de personnes âgées...

Un groupe de travail piloté par des parlementaires pourrait proposer des évolutions réglementaires, législatives ou pratiques de nature à identifier les domaines dans lesquels une représentation de qualité de personnes âgées serait nécessaire.

Ces orientations, majeures pour changer le regard, pourraient être conduites dans le cadre d'une réflexion élargie associant les personnes âgées elles-mêmes. En particulier, ces travaux pourraient s'appuyer sur une réflexion en association avec « Old up ⁶».

➔ **Instaurer des « discriminations positives » de représentation des personnes âgées**

Instauration de droits nouveaux

Si la France n'entend pas pour le moment s'engager dans la dynamique en cours en faveur d'une convention ou d'une charte internationale pour les personnes âgées vulnérables, le défenseur des droits pourrait approfondir la question de la constitution de droits positifs à définir en faveur des personnes âgées. Ainsi, il pourrait avoir pour mission d'identifier les droits positifs ou bien les actions positives à mettre en œuvre pour limiter l'émergence de discriminations.

En première analyse, les droits nouveaux pourraient être les suivants : droit à la mobilité, droit au domicile, droit à la compensation des incapacités, droit à la participation, droit à la formation, droit de se préparer à la retraite...

En parallèle, pour compléter ces initiatives, une démarche doit absolument être entreprise dans le cadre de l'ONU.

Pour Rosa Kornfeld-Matte experte à l'ONU « *Le vieillissement de la population est l'une des évolutions démographiques les plus déterminantes du XXIème siècle. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la population mondiale comptera moins d'enfants que de personnes âgées. Dans une perspective des droits de l'homme, la vieillesse n'est pas simplement une catégorie statistique, mais également une construction sociale fondée sur la coutume, la pratique et la perception du rôle que joue une personne au sein de la collectivité. La vulnérabilité spécifique des personnes âgées peut être imputée à leur état physique et mental, mais elle peut aussi résulter des obstacles liés à la façon dont les personnes âgées sont perçues par la société ou de l'interaction avec leur environnement.* »

➔ **Instaurer droits positifs pour les personnes âgées**

⁶ « L'association OLD'UP, créée en février 2008, s'adresse prioritairement aux personnes vieillissantes, autour de la 2ème étape de la retraite, large tranche de la population des retraités, dont le nombre est en augmentation significative et rapide. Elle a pour buts de connaître et faire connaître la place, le rôle, l'aptitude et l'utilité des personnes vieillissantes qui ont à s'inscrire dans la société, à y jouer un rôle civique et sociétal ; d'identifier et faire lever les obstacles au maintien de cette génération dans une aire active et intégrée ; d'affirmer la capacité d'autonomie de cette génération, c'est-à-dire de réfléchir pour elle-même, par elle-même, et de décider librement de ses choix de vie ; de travailler à optimiser les relations entre les générations. »

Old Up. (s. d.). *Qui sommes-nous?* Consulté le 9 décembre 2019, à l'adresse <https://www.oldup.fr/accueil/72>



I.B. La libération de la parole et de la réflexion citoyenne affaibliront les représentations discriminantes

Place à la parole et aux choix assumés

Les citoyens, quel que soit leur âge, ont tendance à associer au vieillissement, non seulement une image négative, mais aussi une peur consciente et/ou inconsciente de vieillir. De plus, depuis plus de 50 ans les politiques publiques dans leurs réponses apportées au vieillissement se sont essentiellement concentrées sur une offre sanitaire et/ou médico-sociale.

Or, aller au bout de sa vie ce n'est pas avancer vers la fin, c'est vivre intensément et avec accomplissement chaque instant gagné, chaque instant de la longévité croissante qui nous est offert. Oser vivre sa vie c'est finalement oser vieillir !

L'appropriation de son avancée en âge ne peut pas se faire qu'au travers d'un prisme médical qui renforce l'idée d'une « dépendance » inéluctable pour tous. Au contraire, nous devons parler du vieillissement autrement que par l'association à la maladie. Nous devons parler du vieillissement comme étant une opportunité incroyable de réinventer et habiter sa vie pour les 20 à 30 années supplémentaires que les progrès de la médecine nous offrent. Pour cela, **les personnes vieillissantes doivent se réapproprier et prendre pleine possession de leurs choix et de leurs désirs.** La « dictée de vie » instaurée par les professionnels ou l'entourage ne doit pas prendre l'ascendant sur cet espace de liberté, qui s'il appartient à tout un groupe de personnes âgées, ne se traduit que par une somme de volontés et de choix individuels.

Ceci souligne la difficulté des politiques publiques qui depuis 50 ans ont cherché à apporter des réponses collectives, normées et uniformes à des désirs individuels non affirmés et parfois même non conscientisés.

L'affirmation de soi est pour autant bien acceptée et reconnue pour d'autres classes d'âge de la vie. Par exemple, la fameuse « crise de l'adolescence » : tout le monde reconnaît ce passage souvent rebelle vers l'âge adulte. Elle est reconnue dans notre société contemporaine. Les parents y sont même préparés et la guette. On parle aussi de la « crise de la quarantaine », passage social où l'adulte est « excusé et autorisé » de réorganiser sa vie comme il le souhaite et le désire. Mais qu'en est-il de l'affirmation des désirs de la personne âgées ? Quelle place notre société est-elle prête à lui laisser ?

De plus, la recherche de solutions financières n'incite pas les personnes à exprimer leurs désirs et leurs envies. Seuls les besoins primaires sont abordés et participent à la « déshumanisation » du projet de vie des personnes en perte d'autonomie. Actuellement, les temps d'orientation cherchent davantage à convaincre les personnes âgées de leur projet de vie qu'à les associer à leur construction. **La dépossession de la liberté de choix des personnes âgées par une organisation contrainte et cadrée ne sont pas propices à un espace réflexif partagé et ouvert.** « L'asymétrie de l'intention » entre les acteurs dans la définition d'un projet de vie dans un cadre souvent sanitaire ou médicosocial censure la personne à avoir une parole affirmée.

Pour redonner de la considération aux personnes elles-mêmes nous devons reconnaître en premier lieu leurs désirs individuels et adapter les outils d'orientation et d'évaluation.

Les outils standardisés de type grille d'autonomie gérontologie groupes isoressources⁷ (AGGIR) doivent intégrer cet espace de reconnaissance et de considération individuelle.

⁷ La grille AGGIR est un outil de mesure de l'autonomie dans sa dimension à travers l'observation les activités qu'effectue seule une personne âgée



La présence d'un « tiers pair » dans l'accompagnement à la définition de son projet de vie doit être rendu possible. La personne âgée doit pouvoir s'appuyer sur un « pair neutre et disponible » pour favoriser et autoriser l'expression de ses désirs.

Donner une valeur universelle au vieillissement pour lui redonner du sens passera par une conquête sociale et « déprofessionnalisée » des désirs.

Dans un premier temps, la grille d'évaluation gériatrique AGGIR conçue pour objectiver le montant de l'allocation personnalisée d'autonomie devra être revue pour permettre l'expression de la volonté de la personne. A cet effet, il convient de tendre vers une appréciation réalisée par une équipe pluriprofessionnelle et fondée sur le projet de la personne. Les travaux en cours de refonte de la grille AGGIR pourraient s'inspirer du GEVA, guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées qui appréhende dans un objectif de compensation les différents domaines constitutifs de l'autonomie : psychologique, social, financier, médical, environnemental, professionnel...

→ **Une rénovation de la grille AGGIR⁸ pour prendre en compte les différentes dimensions du projet de vie des personnes**

Des pairs citoyens pour soutenir l'affirmation des choix des aînés.

Paul Ricoeur⁹ écrivait que : « *les capacités sont fondamentalement vécues sur le mode de la certitude et de la confiance* »¹⁰

En 2015, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) initiée par Michelle Delaunay, ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie a véritablement structuré les droits et libertés des personnes âgées.

Les personnes âgées résidant dans des établissements médico-sociaux ou faisant appel à un service médico-social ont désormais la possibilité de désigner une personne de confiance dans le cas où elles rencontreraient des difficultés dans la compréhension de leurs droits. La désignation de la personne de confiance était jusqu'alors uniquement réservée aux personnes hospitalisées.

La loi renforce également la procédure d'acceptation du contrat de séjour au moment de sa signature à l'entrée en maison de retraite, permettant de mieux s'assurer du consentement de la personne accueillie, de la connaissance et de la compréhension de ses droits.

Enfin, des actions de communication pour faire connaître le mandat de protection future ont été organisées. Instauré en 2007, il permet d'anticiper sa perte d'autonomie et d'organiser à l'avance sa propre protection.

⁸ Cf. Annexe 9

⁹ Philosophe français 1913 - 2005

¹⁰ P. Ricoeur, *Devenir capable, être reconnu*, p.43, USA 2005



Pour autant, on constate trop souvent que le consentement n'est pas satisfaisant :

- d'une part, l'entrée en institution se fait parfois dans l'urgence à l'occasion d'une rupture (deuil ou hospitalisation par exemple) sans avoir été totalement consentie
- d'autre part, au sein de l'institution, les encadrants et dirigeants déplorent la mauvaise qualité du consentement des personnes aux conditions d'accueil (pression des familles, refus de prendre des risques...)
- La question du consentement et du choix de vie des personnes âgées au domicile n'est pas abordée ni tracée.
- enfin, le mandat de protection future, et la possibilité de faire appel à une personne qualifiée prévue par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale²¹ restent peu connus et peu utilisés.

Il convient donc d'améliorer cette situation qui est une source évidente de malaise, et qui est au cœur de l'image altérée des personnes âgées.

En parallèle, il sera nécessaire de permettre aux personnes en perte d'autonomie de saisir un pair quel que soit l'endroit où elles se trouvent (milieu sanitaire, médico- social, domicile, CLIC, CCAS, etc.) de façon à garantir un dialogue équilibré avec les interlocuteurs institutionnels ou familiaux.

Cette proposition est en cohérence avec les conclusions du rapport d'audit de l'IGAS de 2019 sur le processus de signalement et de remontée d'informations des maltraitances dans les établissements médico-sociaux. L'étude conclut qu'il manque clairement un médiateur identifié et identifiable, fiable et compétent pour savoir écouter, analyser les situations, orienter et agir auprès des autorités. Elle appelle à **construire dans les territoires des espaces de défense des droits des usagers** des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour les articuler avec les dispositifs existants de signalement et de traitement des événements indésirables graves.

Le département pourrait avoir pour mission de proposer un panel de pairs formés capables d'aider la personne âgée à construire et à exposer sa volonté dans un rapport égalitaire avec ses interlocuteurs.

Sur le modèle de l'organisation mise en place par la fédération JALMALV²², des bénévoles choisis par le département après un appel à manifestation d'intérêt, pourraient être formés, accompagnés, et déployés sur les territoires.

Cette mission pourrait être déléguée à une association dans le cadre d'un CPOM et cela pourrait tout à fait faire le lien avec les missions de MONALISA instaurées dans la dernière loi ASV.

Dans ce contexte, il conviendra de réorganiser en profondeur le numéro d'appel « 39 77 » ainsi que la plateforme nationale d'écoute contre la maltraitance. C'est parce que les droits des personnes âgées seront pleinement exercés qu'il y aura une réelle prévention des cas de maltraitance.

Ces deux approches, plate-forme nationale d'écoute et mise en place des pairs citoyens, sont donc complémentaires et ne sauraient être dissociées dans leurs actions.

²¹ L'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des familles (CASF) définit ainsi le rôle de la personne qualifiée : « Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. »

²² Fédération Jalmalv. (s. d.). Fédération JalmalV. Consulté le 9 décembre 2019, à l'adresse <http://www.jalmalv-federation.fr/>

Une large communication concernant ces dispositifs devra être diffusée dans les territoires et relayée par le plus grand nombre.

L'association Old up suggère également le déploiement de « pairs ». L'effet de pairs citoyens ou pairs-tiers permettrait d'améliorer la prise de décision de vie, et aussi d'éclairer la notion de prise de risque.

En effet, professionnels, personnes âgées et proches s'accordent pour dire que la recherche absolue de la sécurité constitue trop souvent le critère déterminant de projets de vie rassurants comme par exemple l'entrée en EPHAD, alors qu'une approche alternative pourrait consister à mesurer et à accepter le risque de rester chez soi.

→ **Un dispositif de « tiers-pairs ou pairs citoyens » à organiser par le département pour mieux respecter la volonté des personnes**

Droit à la compensation

En institution, lorsque le Conseil de la vie sociale (CVS) fonctionne activement, le dispositif impulse une dynamique positive au sein de l'établissement. En revanche, de l'avis des professionnels et des résidents, il n'est pas assez souvent efficace.

Les professionnels considèrent qu'il est difficile d'organiser la participation des personnes âgées, en décalage avec le rythme des professionnels.

Cependant, dans une société inclusive, c'est au milieu de vie de la personne de s'adapter en organisant une compensation de la perte d'autonomie de la personne.

En établissement, des appuis à l'expression par un temps dédié devraient être organisés. Cette aide humaine pourrait par exemple préparer la réunion, s'assurer de la bonne compréhension de son déroulement, organiser son débriefing et son reporting. L'enjeu est de rendre compatible le temps des professionnels avec celui des personnes concernées et ces mesures pourraient reposer sur le bénévolat tel que cela existe au Canada.

Pour faire vivre les « Conseils de vie sociale », il serait nécessaire que les établissements et les institutions prennent des mesures de compensation appropriées pour donner aux personnes âgées accès à l'accompagnement dont elles peuvent avoir besoin pour exercer pleinement leur capacité.

Le principe d'une telle compensation est par exemple prévu par la Convention internationale des droits de personnes handicapés dans son article 12 : « les Etats parties prennent des mesures appropriées pour donner aux personnes handicapées accès à l'accompagnement dont elles peuvent avoir besoin pour exercer leur capacité juridique. »

Il pourrait être étendu aux personnes âgées et être compris dans le financement du forfait habitat inclusif prévu par le décret récent du 22 juin 2019 relatif aux diverses dispositions en matière d'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées mentionné au titre VIII du livre II du code de l'action sociale et des familles. Un tel principe pourrait également être prévu pour les CVS des EPHAD.

→ **Compenser par une aide humaine les limitations fonctionnelles ou cognitives des membres des CVS**

Mieux protéger les personnes sous tutelle

Plus de 700 000 personnes sont concernées par la protection juridique, et leur nombre ne cesse d'augmenter, notamment en raison du vieillissement inéluctable de la population.

S'agissant du droit de vote, la loi n°2018-222 du 23 mars 2019 a abrogé l'article L. 5 du code électoral. Désormais, le majeur protégé exerce personnellement son droit de vote. Cette avancée importante en matière de citoyenneté pourrait être complétée par divers éléments.

Dans son rapport sur l'évolution de la protection juridique des personnes, la magistrate Anne Caron-Déglise formule plusieurs mesures visant à renforcer la citoyenneté des personnes âgées tout au long de leur vie :

- prévoir un dossier unique recensant toutes les désignations anticipées afin que celles-ci soient connues de l'ensemble des intervenants
- articuler la notion de tiers de confiance avec les autres éléments de protection judiciaire
- prévoir une définition stable du périmètre d'intervention et du rôle de la personne de confiance telles que prévues au code de l'action sociale et des familles au code de la santé publique
- préciser les modalités d'accès au dossier.

Il s'agit de mettre en cohérence les divers types de de protection. L'image des personnes et des soignants et intervenants sociaux s'en trouvera réhaussée.

La pratique de l'éthique au plus près et au service des citoyens

Pour changer les représentations, l'éthique doit être progressivement pratiquée par le plus grand nombre pour élaborer à partir de situations concrètes un corpus éthique conciliant le respect des individus et de ses désirs au sein de son territoire et des valeurs de ses habitants. Des espaces éthiques de terrain, pourront être mis en place à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité.

→ Développer et promouvoir les débats éthiques au plus près et pour les citoyens

Ces espaces éthiques de terrain pourront être animés quelle que soit la formation d'origine des animateurs, à la condition que la compétence éthique ait été acquise, travaillée et entretenue.

C'est pourquoi, il est indispensable d'organiser un dialogue entre ces espaces éthiques de terrains et un niveau national de nature à renforcer les échanges réciproques. L'objectif est de rendre diffusable dans les territoires et auprès des citoyens les débats éthiques nationaux. La pratique des débats éthiques doit être descendante et ascendante pour tous et ne pas être réservée qu'à un nombre restreint d'acteurs.

→ Création d'un espace éthique national sur le vieillissement

La notion de risque doit être mieux intégrée pour garantir une pleine citoyenneté des personnes âgées vulnérables. Le « tout sécuritaire » en tant que paramètre principal de décision de vie amène à oublier trop souvent la volonté et la dignité des personnes.

Dans le droit fil de cette réflexion, il serait nécessaire d'organiser sous l'égide de la Haute autorité de santé (HAS), une conférence de consensus sur l'acceptabilité du risque à domicile et en institution afin de diffuser et d'infuser le débat auprès des citoyens et des acteurs de soins.

→ **Une conférence de consensus citoyenne sur l'acceptabilité du risque à domicile et en institution de type grand débat organiser par la HAS**

I.C. Mieux protéger les consommateurs

Dénoncer les discriminations en matière de biens et de services.

Pendant le déroulé de cette mission, j'ai appelé via des réseaux de presse les concitoyens à me faire part de leurs expériences discriminantes relatives à leurs âges qu'ils pouvaient vivre. J'ai reçu de nombreux courriers. L'âge, de manière silencieuse, induit des comportements de la part de certains acteurs liés aux biens et aux services bancaires qui doivent être dénoncés. A ce jour, le défenseur des droits peut être saisi en France pour les cas individuels. Pour autant **il devient nécessaire que la direction générale de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes mette en place un plan d'action pour faciliter l'accès aux biens et services des personnes avançant en âge du fait de leur situation ou de leur vulnérabilité.**

Les exemples et situations discriminatoires en fonction de l'âge sont nombreux : interdiction d'accès au crédit à la consommation, d'accès à la location de logement, de louer une voiture...Parfois certains m'ont fait part, malgré une trésorerie réelle, se voir refuser l'accès à des services bancaires sans qu'aucune justification et motif de refus ne soient motivés.

Ces discriminations ne sont fondées que sur des critères d'âge devenus objectivement obsolètes du fait de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé, et sont particulièrement violentes pour les personnes concernées, assignées à leur âge biologique, non adaptées à ce que l'avancée en âge signifie aujourd'hui. Elles reflètent un double « meurtre symbolique » : par rapport à leur génération et par rapport à eux-mêmes.

Le temps imparti à la mission n'a pas permis de détailler ce plan. Il aurait été toutefois peu opportun de concevoir un tel levier à la place de son concepteur légitime qui pourrait être l'institut national de la consommation.

La loi pourrait prévoir l'obligation législative que l'institut national de la consommation établisse ce plan sous l'égide de sa tutelle ministérielle et qu'un rapport soit remis tous les deux ans au Parlement.

→ **Réaliser un plan de repérage et de lutte contre les discriminations liées à l'âge relatives à l'acquisition de biens et de services à présenter au Parlement tous les 2 ans.**

Généraliser la double signature

Les récents fait divers relatant les arnaques de commercialisation d'une entreprise de distribution d'électricité montrent la nécessité d'édifier des barrières protectrices contre des tentatives individuelles ou tentatives organisées d'abuser des personnes âgées.

Une première mesure à faire valoir au niveau européen consisterait à instaurer un principe de double signature à un intervalle temporel à définir pour l'acquisition de biens et services dont il faudrait également négocier la liste.

Le principe de cette double signature à intervalle de temps défini, qui remplacerait l'actuel délai de rétractation, serait de nature à sécuriser non seulement les personnes âgées particulièrement visées par des individus ou entreprises peu scrupuleux, mais également l'ensemble des consommateurs parfois abusés par des pratiques commerciales trop agressives.

→ **Généraliser le principe de double signature pour protéger les consommateurs**

I.D. Une reconnaissance pleine et entière dans nos organismes et institutions Européennes

Libérer les âges

Les personnes âgées sont des citoyens comme les autres, au même titre que les plus jeunes. Ce qui garantit la qualité de la représentation doit être la compétence avant l'âge. Une grande majorité de personnes auditionnées revendiquent et regrettent l'injustice qui consiste à se priver de talents pour appliquer les seules règles liées à l'âge souvent édictées au temps où le vieillissement en bonne santé n'était pas la norme.

Il convient davantage de mettre fin aux barrières d'âge législatives ou réglementaires concernant les représentations au sein d'organismes divers de participation (conseils d'administration, instances de concertation...) pour en contrepartie questionner le seul vrai sujet du nombre de renouvellements de mandats des personnes siégeant. Le groupe de travail parlementaire évoqué ci-dessus pourrait également aborder cette question.

→ **Mettre fin aux barrières d'âge législatives ou réglementaires concernant les représentations au sein d'organismes divers de participation.**

Mise en exergue de la politique de l'âge en entreprise.

Suppression du bilan des 45 ans en entreprise

Le traitement volontariste de la question des seniors en entreprise reste un « serpent de mer ». La loi instaurant le contrat de générations³³ a abrogé les dispositions de l'ordonnance du 6 mai 2010 qui avait instauré une « pénalité seniors » pour les entreprises de plus de 50 salariés qui ne s'acquittaient pas de l'obligation de se doter d'un accord ou plan d'actions relatif à l'emploi des seniors.

Aujourd'hui, le bilan de mi-carrière à 45 ans est un outil qui n'apparaît pas optimum pour autant ; souvent amené maladroitement par la hiérarchie, plutôt que de booster la seconde moitié de carrière, il contribue à l'assignation des 45 ans encore péjorative à l'image de senior.

Pourquoi ne pas supprimer ce droit individuel pour le remplacer par une autre vision des seniors dans l'entreprise plus dynamique ?

→ **Supprimer le bilan de mi-carrière pour lui substituer une approche globale de la longévité dans l'entreprise**

³³ Loi n° 2013-185 du 1er mars 2013 portant création du contrat de génération



Fin de carrière en entreprise

Le conseil d'orientation des retraites a récemment rappelé qu'il « existe toujours un décalage entre les âges de sortie du marché du travail et les âges légaux de la retraite dans les pays de l'OCDE. L'objectif d'augmentation du taux d'emploi des seniors est donc prioritaire pour éviter que le relèvement des âges légaux ne se traduise, faute d'emploi pour les seniors, par des périodes de chômage et des baisses de pension. »

L'équation consiste à assurer le financement des retraites, tout en veillant à l'amélioration de la situation budgétaire, dans un contexte économique actuel marqué par une faible croissance économique, un taux de chômage encore trop élevé et une inflation faible.

Au nombre des leviers pertinents, figure l'augmentation de l'emploi des seniors au travail (55- 62 ans). Cet objectif strictement économique présente l'intérêt pour les individus d'éviter les ruptures ou déclassements brutaux à l'origine de traumatismes psychologiques ou de résurgences d'anciens traumatismes.

Le maintien des seniors dans l'emploi à son importance car cela permet de :

- préserver et d'assurer la transmission de la culture d'entreprise. Ce point sera crucial dans les prochaines années qui verront le départ massif des générations du baby-boom
- tirer parti des synergies entre les générations. Les études en management montrent que les équipes pluri-générationnelles sont les plus productives
- au titre de la responsabilité sociale et environnementale (RSE), rompre avec les préjugés et mieux concilier dans la société la cohésion entre les générations.

Il importe donc de poursuivre l'accroissement du taux d'emploi des seniors, et de promouvoir leur formation dans l'intérêt de l'entreprise et leur propre intérêt.

Par cohérence les plans de risque social des entreprises (RSE) devraient comprendre des plans de valorisation des compétences des seniors en entreprise et pour la retraite. Or, force est de constater qu'à ce jour les représentations péjoratives quant à l'utilité des seniors perdurent et sont même souvent totalement intériorisées. L'adage populaire « Place aux jeunes » a la vie dure révélant plus souvent du dépit que de l'envie de coopérer autrement.

Le rapport de Dominique Libault propose de stimuler la RSE via un **accord national interprofessionnel** portant sur l'emploi des seniors. Cet accord viserait non seulement à mieux tirer parti de la séniorité dans l'entreprise, mais aussi à préparer une société de la longévité. Il pourrait en particulier porter sur :

- la préparation de la retraite à partir de 55 ans
- la santé au travail pour anticiper une longévité en bonne santé
- la stimulation du management d'équipes pluri-générationnelles

→ **Un accord national interprofessionnel sur les seniors en entreprise**



Permettre et reconnaître la diversité de l'âge

La lutte contre une discrimination débute au moment où celle-ci est dénoncée.

Sous l'effet des diverses mesures de report de l'âge de départ à la retraite, depuis 2008 on assiste à une diminution du taux d'activité des plus de 55ans, qui s'accompagne d'une augmentation du taux de chômage. Il en est de même pour l'accroissement des arrêts de travail des plus de 55 ans mis en exergue par la cour des comptes dans son dernier rapport sur les comptes de la sécurité sociale pour l'année 2019.

Le taux d'emploi ne doit cependant pas masquer la difficulté des seniors à rester en activité jusqu'au départ effectif à la retraite.

Il existe déjà plusieurs dispositifs favorables aux seniors : le contrat de professionnalisation, le contrat à durée déterminée senior qui permet de se maintenir à l'emploi, dans le cadre du Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique lancé par le Chef de l'Etat le 10 septembre 2018, le contrat à durée déterminée inclusion pour les publics seniors sans solution...

Si la discrimination liée à l'âge commence à être dénoncée, et est malheureusement visible dans les analyses du marché de l'emploi, nous devons aussi mettre en valeur et inciter les entreprises à s'interroger davantage sur leurs politiques internes.

Le label diversité²⁴ devrait être étendu au public senior. L'avantage serait de procurer à l'entreprise un tableau de bord approfondi reflétant ses pratiques managériales ainsi que ses pratiques en ressources humaines. Il sera également utile de réfléchir à la suppression de l'âge sur les CV de façon à prévenir les éliminations directes notamment pour les femmes ayant connu des périodes d'interruption professionnelle.

→ ***Etendre le label diversité aux seniors en entreprise***

Position de la France au niveau de l'Union Européenne – relancer la directive européenne de 2008

Le corpus juridique européen, tant de l'Union européenne que du Conseil de l'Europe, reconnaît l'âgisme comme une discrimination. L'article 21. 1 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne²⁵ interdit ainsi toute discrimination à l'âge : « *Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.* »

Si l'âge n'est pas directement cité comme discrimination à l'article 14 de la convention européenne des droits de l'Homme (CEDH)²⁶ qui interdit toute discrimination, **la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme précise que l'âgisme est bien une discrimination et donc sanctionnée en application de l'article 14 de la CEDH²⁷.**

Le droit européen admet toutefois des limitations liées à l'âge dès lors qu'elles sont appropriées et justifiées. Si une « limitation » répond à « des objectifs d'intérêt général ou de protection des droits et libertés

²⁴ Le label Diversité a été créé par l'État en 2008 avec les partenaires sociaux et des experts. Il vise à reconnaître l'engagement effectif, volontaire et durable d'un organisme pour prévenir les discriminations et promouvoir la diversité dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines (recrutement, intégration, gestion des carrières...) tout en prenant en compte son contexte d'intervention (ancrage territorial, relations fournisseurs, clients, usagers).

²⁵ Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000/C 364/01, 7 décembre 2000

²⁶ Convention européenne des droits de l'Homme, 4 novembre 1950

²⁷ CEDH, Schwizgebel c. Suisse, 25762/07, 10 septembre 2010



d'autrui »¹⁸, celle-ci n'est pas considérée comme discriminatoire. Le point 25 de la directive de 2000¹⁹ portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail circonscrit les motifs pouvant fonder une différence de traitement.

Ainsi, la jurisprudence européenne, tant de la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) que de la Cour européenne des droits de l'Homme, n'admet les différences de traitement que dès lors que celles-ci sont « justifiées par des objectifs légitimes »²⁰.

En France, une jurisprudence du Conseil d'Etat a établi la légitimité de la mise à retraite d'office à 57 ans des contrôleurs aériens – alors que dans le même temps cette même restriction ne s'applique pas aux pilotes de ligne²¹.

L'âgisme est une discrimination prohibée et progressivement précisée par les jurisprudences européenne et nationale.

Les discriminations âgistes sont observées et caractérisées dans notre pays par le Défenseur des droits, mais aussi au niveau européen par le réseau Equinet.

Le 10^{ème} baromètre du Défenseur des droits et de l'Organisation internationale du travail révèle que l'âge est le premier critère des discriminations ressenties par les salariés du secteur privé. Être âgé de plus de 45 ans est perçu comme un inconvénient par 29% des agents publics et 27 % des salariés du privé²².

Les salariés de plus de 50 ans accèdent moins fréquemment à des formations.

Pour le Défenseur des droits, 20% des offres d'emplois analysées en France affichent un critère d'âge contre 1% chez les Britanniques alors que cette pratique est discriminatoire.

Le taux d'emploi des 60-64 ans en France est de 18% contre 30% pour la moyenne des 27 pays européens.

Pour le réseau Equinet qui étudie l'âgisme à travers l'Union Européenne, le premier domaine où l'âge est vecteur de discrimination est l'emploi. Deux enquêtes, belges et suédoises, de 2012 confirment que la discrimination la plus courante dans le domaine de l'emploi est l'âge²³.

La directive de 2000²⁴ reconnaît l'âgisme comme une discrimination et la rend illégale à toute étape de l'emploi, de l'embauche au licenciement. Les questions les plus sensibles au niveau européen, et national, portent sur les âges-limites (minimum ou maximum), le licenciement lorsque l'âge légal de départ à la retraite est atteint ou encore le refus d'embaucher une personne qui a dépassé l'âge légal de départ à la retraite.

¹⁸ Article 52, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000/C 364/0, 7 décembre 2000 « Toute limitation de l'exercice des droits et libertés reconnus par la présente Charte doit être prévue par la loi et respecter le contenu essentiel desdits droits et libertés. Dans le respect du principe de proportionnalité, des limitations ne peuvent être apportées que si elles sont nécessaires et répondent effectivement à des objectifs d'intérêt général reconnus par l'Union ou au besoin de protection des droits et libertés d'autrui. »

¹⁹ Directive 2000/78/CD du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail / « [...] Néanmoins, des différences de traitement liées à l'âge peuvent être justifiées dans certaines circonstances et appellent donc des dispositions spécifiques qui peuvent varier selon la situation des États membres. Il est donc essentiel de distinguer entre les différences de traitement qui sont justifiées, notamment par des objectifs légitimes de politique de l'emploi, du marché du travail et de la formation professionnelle, et les discriminations qui doivent être interdites. »

²⁰ *idem*

²¹ C.E. Ass., 4 avril 2014, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, n° 362785, au Recueil Lebon

²² Défenseur des droits, 10e Baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi, 2017

²³ Equinet, *Fighting discrimination on the ground of age*, 2018, p. 23

²⁴ Directive 2000/78/CD du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail

Equinet souligne que l'âgisme est considéré comme une discrimination « moins grave » que le racisme ou le sexisme²⁵. Le réseau souligne que, comme toutes les autres discriminations, l'âgisme souffre des stéréotypes propres qui lui sont associés²⁶ et, dans bien des cas, renforce d'impact d'autres discriminations²⁷.

Pour éviter les différences de traitement disproportionnées²⁸, Equinet propose un renforcement du corpus européen en matière de discriminations en adoptant notamment la proposition de directive de 2008 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle. Celle-ci serait le pendant « sociétal » de la directive de 2000 sur l'interdiction des discriminations dans le monde du travail.

→ Réactiver le projet de directive européenne de 2008

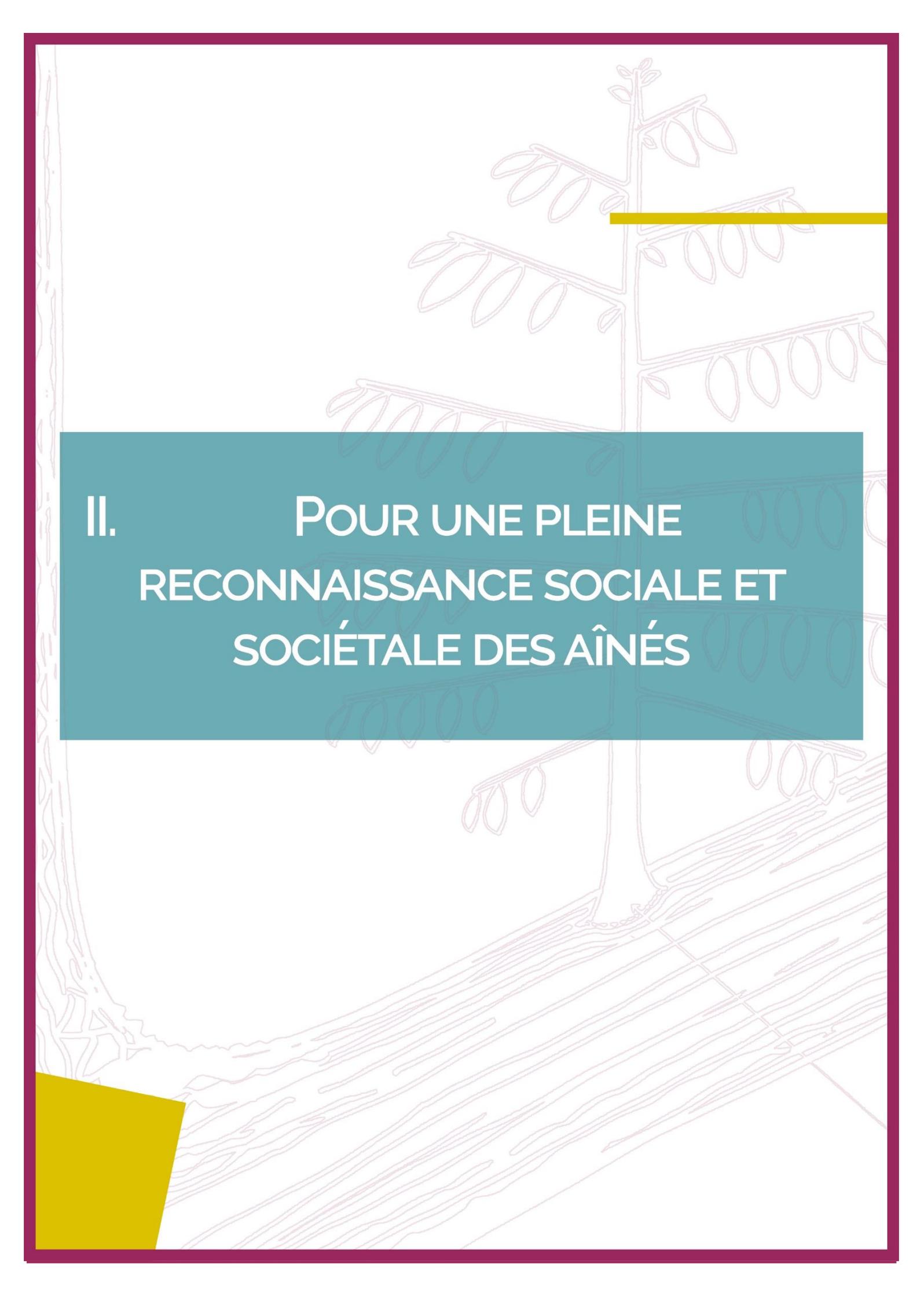
²⁵ Equinet, *Fighting discrimination on the ground of age*, 2018, p. 5

²⁶ Equinet, *Fighting discrimination on the ground of age*, 2018, p. 7

²⁷ Equinet, *Avis Equinet dans le cadre de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle*, 2012, p.8

²⁸ Equinet, *Fighting discrimination on the ground of age*, 2018, p. 36





II. POUR UNE PLEINE RECONNAISSANCE SOCIALE ET SOCIÉTALE DES AÎNÉS

II. Pour une pleine reconnaissance sociale et sociétale des aînés

Selon Hegel, le besoin de reconnaissance mutuelle entre les individus introduit d'emblée une tension dans la vie sociale. Alex Honneth²⁹ explique que chacun des deux « sujets³⁰ de lutte » doivent rester étranger pour s'assurer de leurs potentiels de puissance respectives afin de repousser dans l'avenir une « attaque » éventuelle de leur vis-à-vis ...

Si ces analyses sociologiques de « luttes sociales » pourraient expliquer pourquoi depuis tant de décennies notre société moderne tend vers un déni collectif du vieillissement au profit de sa suprématie de performance sociétale, elles démontrent en réalité la nécessité et l'urgence à déconstruire ces schémas d'exclusion de nos aînés pour préserver la cohésion sociale.

De nombreux citoyens rencontrés m'ont si souvent exprimé leurs peurs mutuelles. Les plus jeunes de devoir participer à la solidarité de notre système des retraites et les plus vieux leur défiance envers les plus jeunes pour qui les objectifs de travail se sont, selon eux, transformés au fil des ans.

Pour conduire la société à construire des politiques publiques solidaires en prenant davantage en compte les besoins, les désirs et le potentiel des plus âgés, il est nécessaire de reconnaître la place sociale et sociétale des aînés. **Toujours selon Hegel, la possibilité d'une relation harmonieuse dépend de trois formes de reconnaissance : amour, droit et estime sociale.** C'est le mépris de ces trois piliers qui font naître les conflits sociaux. Il conviendra alors de renforcer dans nos politiques publiques ces trois formes de reconnaissance pour véritablement réconcilier les générations et apaiser cette période de transition démographique inéluctable à notre société moderne et occidentale.

²⁹ Alex Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, folio 2015

³⁰ La notion de « sujet de lutte » est ici comparée et assimilée aux différentes générations



II.A. Modifier le regard sur les ainés

Abandonner le dogme du tout performance

Les nombreux rapports sur le vieillissement depuis le rapport Laroque en 1962³¹ ont tous un point commun : ils préconisent l'intégration des personnes vieillissantes dans notre société sans stigmatisation, ni discrimination. La sémantique était certes différente mais l'intention voulue était la même : lutter contre la ségrégation de nos ainés au profit d'une société unie et solidaire.

Pour autant, si les conditions d'accueil des personnes âgées ont considérablement évolué et si la notion « du vieillard » a disparu, nous sommes passés à côté de l'intégration véritable des personnes vieillissantes dans nos politiques publiques, dans nos cités, dans nos quartiers...

Pourquoi depuis plus de 60 ans autant de production de rapports et d'études se suivent ?

On les écrit, on les lit, on les comprend, mais ils sont trop rarement suivis de faits.

Le vieillissement est universel. Je considère que vivre longtemps est une réelle chance, et traverser les étapes de la vie pour en jouir le plus longtemps possible est une opportunité inestimable. Cette vision de la vieillesse s'oppose malheureusement à l'une des normes sociétales actuelles qui est la quête permanente de la performance. Cette recherche incessante associée à la « dictature » du jeunisme nous éloigne du sens de la vie et entretient le déni collectif du vieillissement inéluctable.

Une confiance affirmée dans le potentiel des seniors

La chute du taux de formation des seniors au travail constitue une différence de traitement peu cohérente avec l'allongement de l'espérance de vie.

Or, par nature, tout individu peut apprendre tout au long de sa vie, et au même titre que tous les autres actifs. Les seniors ont besoin et le droit de mettre à jour leurs connaissances et compétences pour maintenir non seulement leur employabilité, mais aussi leur considération et reconnaissance dans le monde du travail.

Plusieurs dispositifs permettent aux seniors de se former. La réforme du code du Travail, intervenue fin 2017, a supprimé le contrat de génération qui visait à favoriser le maintien en emploi des seniors en entreprise. Cependant, les plus de 50 ans peuvent solliciter une formation dans le cadre du plan de formation d'entreprise. Il est par ailleurs possible de mobiliser son compte personnel de formation (CPF) qui permet d'utiliser librement ses droits.

Si certaines entreprises considèrent trop facilement que le retour sur investissement réalisé sur les formations des seniors est indirect pour leur structure. La formation tout au long de la vie est en revanche importante pour la valorisation du RSE et les indicateurs de RSE devraient pour cela présenter un ratio représentatif du nombre de formations réalisées par des salariés de plus de 50 ans.

Une étude sur l'allongement de la vie professionnelle du Comptoir de la nouvelle entreprise de Malakoff Médéric Humanis³² met en évidence que 70% des salariés craignent une perte d'employabilité avec l'âge. Pourtant, les salariés plus âgés sont perçus favorablement par 68 % des managers qui voient des opportunités liées à leurs compétences et leur expérience (pour 92 % des dirigeants), à leur autonomie et leur capacité à prendre du recul (89%), à l'enrichissement des échanges intergénérationnels (87 %) et à leur fort investissement personnel (78 %). Ils manquent cependant, selon les managers interrogés, de la

³¹ Cf. Introduction du rapport Laroque – Annexe 6

³² Cf. Annexe 10



souplesse (48 %), d'adaptabilité aux transformations de l'entreprise (33 %), et de maîtrise des nouveaux outils et technologies (40 %).

L'enjeu de la formation est donc majeur pour maintenir une employabilité optimale et la reconnaissance en entreprise pour les plus de 50 ans.

Un accompagnement progressif vers la retraite

La rupture brutale « emploi-retraite » peut constituer une véritable mort sociale alimentée par la perte d'identité des personnes peu préparées et l'environnement social peu stimulant pour les retraités.

Il existe de nombreuses expériences positives pour passer ce cap et faire une chance pour l'ensemble de la collectivité de travail : permettre des temps partiels, des activités de tutorat, de parrainage, de conseil, des nouvelles acquisitions de connaissances, autoriser du mécénat, etc...

Certaines entreprises sont déjà engagées dans des plans seniors intéressants. Ils créent ainsi davantage de cohésion entre les salariés et sont directement utiles pour les seniors. Toutefois, toutes les entreprises sont loin d'avoir mesurées l'intérêt de ce type de démarche. Le compte personnel de formation (CPF) devrait être mobilisé pour préparer la retraite et rendre moins brutal le passage du statut « d'actif » à « inactif ». Juridiquement, rien ne s'y oppose et cela permettrait l'émergence de nouveaux métiers d'accompagnement à la retraite.

Une campagne de communication pourrait prévoir un volet attirant l'attention sur la possibilité de mobiliser le CPF sur ce type de formation.

- **Accroître la formation des plus de 55 ans et l'inscrire dans les indicateurs RSE**
- **Permettre la mobilisation du CPF pour la préparation à la retraite**
- **Favoriser l'émergence de nouveaux métiers de préparation à la retraite**

Nous devons construire un futur nouveau. Par définition, il sera parsemé de tâtonnements, d'échecs et de succès. C'est un parcours de « petits pas » pour modifier et transformer le regard et la considération portés aux aînés. Il nous faut pour cela une gouvernance qui autorise et incite à l'innovation de façon ouverte, transparente et éthique.

Aujourd'hui, les innovations existent, elles sont nombreuses dans les territoires, dans les associations, dans les familles.... Beaucoup sont citées en annexe tant il n'était pas possible de les détailler dans ce rapport. **L'enjeu est de permettre un espace organisationnel pour les généraliser avec un seul objectif visant à l'amélioration de la considération et l'accompagnement des aînés dans notre société.**

II.B. L'approche domiciliaire

Régis Aubry³³ dit que : *"Il n'est pas légitime qu'une personne soit contrainte de vivre là où elle ne veut pas"*

La première des libertés, c'est pouvoir occuper un domicile choisi et accepté.

La question du logement n'est pas simple car il ne suffit pas d'être logé chez soi pour vivre et ressentir une situation d'inclusion sociale. C'est pourquoi, tous les acteurs préconisent de promouvoir l'approche « domiciliaire » qui dépasse la question du simple maintien à domicile mais questionne le rapport du « chez soi ».

Dans une vision domiciliaire, il s'agit de concilier à la maison ou en établissement l'idée d'un lieu de vie adapté aux capacités physiques et cognitives des personnes tout en leur permettant d'entretenir des liens sociaux larges.

Mutualisation APA/PCH³⁴ pour un habitat partagé

L'un des modèles les plus aboutis d'habitat inclusif consiste en des logements collectifs hébergeant une dizaine de personnes conciliant domicile et individualisation des conditions et mode de vie.

Pour garantir une présence constante 24 heures sur 24, divers protagonistes de ce type de formule qui présente l'avantage de respecter la liberté et le rythme des individus revendiquent la possibilité de mutualiser des aides attribuées sur des bases individuelles : telles que la PCH et l'APA. Je faisais référence précédemment à la nécessité de rendre agile notre système pour laisser place aux innovations organisationnelles : nous y sommes !

La législation doit évoluer et les pouvoirs publics doivent accorder cette souplesse sous réserve que la demande émane des individus eux-mêmes.

Une proposition de loi pourrait être faite en ce sens rapidement.

➔ **Autoriser la mise en commun de l'APA et de la PCH au sein d'un même foyer**

Suppression de la CRDS sur les assurances-vie pour les GIR 1 à 3

Les personnes en perte d'autonomie doivent pouvoir être en capacité d'adapter leur environnement pour leur garantir l'opportunité de décider leur projet de vie. 85%³⁵ des français souhaitent vieillir à domicile. L'aménagement de leur domicile est un facteur souvent décisif. Pour cela les personnes possédant une assurance vie devraient pouvoir solder et utiliser leur capital sans être redevable de la CRDS (contribution à la réduction de la dette sociale).

Cette mesure pourrait être proposée pour aider les personnes à solvabiliser les dépenses réalisées au sein des logements individuels ou encore pour solvabiliser une partie du reste à charge en EHPAD au moment de leur entrée en EPHAD.

➔ **Exonérer la CRDS³⁶ sur les assurances-vie de personnes en situation de GIR 1, 2, 3 pour l'aménagement du domicile ou l'entrée en EHPAD.**

³³ Régis Aubry est médecin chef du département douleurs et de soins palliatif du CHU de Besançon, président de l'Observatoire National de la Fin de Vie et membre du CCNE

³⁴ Allocation personnalisée d'autonomie et Prestation de compensation du handicap

³⁵ Selon étude IFOP, « Seniors : marché et habitat inclusif, quelle offre de services ? », 7 février 2019

³⁶ Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale



Des réponses rapides de logement intergénérationnels et solidaires

Selon l'INSEE, 75% des séniors vivent dans un logement dont ils sont propriétaires. La pauvreté étudiante est une réalité en France et concerne 21% des étudiants alors que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population est de 14%. Nous ne pouvons accepter comme une fatalité ce niveau de précarité qui concerne un étudiant sur cinq³⁷. Selon les syndicats étudiants, le logement représente 69% du budget des étudiants. Faire converger ces disparités et réconcilier les générations via le logement permettrait d'apporter une réponse rapide à la fois à la question de l'offre et du coût des logements étudiants tout en prévenant du sentiment d'isolement social des aînés.

Les ministères de l'enseignement supérieur et du logement pourraient travailler à l'élaboration d'une charte intergénérationnelle du logement et la mise à disposition d'un contrat type de location et/ou de sous location d'une chambre étudiante ouvrant droit à une non-imposition du revenu locatif perçu par la personne âgée pour sa résidence principale dès lors que le montant du loyer n'excède pas 50% du montant des APL perçues par les étudiants. Cette solidarité autour du logement serait bénéfique autant pour les étudiants qui bénéficieraient d'un prix de logement inférieur à l'APL perçue, que pour les personnes âgées qui pourraient ainsi bénéficier d'un petit revenu locatif non imposable, tout en leur apportant le réconfort et la réassurance d'une présence à domicile.

- **Création d'une charte de logement intergénérationnelle personne âgée/étudiant**
- **Exonération fiscale du revenu locatif ou sous-locatif, inférieure ou égale à 50% du montant des APL étudiants, perçu par la personne âgée.**

Redonner une véritable place au domicile pour changer le regard sur le vieillissement

L'approche domiciliaire doit également être développée à partir de, mais aussi en EPHAD.

Pour cela il faut dépasser la rénovation seule des bâtiments existants puisque c'est le modèle tout entier qu'il faut revoir. **La Caisse des dépôts et consignations dont le rôle est d'accompagner les grandes mutations de notre pays doit impulser et financer un grand plan de transformation des EPHAD sous condition qu'elles deviennent des plateformes ou des incubateurs de ressources pour les personnes âgées dans la cité de manière élargie.** La transition démographique aboutira à de grandes mutations et modifiera l'approche globale du vieillissement dans les territoires.

Une telle transformation est indispensable pour redonner une véritable place aux personnes âgées dans la vie de la cité. L'effet serait double puisqu'il permettrait de redonner une place et un rôle au personnel soignant car c'est leur outil de travail tout entier qui serait ainsi transformé.

Les objectifs et le suivi de ce grand plan de transformation devraient être encadrés et programmés dans le cadre d'une conférence triennale de la longévité pour garder la dynamique citoyenne et professionnelle amorcée par la mission de Dominique Libault l'an passé.

Ce plan devra souligner le besoin de considérer l'individu comme un être en permanence responsable et désirant. Cette transformation pourra être impulsée par l'agence nationale d'appui à la performance (ANAP) sur la base d'un cahier des charges « politique » prévoyant qu'au lieu de vie (domicile ou institution) soit associé un « pack de services » sanitaires, médico-sociaux, et sociaux. Des personnes âgées devront absolument être associées à cette réflexion.

Dans ce cadre, les EPHAD pourraient devenir des lieux ressources de proximité. Ils exporteront l'expertise gériatrique et ses prestations jusqu'au domicile des personnes âgées ainsi que sur les lieux d'habitat inclusif.

³⁷ François-Xavier Lefranc, rédacteur en chef de Ouest-France, éditorial du 16/11/2019



L'ensemble sera connecté à l'EHPAD qui rapprochera « artificiellement » le domicile des usagers, des organisations capables de mettre en place un étayage suffisant pour maintenir le « vivre chez soi ». **Articulée avec la réflexion précitée sur la prise de risque issue de la conférence de consensus, cette mutation est souhaitée par de nombreux professionnels, et de nombreuses personnes âgées ou non.**

De nombreux acteurs signalent toutefois qu'il faut être conscient que dans l'hypothèse d'une approche domiciliaire fructueuse que nous appelons de nos vœux, **l'accueil en établissement concernera dans les années à venir majoritairement des personnes présentant des troubles cognitifs.**

Alors, la transformation des EHPAD, déjà amorcée dans le projet loi de finance de la sécurité sociale de 2019, devra absolument aborder dans la future loi grand âge et autonomie programmée pour l'année 2020 l'approche domiciliaire. En effet, les transformations doivent se concentrer autour de deux objectifs primordiaux :

- La coordination des acteurs du domicile et les moyens nécessaires pour l'accompagnement à domicile de personnes vieillissantes
 - L'urgence de la transformation de l'offre par l'adaptation des EHPAD essentiellement pour les personnes présentant des troubles cognitifs
- ➔ **Financer un plan de transformation de l'offre pour la perte d'autonomie favorisant le soutien à domicile par la caisse des dépôts et des consignations**
- ➔ **Anticiper la transformation du modèle des EHPAD pour accueillir des personnes atteintes de troubles cognitifs**

La transformation du modèle ne doit pas se résumer aux seuls bâtiments architecturaux. Une transformation se veut multidimensionnelle : formation des soignants, accompagnement des équipes managériales, formation des aidants... Et surtout, ouverture du regard de la population sur ce qu'est véritablement un établissement qui accueille des personnes âgées. Nous avons souvent peur de ce que nous ne connaissons pas. Si nous souhaitons faire évoluer les idées préconçues sur le vieillissement et si, pour que le changement s'opère, nous devons modifier les stéréotypes de tout un chacun, alors nous devons ouvrir les portes des EHPAD et faire rentrer la population dans les lieux de vie pour personnes âgées.

II. C. Réunis ensemble autour de la citoyenneté et de l'engagement

Élargissement des bureaux de vote dans les EHPAD publics

L'acte de citoyenneté prend tout son sens par l'acte de vote organisé par la société, symbole du geste et du temps démocratique. Le code électoral prévoit à l'Article L62-2 les critères d'installation et organisation des bureaux de vote.

Il est d'usage d'organiser les votes dans des écoles vides les dimanches ou dans des gymnases. L'environnement où se déroule l'acte démocratique n'est pas sans intérêt, ni sans impact. Au-delà du symbole démocratique, cet acte est aussi vecteur de message. C'est l'occasion pour la population de se rendre dans des lieux publics inhabituels.

Combien de personnes, en allant voter dans les écoles ne se remémorent pas leur jeunesse passée ? Les odeurs des cahiers neufs, des crayons ou encore des cantines scolaires... N'est-ce pas l'occasion d'apprécier et d'évaluer les conditions d'accueil des enfants aujourd'hui comparativement à il y a 50 ans ? N'est-ce pas non plus l'opportunité pour les services municipaux de montrer que l'entretien des locaux est de bonne qualité ?

Bref, les rendez-vous électoraux sont aussi l'opportunité de rassembler les citoyens autour de notre patrimoine public. Alors ouvrons les EHPAD publiques lors de ces rendez-vous démocratiques au même titre que les écoles et les mairies ! Cela permettra d'ouvrir le regard sur les EHPADs qui souhaiteraient davantage s'inscrire dans la vie de la cité.

53% des EHPAD en France sont publiques et 100% d'entre elles sont aux normes d'accessibilité. Ainsi, élargir la tenue des bureaux de vote sectorisés pour tous les électeurs permettrait d'inscrire l'EHPAD et le vieillissement dans une légitimité citoyenne et de faciliter l'acte de vote pour tous !

→ **Le ministère de l'Intérieur et les préfetures devraient solliciter les EHPADs publiques volontaires à mettre leurs locaux à disposition pour la tenue de bureaux de vote.**

Pour un engagement et des compétences tout au long de la vie

Une récente étude de France bénévolat menée par l'IFOP souligne la baisse notable de l'engagement des seniors dans des actions de bénévolat.

En 2010, 26 % des 50/64 ans étaient engagés dans le bénévolat associatif alors qu'ils ne sont plus que 20 % en 2019. Chez les personnes de plus 65 ans, 38 % étaient bénévoles contre désormais seulement 31 %. France Bénévolat estime qu'il y a 1,1 million de bénévoles de plus de 65 ans en moins par rapport à 2010 et tire la sonnette d'alarme sur les conséquences de cette évolution.

Pour enrayer cette baisse, France Bénévolat entend sensibiliser à l'engagement bénévole les futurs et nouveaux retraités. A cet effet, France Bénévolat réclame une promotion permanente des actions de bénévolat ainsi qu'une augmentation des dispositifs d'accueil spécifiques et des accompagnements individualisés afin de faire face à la période de transition entre vie active et retraite.³⁸

Au cours de la grande campagne de communication programmée par le ministère des affaires sociales sur la longévité, un volet devra insister sur le bénévolat des seniors avec un double enjeu :

- une reconnaissance publique pour ceux qui sont déjà investis
- une stimulation pour les futurs bénévoles en devenir.

L'engagement bénévole lors de la retraite correspond en effet à deux situations. Premièrement, l'héritage d'un engagement associatif ancien débuté lors de la vie active qui va se prolonger pendant la retraite. Deuxièmement, la volonté d'un engagement nouveau qui n'existait pas pendant la vie active du « néo retraité ». Dans cette situation le senior a parfois du mal à mettre en adéquation les compétences dont il dispose avec le tissu associatif existant. La plate-forme « Bénévolt » s'inscrit dans cette démarche. Créée récemment, il s'agit d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui a conçu une plate-forme web du bénévolat des plus de 55 ans sur laquelle les personnes intéressées par une action déposent une description de leur compétence et de leur disponibilité ; et les offreurs de missions indiquent leurs besoins. Cette plate-forme conçue pour être déployée à l'échelle de la commune pourrait utilement figurer parmi les actions du pacte local longévité.

De plus, pour accompagner la transition de la vie active vers la retraite les entreprises pourraient proposer au futur retraité une « attestation de compétences retraçant le parcours professionnel que celui-ci pourrait faire valoir dans le cadre d'un investissement associatif futur. Il s'agirait là d'un véritable curriculum vitae au sens propre qu'il faudrait promouvoir au départ à la retraite. Certains gériatres préconisent un bilan de compétences au moment de la retraite (Olivier La doucette, colloque de l'Académie de médecine). Ce bilan

³⁸ Cf. Annexe 12



de compétence pourrait être réalisé dans le cadre de la mobilisation du compte personnel de formation (CPF) mobilisable à partir du 21 novembre 2019 tout au long de la carrière.

De plus, il faudrait constituer une « réserve de compétences seniors ». Ces personnes pourraient être « accréditées » une fois pour toutes auprès de la commune sur la base d'une attestation de compétences en début de retraite.

- **Promouvoir la réalisation de bilans de compétence après 55 ans via la mobilisation du CPF**
- **Engager les entreprises à délivrer une attestation de compétences aux seniors de plus de 55 ans**
- **Créer une « réserve de compétences seniors » auprès des communes**
- **Créer une plate-forme web de rapprochement de l'offre bénévole à la demande d'engagement**

Certificat républicain de reconnaissance de l'engagement

L'engagement d'un bénévole dans une association doit être reconnu et valorisé. Cette reconnaissance ne peut être financière car cela serait un non-sens par rapport à l'essence du bénévolat en France. En revanche, offrir une reconnaissance sociale et sociétale aux personnes engagées et dévouées à la citoyenneté et au vivre ensemble dans notre pays est nécessaire pour leur redonner une place. Il existe depuis 1969 la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Sa simple dénomination ne véhicule naturellement pas l'idée qu'elle s'adresse aux personnes âgées pourtant majoritairement engagées dans les associations.

Le développement et l'acquisition de compétences nouvelles sans lien direct avec la vie professionnelle doivent être reconnus et félicités par notre République. Grâce à toutes ces personnes retraitées c'est la vie associative française et la cohésion sociale qui perdurent. La délivrance d'un « certificat de reconnaissance Républicaine de l'engagement pour la cité » remis par les autorités en fonction de l'ancienneté, la régularité, la qualification et missions exercées symboliserait la reconnaissance et remerciements de la République pour ses concitoyens, chevilles ouvrières de la cohésion sociale. Les rites sont importants. Notre République doit laisser place aux personnes âgées engagées au même titre que les pompiers volontaires ... Pour reconnaître les personnes âgées dans notre société, la République doit en premier lieu les reconnaître et leur offrir une place. Pour distinguer l'engagement des seniors, un certificat de reconnaissance républicaine de l'engagement pour la cité pourrait être créé en plus de l'actuelle médaille de la jeunesse, des sports et de la vie associative qui reste trop largement associées à l'investissement en faveur du sport et de la jeunesse alors que l'engagement concerne des domaines beaucoup plus étendus.

- **Créer un certificat de reconnaissance républicaine de l'engagement pour la cité**

Organisation des premiers Grey-Games en 2024 dans l'héritage des idées novatrices de Pierre de Coubertin

Les politiques volontaristes menées ces dernières années pour accueillir les grands événements sportifs d'envergure mondiale sur le territoire français ont porté leurs fruits. Depuis l'Euro 2016 et jusqu'en 2024, la France aura et va accueillir près de 30 compétitions sportives et internationales ponctuelles, parmi lesquelles les jeux mondiaux du sport d'entreprise, les Gay-Games et la coupe du monde de football féminin en 2019, la coupe du monde de rugby en 2023, ou les jeux olympiques et paralympiques en 2024³⁹. Il faut profiter de cette vague de succès pour proposer l'organisation d'un nouvel événement d'envergure mondial : les « Grey-Games », compétition internationale réservée aux seniors sous l'égide du Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris en 2024. Ces jeux pourraient concerner les plus de 55 ans et comporter des disciplines

³⁹ B. Dirx, P. Doussot, L. Queige, P. Roque. 21 mesures pour optimiser les retombées touristiques des grands événements sportifs organisés en France. Rapport remis au Premier ministre le 19 juillet 2018.



plus ludiques et moins compétitives. L'objectif n'est pas celui d'une course à la performance sportive individuelle mais celui de promouvoir un épanouissement personnel dans l'avancée en âge par le sport. La visibilité offerte par les jeux olympiques de 2024 et l'organisation de ces « Grey-games » ou « jeux des légendes » pourraient aussi être l'occasion de mobiliser les territoires dans une dynamique intergénérationnelle pour et par le sport.

Ainsi, les sportifs dit « séniors » pourraient être valorisés dans leurs territoires et gagner alors en reconnaissance⁴⁰. Cette dynamique locale pourrait être coordonnée et relayée par les fédérations régionales olympiques, et ce, en parallèle de la diffusion des Grey-Games internationaux. Des appels à projets dans les territoires pourraient ainsi voir le jour et susciter une réelle émulation intergénérationnelle, valeur chère à de nombreux clubs sportifs.

Ces manifestations pourraient figurer dans le programme constitutif de l'héritage des Jeux. Si tel est le cas, il conviendra de s'assurer et de négocier des objectifs de diffusion auparavant.

- Organiser les premiers « Grey-Games » par la France en 2024
- Dupliquer la dynamique internationale des « Grey-Games » jusque dans les territoires par les comités olympiques régionaux pour changer le regard porté sur le vieillissement et rappeler les valeurs d'inter-générationnalités.

II.D. Une vision Sociétale renouvelée

Pour montrer et expliquer ce qu'est la longévité, il convient de promouvoir une communication plus ambitieuse, plus rigoureuse et plus juste. Notre perception de la longévité est en effet perturbée par un grand nombre d'idées préconçues. Ainsi, les images et les représentations des personnes âgées les plus fréquentes sont soit celles du retraité aisé en voyage, ou bien celles de la personne isolée et vulnérable en EPHAD. Plus récemment, la figure du retraité « gilet jaune » vient s'ajouter à ces descriptions pour faire émerger une attitude protestataire. Jusqu'à maintenant, seules quelques grandes figures de la médecine ou des arts échappaient à cette image et tiraient leur épingle du jeu mais elles sont toujours présentées comme « exceptionnelles ».

L'un des enjeux actuels est de donner une image plus précise et plus juste des personnes âgées en les montrant acteur de leur vie quotidienne : usagers des transports, gardant leurs petits enfants ou arrière-petits-enfants, de permanence dans les bibliothèques ou encore bénévoles d'associations...

Une communication rénovée devra également aborder sans caricature, ni tabou, notre finitude ainsi que le ressenti des professionnels œuvrant au contact des personnes âgées. Laisser une place aux aînés c'est avant tout véhiculer l'idée que celle-ci soit possible et que la réclamer est légitime. **L'existence même de la mission qui m'a été confiée par le Premier ministre assure la volonté de l'Etat à son plus haut niveau de faire évoluer les représentations liées à l'avancée en âge. Pour casser les représentations il est essentiel de s'appuyer sur l'image, c'est à dire l'audiovisuel, le cinéma, miroir visuel de notre société.**

Modernisation de l'image des aînés par une refonte de la statistique publique

Les nouveaux indicateurs de richesse et de développement durable créés en 2015 ne comportent pas d'item lié au bien-être lié à l'avancée en âge.

Il conviendra donc de les compléter et de les valoriser pour le suivi des politiques de longévité.

⁴⁰ Cf. Annexe 13



La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) pourrait assurer la conception et le suivi de ces indicateurs complémentaires.

Le conseil national de l'information statistique pourrait réviser les catégories d'âge tout comme sa commission Démographie et questions sociales l'a fait pour les jeunes.

En particulier, l'INSEE ne dispose pas de catégorie d'âge au-delà de 85 ans alors que c'est principalement là que les risques de perte d'autonomie sont les plus importants. Il serait intéressant qu'un groupe d'experts définisse des catégories d'âges pertinentes. En première analyse, on peut constater une tendance à distinguer trois groupes : les 60 - 75 ans, les 75 - 85 ans, et les plus de 85 ans.

Pour étayer une nouvelle politique de la longévité, la quasi-totalité des parties prenantes demandent d'adapter les catégories d'âge de la statistique publique à la réalité actuelle vécue par les personnes âgées. Si l'on veut conférer de la transparence aux modes de vie dans la longévité, on ne peut imaginer qu'un tiers de la population se trouve durablement intégrée au sein d'une même catégorie d'âge.⁴¹

L'augmentation de la proportion des « personnes âgées » au fil des années est due uniquement au simple fait qu'on a laissé inchangé l'âge d'entrée dans le groupe des « personnes âgées » depuis les années 1930, et ce malgré l'allongement spectaculaire de l'espérance de vie. Encore une fois, la notion de catégorisation par l'âge est trop souvent liée à l'interaction avec la notion de la valeur « travail » et de l'âge de départ à la retraite qui en est faite.

En 2011, alors que l'espérance de vie moyenne a progressé depuis les années 60 de plus de 10 ans pour les hommes et pour les femmes, on est toujours dans les statistiques officielles (INSEE, INED) défini comme « personne âgée » à partir de 65 ans, voire même à partir de 60 ans pour l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) par les Conseils Généraux.

Comme le dit le démographe et historien Patrice Bourdelais⁴² : comment se fait-il qu'on soit devenu « vieux » plus jeune malgré cet accroissement important de l'espérance de vie ?

L'explication est simple. En 1962, l'âge légal de la retraite était à 65 ans, l'espérance de vie à la naissance était de 67 ans pour les hommes et de 73 ans pour les femmes. Du fait de la proximité de l'âge moyen de retraite et de l'âge moyen de fin de vie, on a alors assimilé « personnes retraitées » à « personnes âgées ». Mais, en 1983 quand l'âge de passage à la retraite fut abaissé à 60 ans et que dans le même temps l'espérance de vie a beaucoup augmenté, l'équivalence entre personnes retraitées et personnes âgées a malgré tout été quant à elle maintenue. Si la catégorie des personnes âgées a « rajeuni » les stéréotypes portés sur leur catégorie statistique et reposant largement sur la peur et le déni de la mort et de la finitude n'ont quant à eux pas évolué.

La quasi-totalité des personnes auditionnées demandent une redéfinition du découpage statistiques par tranche d'âge pour :

- d'une part, mieux rendre compte d'une réalité du vieillissement qui s'est diversifiée
 - d'autre part, mettre en exergue les différents groupes de population de manière moins stigmatisante.
- **Construire des indicateurs de bien-être comprenant le bien-être de l'avancée en âge.**
- **Remanier les catégories de la statistique publique pour créer plusieurs strates plus représentatives.**

⁴¹ Cf. Annexe 14

⁴² Patrice Bourdelais. (1993). *Le nouvel âge de la vieillesse*, Paris, Editions Odile Jacob.

Nécessité d'une sémantique renouvelée

La statistique est une discipline qui étudie des phénomènes au travers de la collecte de données, comme mentionnée ci-dessus, est à la fois une science et une méthode qui conduit à des analyses et des interprétations. La sémantique, quant à elle, par le sens qu'elle crée apporte une signification. Plus largement le vecteur sémantique influe et guide la pensée.

Parce que les politiques du vieillissement ont été portées par le seul prisme médical et in fine par celui de la maladie, la sémantique utilisée est aujourd'hui inadaptée dès lors que nous sommes tous d'accord pour convenir que la vieillesse n'est justement pas une maladie. Nous devons faire évoluer les mots pour faire évoluer le regard. De très nombreux acteurs rencontrés pendant la mission sont intangibles sur cette nécessité absolue.

L'unanimité des gouvernants et des grands acteurs sociétaux par la signature d'une charte engageante sur une sémantique renouvelée au travers d'un temps fort médiatique serait un véritable point d'accroche pour une vision sociétale renouvelée.

→ **Déployer la signature d'une charte engageante pour une sémantique renouvelée des décideurs politiques et des grands acteurs sociétaux.**

Pour une visibilité accrue et plus juste des personnes âgées dans l'audiovisuel

L'institut de filmologie d'après-guerre fait état d'une étude du cinéma comme « organisation sociale », comme « structure qui comprend une production et une consommation, des habitudes et une créativité, des biens économiques et des valeurs sociales, des comportements concrets et des attitudes mentales⁴³ ». Un sociologue canadien Jarvie, les retrace au début des années 1970, sous la forme de quatre questions auxquelles une sociologie du cinéma devait selon lui répondre :

- 1) *qui fait les films et pourquoi ?*
- 2) *qui voit les films, comment et pourquoi ?*
- 3) *que voit-on ?*
- 4) *comment les films sont évalués et par qui ?*

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pourrait ainsi encourager des programmes traitant des questions de longévité qui se traduisent encore trop souvent par de « l'EPHAD bashing ». Le CSA est parfaitement habilité à traiter la question de la représentation des personnes âgées en application de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui donne au Conseil la mission de veiller « [...] à ce que la diversité de la société française soit représentée dans les programmes des services de communication audiovisuelle et que cette représentation soit exempte de préjugés »

Il pourrait être envisagé que ses outils de suivi (le baromètre annuel de la diversité, ainsi que le rapport biennal) comprennent les préoccupations liées à la diffusion de programmes positifs sur les personnes âgées.

Le CPOM de France télévision pourrait en particulier prévoir une communication accrue pendant la semaine Bleue. Cette communication accrue pourrait être reprise par les chaînes TV à l'image des événements proposés connus comme le Sidaction, le téléthon, la journée de la femme....

⁴³ F. Casetti, *les théories du cinéma depuis 1945*, Paris Nathan, 1999 (rééd. 2005, Paris, Armand Colin).

Il nous faut d'urgence coordonner les différentes initiatives pour mettre en évidence la cohérence des diverses transitions et présenter enfin la longévité comme une chance de vieillir pour soi et pour la société.

Comme dans les autres domaines, la médiatisation du tragique constitue une tentation et une réalité en matière de communication audiovisuelle. Or, les tragédies ne constituent pas le quotidien des personnes âgées.

Pour soutenir les projets, le Centre national du Cinéma (CNC) pourrait étendre le périmètre du fond « image de la diversité » aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Le CPOM du CNC pourrait prévoir cette extension. Ce fonds pourrait également être financé par une partie des fonds d'actions sociales des mutuelles, ou de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Pour aborder cette transition vers une approche plus objective de la vieillesse et de la longévité, il sera nécessaire de faire preuve de créativité nouvelle. C'est tout à fait possible : l'association Oldyssey par exemple, propose des reportages impliquant des personnes âgées dans le monde entier.

Le baromètre CSA de la diversité à la télévision pourrait être complété par un axe relatif à la place et aux représentations des personnes âgées. Ce baromètre pourrait être comparé avec ceux de nos voisins européens.

Son rapport biennal pourrait également inclure la considération de la transition démographique. A minima, l'avancée en âge pourrait faire l'objet d'un plan d'action proposant des objectifs d'inclusion de personnes ou de programmes. **Ce rapport établirait un relevé des discriminations avérées ainsi que des écarts aux objectifs. Il faudra veiller à ce que les évaluations croisées soient genrées. En effet les femmes à la télévision ou au cinéma sont les premières victimes du culte du « jeunisme » et la représentativité des genres est primordial⁴⁴ pour ne pas que l'image esthétique du « bien vieillir » soit véhiculée essentiellement par des hommes.**

L'ensemble de ces mesures favoriseront le processus de « Name and Shame » sur la base duquel le CSA pourrait déployer une action continue et renforcée. A très court terme, le président du CSA pourrait adresser lors du prochain baromètre prévu en février 2020 un courrier à toutes les chaînes de télévisions en insistant sur la nécessité d'objectiver la représentation des personnes âgées. Le partenariat pourrait s'axer principalement vers les chaînes de la télévision numérique terrestre (TNT).

A terme, une charte inspirée du modèle de la charte audiovisuelle pour la représentation des personnes porteuses d'un handicap pourrait s'adapter de manière plus large à la perte d'autonomie.

- ➔ **Inscrire par la loi la « transition démographique » au nombre des objectifs du CSA**
- ➔ **Étendre le baromètre de la diversité à l'image des personnes de plus de 60 ans**
- ➔ **Étendre à l'âge, le périmètre du fonds « image et diversité » du CNC**
- ➔ **Evolution de la charte audiovisuelle de la représentation des personnes en perte d'autonomie.**

⁴⁴ Cf. Annexe 16

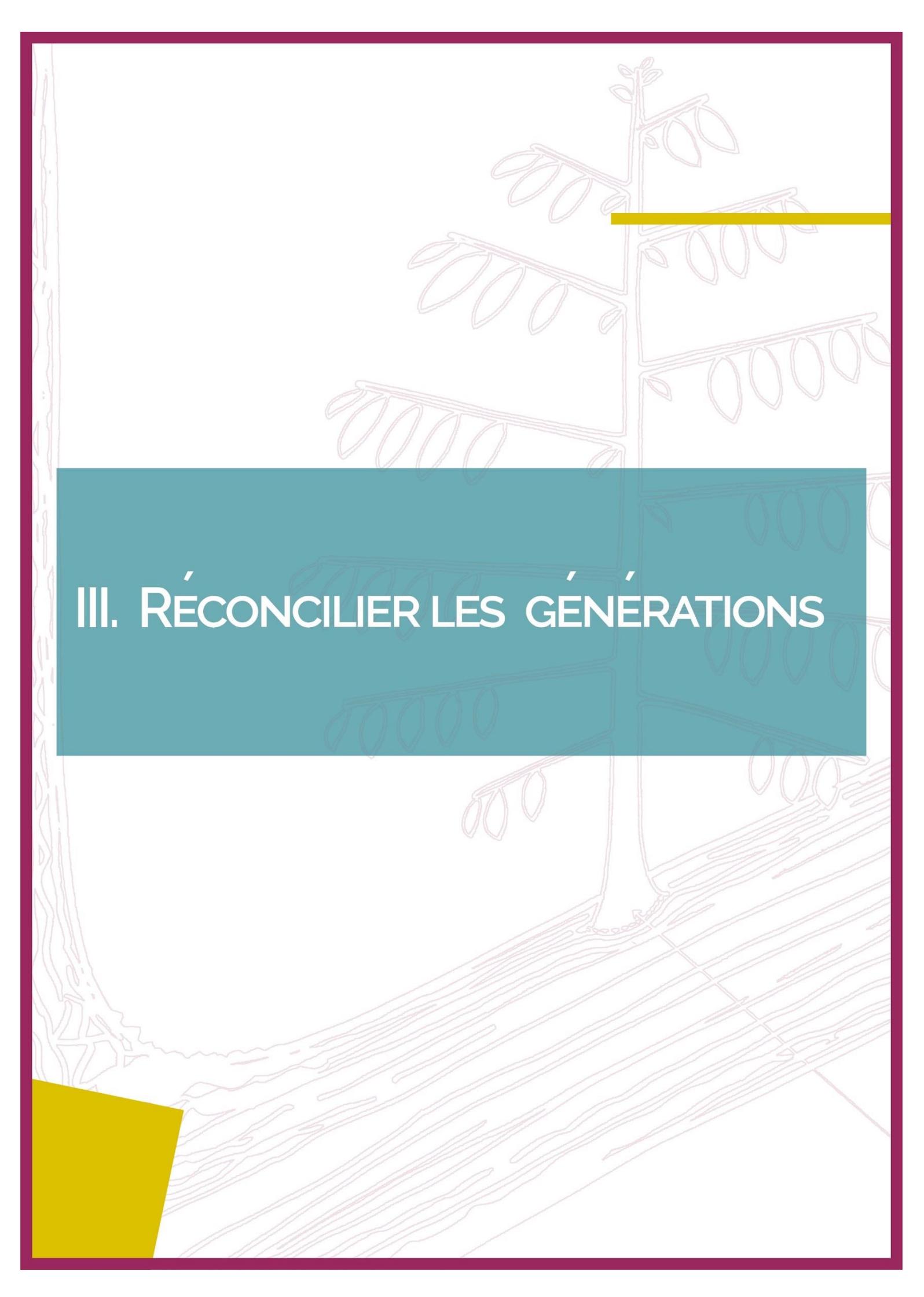


Institutionnalisation de la semaine bleue : média et territoire

La semaine bleue a été lancée en octobre 1951 à l'occasion de « la journée du vieillard ». Son objectif était à l'époque de récolter des fonds pour secourir les anciens et les plus nécessiteux, 6 ans après la seconde guerre mondiale. Elle était à l'origine orientée vers « l'assistance ». Nous pourrions repenser cette semaine bleue pour qu'elle devienne un temps fort de visibilité pour les personnes âgées, moment de vivre ensemble et de citoyenneté, moins compassionnel, plus positif et plus moderne. Il faudrait en décaler la date car elle se juxtapose actuellement avec octobre rose, campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Pour compléter cette évolution, il serait utile d'inscrire dans la réglementation l'obligation de prévoir dans les contrats d'objectifs et de moyens des chaînes publiques des objectifs généraux et un effort particulier de production et de diffusion chaque année à l'occasion de la semaine bleue.

- ➔ **Sanctuariser et promouvoir la semaine bleue à une autre date**
- ➔ **Intégration de la promotion de la semaine bleue dans le CPOM France télévision**



III. RÉCONCILIER LES GÉNÉRATIONS

III. Réconcilier les générations

III.A. Levons les tabous

Le psychanalyste Alain Amserek dit qu' « *il y a deux naissances : la naissance au monde et la naissance à la vie. La naissance à la vie précède la naissance au monde. Mais alors que la naissance au monde se produit une seule fois, la naissance à la vie est une suite de renaissances, à tous les âges de la vie. La dernière, parce que proche de l'accomplissement étant la plus intense, si toutefois elle n'est pas occultée* »

En psychanalyse il est souvent dit que le déroulement de la vie résulte d'une alternance et d'un équilibre ambivalent entre les pulsions de vie et les pulsions de mort. Si nous avançons en âge « *vivant jusqu'à la mort* » comme le disait Paul Ricoeur, les tabous et les dénis liés aux relations intimes des aînés et la place laissée à la mort dans notre société aujourd'hui doivent être questionnés.

Reconnaissance du couple et de la sexualité

Pire qu'un déni sont souvent associés aux relations intimes des plus anciens, les adjectifs « honteux » « sales » « obscènes », et s'y associent alors de nombreuses railleries.... Un peu comme ce sentiment de gêne parfois risée par les plus petits à l'école maternelle en ce qui concerne la découverte de l'anatomie des camarades de classes... Finalement c'est peut-être tout simplement l'inconfort de l'inconnu ou du non envisageable.

Chez Platon, Aristote ou dans la pensée catholique romaine, l'idée les relations intimes est associée à la procréation. La sexualité devient angoissante avec l'avancée en âge car non « acceptée » par l'environnement social. Elle peut être associée à une culpabilisation liée à un sentiment d'adultère du conjoint défunt... Les notions de performance, d'esthétisme du corps et de plaisir liées aux relations intimes ne sont pas considérées comme une évidence chez les personnes âgées.

Bertrand Quentin parle de « neutralité sexuelle ⁴⁵ » faisant alors écho à la résignation de l'expression des choix de vie des personnes âgées évoquée plus haut dans ce rapport (cf. Partie I.B).

Cette non affirmation des désirs des personnes vieillissantes devrait évoluer avec le temps et avec les différentes générations qui avanceront en âge. En effet les baby-boomers d'après-guerre deviennent progressivement des « papy-boomers ». Cela nous obligera à reconfigurer nos représentations sociétales sur les relations intimes des aînés et assurément de nous-même à un moment donné... La reconnaissance de l'intimité du couple passe avant tout par la reconnaissance de la place laissée à la sensualité tout au long de la vie.

Bertrand Quentin s'inquiète de la tendance à refuser toute sensualité au corps qui ne correspond pas à certains critères esthétiques. Il pointe aussi le risque d'une tendance opposée qui consisterait alors à naturaliser la sexualité au point de n'en faire qu'un besoin, une prestation corporelle qui pourrait être due au consommateur qui en aurait les moyens.

Une réelle inégalité réside et demeure dans la perception et la reconnaissance sociale de la sexualité des seniors selon qu'ils soient des hommes ou des femmes. Depuis 2001, l'assurance maladie rembourse les vasodilatateurs, traitements des dysfonctions érectiles, pour les hommes alors que rien n'est véritablement fait pour les femmes. Bernard Kouchner, à l'époque secrétaire d'état avait en 1998 saisi le CCNE⁴⁶. Cependant, si ce remboursement répond aujourd'hui à la reconnaissance pour les hommes par

⁴⁵ Bertrand Quentin, *Grand âge et sexualité, gérontologie et société*, 2012 1 vol.35 / n°140 p63 à 67

⁴⁶ Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé

l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de la santé sexuelle comme faisant partie du bien-être auquel chaque individu a droit, il serait légitime de s'interroger sur l'accompagnement des femmes et de la place laissée à cette reconnaissance ?

En effet, la formation des gynécologues et de médecins généralistes dans ce domaine mériterait d'être renforcée au-delà de la seule visite pharmaceutique des délégués médicaux pour une promotion médicamenteuse genrée. De nouvelles techniques et traitements spécifiques locaux existent pour les femmes sans remboursement et avec peu de recherche clinique consacrée à cette thématique. Le plus fondamental réside sans aucun doute dans la prise de conscience d'une conservation et d'une possibilité des relations intimes quel que soit l'âge. Cela doit nous amener à modifier les idées préconçues.

- **Développer la recherche clinique sur les dysfonctions sexuelles liées à l'âge chez les femmes**
- **Ouvrir au remboursement par l'assurance maladie de traitements validés scientifiquement pour les femmes**
- **Améliorer la formation des médecins et notamment des gynécologues à l'accompagnement des femmes au moment et après la ménopause**

Resocialiser la place de la mort

Ne faut-il pas voir dans notre approche de la vieillesse un déni collectif de la mort pour des générations nourries à la performance ? Les rituels du baptême et du mariage se sont progressivement réinventés dans une société laïque et républicaine qui leur laisse une place officielle. A l'inverse, au moment du décès, la République ne délivre qu'un certificat de décès et les familles en deuil de citoyens non religieux restent souvent isolées face à la mort d'un proche devant s'appuyer sur les seules propositions des opérateurs de pompes funèbres. La mort est devenue progressivement un impensé collectif qui empêche la réflexion sur le chemin qui y conduit.

Ainsi lors de décès, pour éviter que des rassemblements ne se déroulent au cimetière communal dans des conditions climatiques parfois inconfortables⁴⁷ il pourrait être développé et systématisé progressivement dans les territoires des maisons d'obsèques civiles. Depuis 2007, plusieurs propositions de lois ont émergé sans qu'aucune n'aboutisse à la finalisation de la procédure législative.⁴⁸ Le groupe socialiste en 2016 avait voté en première lecture un article unique qui conduisait à ce que chaque commune, dès lors qu'elle disposait d'une salle municipale adaptable, devait la mettre à disposition gratuitement aux familles qui le demandaient afin de garantir l'organisation de funérailles républicaines pour leur permettre de se recueillir et offrait la possibilité aux familles de procéder à une cérémonie civile par un officier d'état civil. Il conviendrait d'organiser l'aboutissement de la procédure législative ou le cas échéant d'intégrer cet article dans la future loi grand âge et autonomie prévue en 2020.

Le décès d'un proche est une épreuve à laquelle plus de 600 000 familles sont confrontées chaque année⁴⁹. L'évolution démographique et l'augmentation inévitable du nombre de décès doivent nous amener à anticiper et adapter la réglementation funéraire afin de moderniser l'offre et assurer aux Français une offre funéraire éthique et transparente. Cette question pourrait faire l'objet d'une mission parlementaire spécifique ou être intégrée dans une mission commune avec les soins palliatifs en France dans le cadre du futur plan soins palliatifs actuellement en attente. Ne pas dissocier ces deux sujets, c'est assurer la cohérence d'un accompagnement des familles même après la mort.

- **Renforcer la place des municipalités dans l'organisation des obsèques des citoyens pour accroître la reconnaissance républicaine du décès.**

⁴⁷ Association la maison des adieux à Nantes

⁴⁸ Cf. Annexe 16

⁴⁹ Alerte de la confédération nationale des professionnels du funéraire et de la marbrerie d'octobre 2019



- **Créer progressivement des maisons d'obsèques civiles dans les villes ou des maisons des adieux**
- **Prévoir une mission parlementaire sur l'anticipation de l'offre funéraire en France en prévision de la transition démographique.**

Récemment, France TV rapportait dans une de ses émissions que le déni de la mort était un des freins à l'origine de la communication stéréotypée concernant la vieillesse.

Malgré l'évolution récente des médias qui abordent plus souvent l'idée d'appivoiser la mort, nous avons besoin de débats plus nombreux susceptibles de lever ce tabou. La multiplication de débats citoyens sur la place de la mort permettra à chacun de se projeter sur sa propre finitude et d'ancrer une réflexion sur son devenir, sur ses choix, sur sa relation intrinsèque avec le monde.

Dossier médical partagé (DMP) & directives anticipées

En toutes hypothèses, favoriser le dialogue avec la famille et organiser sa vie le plus longtemps possible à domicile permet d'être acteur de sa finitude et maître de sa propre vie. Il a été rappelé plus haut dans ce rapport l'importance que chacun en vieillissant puisse affirmer ses choix et ses droits. Il serait alors pertinent d'introduire au sein de la société **un grand débat national sur les directives anticipées.**

Le rapport d'évaluation de l'Inspection générale des affaires sociales concernant la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie⁵⁰ fait écho au déni de la mort qui se traduit par des conduites d'évitement préjudiciables aux personnes, à la famille et aux professionnels.

Dans le cadre de la mise en place du DMP, il serait nécessaire de conserver ou a minima de signaler l'existence de directives anticipées afin de susciter une réflexion personnelle au moment de la création de ce DMP.

Un renforcement de la communication autour des directives anticipées pourrait être inclus au sein d'une campagne de communication plus large sur la citoyenneté des personnes âgées. La citoyenneté doit pouvoir s'exercer jusqu'au bout de la vie. Pour la mission IGAS, la campagne destinée aux professionnels en 2016 était passée inaperçue notamment du fait de moyens limités. Seulement 245 000 euros en tout et pour tout afin de communiquer vers les professionnels de santé. C'est à peine 1 euro/médecin consacré à cette information depuis 2016 ! Il faut aller bien au-delà, instaurer une réelle culture des directives anticipées chez l'ensemble des soignants.

Il est crucial de communiquer aussi plus directement vers la population. La question des directives anticipées ne doit pas appartenir qu'au seul monde médical. Chaque citoyen doit être informé de la possibilité qu'il a d'écrire ses directives anticipées. C'est la complémentarité du débat avec la société civile qui fera que chacun se sentira en confiance et écouté.

- **Lancer une campagne de communication large sur les directives anticipées auprès de tous les professionnels de santé et des citoyens.**
- **Sanctuariser un budget spécifique dans le cadre de la Loi grand âge et autonomie.**
- **Systematiser la rédaction des directives anticipées dans le cadre de la mise en place du DMP porté par le ministère des affaires sociales et de la santé.**

⁵⁰ Inspection générale des affaires sociales, Pr. Luc BARRET, Stéphanie Fillion, et Louis-Charles Viossat, Evaluation de l'application de la loi du 02 février 2016 sur la fin de vie, avril 2018



Diffuser la culture palliative dans l'environnement de la ville, de la cité.

S'il est certain que l'approche domiciliaire est essentielle pour contribuer à changer le regard sur les personnes âgées, il convient de poser lucidement la question de l'augmentation du nombre et du périmètre d'intervention des équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP).

Une organisation ambulatoire des soins palliatifs aura pour intérêt non seulement d'améliorer la qualité des accompagnements de fin de vie à domicile, mais aussi de « démedicaliser » cet accompagnement en lui redonnant une place au cœur de la vie, à la maison.

Ainsi, le rapport de l'IGAS précité préconise un renforcement de l'offre de soins palliatifs destinés à l'accompagnement de la fin de vie à domicile et dans les EHPADs, ainsi qu'un renforcement de l'offre de services d'hospitalisation à domicile (HAD), en articulation avec les services de soins infirmiers libéraux. Un forfait spécifique « fin de vie » pourrait être créé pour que les infirmiers libéraux aident à la rédaction de directives anticipées.

- ➔ **Augmenter le nombre d'équipe mobile en soins palliatifs et élargir leur périmètre de mission à la ville**
- ➔ **Créer un forfait spécifique « fin de vie » pour l'exercice des infirmiers libéraux**

La culture palliative au sens large sous-entend l'acceptation d'une situation de vie dans laquelle le curatif, que nous pourrions associer à la « performance », n'est plus l'objet principal. Ainsi, dans une société où la performance est la norme il convient facilement d'imaginer combien l'acceptation de son propre vieillissement peut être complexe individuellement, et tout autant de manière collective. Notre société a occulté l'image de la mort pour oublier progressivement qu'il était illusoire de croire que nous pouvions être « performants » de manière immuable. Après la seconde guerre mondiale, les villes, les villages ont mis à l'écart de leurs centres les EHPADs... et aussi les cimetières... Accepter l'avancée en âge doit aussi se traduire par le retour du vieillissement dans nos cœurs de villes et réinterroger notre modèle d'accueil et d'offre de l'habitat.

Rénover l'image du viager au profit d'une approche plus sociale et solidaire.

La problématique du viager en est une illustration

Le viager présente plusieurs freins à son développement :

- pour la personne âgée : une nette projection sur sa propre « finitude »
- pour les acheteurs : le risque lié au délai d'acquisition définitive du bien et la projection individuelle réalisée sur le devenir d'une personne rencontrée.

Dans certains pays, il existe des fonds de sécurisation afin d'assurer pour l'acheteur le risque que l'échéance du viager ne soit trop lointaine.

En France, certaines expériences semblent prometteuses car au-delà de l'intérêt monétaire pour les deux parties, elles renforcent l'intérêt immédiat pour les personnes âgées.

Certains prototypes existent déjà. Ils proposent un engagement tripartite entre le vendeur, l'acheteur et la collectivité. Sous réserve d'un gain réduit en capital, l'organisme acheteur organise pour la personne âgée une offre de service pour le maintien à domicile. Pour rassurer la personne âgée au plan éthique, la collectivité s'engage à terme à proposer une accessibilité du bien à des ménages aux bas revenus... D'autres modèles émergent, ils naissent de la conviction que performances financières et sociales peuvent se conjuguer.

La CNSA pourrait creuser ce modèle qui permettrait une approche domiciliaire pour les personnes âgées avec un intérêt social.

Les dernières études de l'INSEE mettent en évidence que la classe d'âge des 50-65 ans possède moins de capital que la génération précédente du fait de ruptures de vie plus fréquentes. Ainsi, les pistes de viagers plus solidaires ne sont cependant que transitoires puisqu'aujourd'hui 70% des plus de 70 ans sont propriétaires de leur logement.

→ **Stimuler à grandes échelles les modèles de viager solidaires par un accompagnement accru de la CNSA**

Faire évoluer la perception du viager c'est véhiculer le renforcement d'une solidarité transgénérationnelle via le patrimoine et le logement. Si le vieillissement est un continuum, celui des liens entre les générations est quant à lui perpétuel. Cependant de nombreux tabous méritent aussi d'être levés.

III. B. Des relations intergénérationnelles renforcées

Pour faire changer le regard sur les personnes âgées, un premier pas consiste à les côtoyer. C'est pourquoi, il semble indispensable de favoriser l'accompagnement à la vie sociale, et l'animation jusqu'aux portes du domicile. Les actions d'animation et de vie sociale ne doivent pas seulement être réservées aux personnes résidentes en EHPAD ou en résidence. Les collectivités locales doivent jouer un rôle majeur dans l'offre de service qu'ils apportent à leurs administrés vieillissants. L'intensité de l'isolement et l'invisibilité des personnes vieillissantes vivant à leur domicile est croissant.

Les français ont davantage peur de l'isolement social que de leur propre perte d'autonomie. Or, l'avancée en âge et la perte d'autonomie favorisent l'isolement social qui en découle. Il est de la responsabilité de chacun de réinterroger ses pratiques au quotidien et de l'attention portée aux plus vulnérables. Pour cela, une multiplication des relais locaux doit se développer. La présence humaine, le réconfort, la chaleur d'un regard ne sauront jamais se remplacer, à nous de les stimuler et de les rendre propices.

Des liens solides et gradués pour lutter contre l'isolement social

Equipes citoyennes

Dominique Libault dans son rapport « grand âge et autonomie » de mars 2019 reconnaît l'isolement des personnes âgées comme un véritable fléau. Il appelle à la mobilisation nationale des bénévoles. La Loi « Adaptation de la société au vieillissement » avait inscrit en 2015 la lutte contre l'isolement des personnes âgées comme une priorité avec le déploiement sur tout le territoire d'équipes citoyennes bénévoles dans le cadre de la mobilisation nationale de lutte contre l'isolement des âgés (MONALISA). Un bilan d'étape, après 4 années, démontre un maillage qui a débuté et qui mérite d'être renforcé et amplifié.

Aujourd'hui, 330 équipes citoyennes MONALISA existent sur l'ensemble du territoire national et plus de 64 coopérations territoriales ont été déployées. Ce maillage doit gagner en visibilité pour vaincre véritablement à grande échelle l'isolement social. Le principe opératoire fonctionne dans les territoires qui peuvent en bénéficier. Les expérimentations permises par la loi ASV de 2015 et la volonté politique qui y ont conduit sont à saluer. Il faut maintenant acter dans le futur plan grand âge des objectifs et des moyens concrets pour amplifier l'action MONALISA :

- **Intégrer un axe « isolement social » dans la conférence des financeurs des départements**
- **Intégrer la durabilité de MONALISA en l'inscrivant dans une agence structurante d'accompagnement des politiques de vieillissement telle que la CNSA par exemple**

- ➔ **Amplifier et inciter les acteurs associatifs dans les territoires à rejoindre le dispositifs MONALISA par le conditionnement d'octroiement au fond de la vie associative (FDVA) à la signature de la charte d'équipe citoyenne MONALISA**
- ➔ **Créer un fonds d'impulsion pour le déploiement large de MONALISA via les mutuelles et/ou banques des territoires**

Adultes relais

Ces équipes citoyennes ont besoin de relais dans les territoires. Elles s'appuient sur la coordination territoriale orchestrée par MONALISA mais chaque configuration locale demande de la réactivité et une graduation dans la coordination pour que les résultats auprès des plus démunis se concrétisent.

De nombreux préjugés et d'idées préconçues perdurent dans les territoires. Trop souvent, on oppose le « rural » et « l'urbain ». Les frontières sont bien plus mouvantes. L'isolement social s'il existe en ruralité est aussi bien présent, voire autant, dans les quartiers prioritaires des villes (QPV). Les vulnérabilités sont amplifiées avec l'âge. La thématique du « vieillissement » n'est pas suffisamment considérée dans les QPV et les lignes politiques dirigées à juste titre vers la jeunesse et l'emploi occultent cependant le phénomène de transition démographique dans les QPV ce qui à terme représente un réel risque pour le pacte de cohésion sociale dans les QPV et une fracture générationnelle.

Actuellement plus de 4000 postes d'adultes relais dans les QPV ont été créés et 1000 postes doivent l'être encore prochainement. L'objectif d'un « adulte relais » par QPV au minimum en lien avec les équipes citoyennes locales MONALISA pourraient véritablement assurer un maillage fort et visible. Pour cela leurs missions devraient à l'avenir intégrer la détection des situations d'isolement social des personnes âgées dans les quartiers tout en sanctuarisant une collaboration avec les équipes citoyennes de MONALISA.

- ➔ **Déployer progressivement un adulte relais/ QPV**
- ➔ **Former les adultes relais à la détection de l'isolement social chez personnes âgées en lien avec MONALISA**
- ➔ **Identifier et intégrer la question de la transition démographique dans les politiques locales des QPV**

Création d'un « Silver-BAFA »

L'actuel brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) concerne l'animation en accueils collectifs de mineurs.

Le BAFA a fêté ses quatre-vingts ans⁵¹, initialement motivé par un besoin accru de formation autour de l'animation ancrée dans la pratique et dans une démarche d'éducation populaire. Aujourd'hui, les besoins dans les territoires ont évolué. L'offre d'animation doit aussi s'adapter.

La création d'une offre complémentaire nouvelle de type « Silver-BAFA » serait de nature à créer une fonction similaire à destination des personnes âgées. La formation mettrait l'accent sur l'entretien des capacités de la personne vieillissante par l'animation et l'offre socioculturelle.

Ce diplôme, qui coûte actuellement environ 1 000 euros, pourrait être expérimenté dans les zones où le risque d'isolement des personnes vieillissantes est le plus important (QPV et ZRR⁵² par exemple). A ce jour, le montant de formation du BAFA est en partie à la charge du jeune ou de sa famille. Il y a une inégalité

⁵¹ Créé en avril 1937 par l'association CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) sont une association regroupant des militant.e.s sur toute la France métropolitaine et d'Outre-mer et développent des actions en référence à L'Education nouvelle et populaire.



d'accès à ce type de formation pour les jeunes issus de milieu modeste, qui est pourtant et souvent le premier diplôme que l'on peut mettre en avant sur un CV.

La création nouvelle du Silver-BAFA pourrait permettre de revoir les processus de financement et mobiliser ainsi les crédits d'action sociale des caisses de retraite et de la caisse nationale d'assurance vieillesse en lien avec les caisses d'allocations familiales.

Il serait utile de mener une négociation avec le fonds social européen (FSE) pour construire un modèle de financement solide, sans reste à charge des jeunes souhaitant aller vers ce nouveau type de formation.

Il est probable que cette formation suscite de l'intérêt : rappelons que dans un contexte totalement volontaire, près d'un tiers des missions de service civique sont tournées vers les personnes âgées.

Les titulaires de ce « Silver BAFA » pourraient exercer auprès des CCAS et CIAS ou bien auprès d'associations de solidarités dans les territoires pour aller vers les personnes âgées.

Dans un second objectif, cette formation courte pourrait stimuler l'orientation vers les formations d'aide à domicile tout en capitalisant éventuellement les acquis dans un module commun.

En France, le nombre de QPV est de 1 500 et le nombre de ZRR de 15 000.

A raison d'un jeune formé par territoire prioritaire, le coût de cette mesure s'établirait pour un financement complet à 16 millions.

→ **Créer un nouveau diplôme d'animation à destination des aînés de type « Silver BAFA » sans reste à charge pour le jeune.**

Un chemin d'éducation transgénérationnel

Echanger et transmettre

Les liens intergénérationnels sont primordiaux pour le maintien du lien social des aînés et la reconnaissance entre les aînés et les plus jeunes. La réciprocité dans une relation sociale inter-âge garantit l'équilibre de la reconnaissance. De nombreuses associations valorisent ce don et contre don. Plusieurs d'entre elles sont particulièrement intéressantes et il était impossible de toutes les citer dans ce rapport⁵³.

Cependant, « Outil en main »⁵⁴ mérite une attention particulière. Créée en 1994 par Marie Pascale Ragueneau, l'outil en main rassemble aujourd'hui plus de 5000 bénévoles retraités experts du geste de leur métier et passionnés qui transmettent leur savoir-faire à plus de 3200 enfants chaque semaine, dans 59 départements de France. L'outil en main fait changer le regard sur les aînés qui promeuvent leur expérience et sur les métiers manuels. Leur concept est simple : « Bien grandir » et « mieux vieillir ». De plus en plus de municipalités sollicitent l'outil en main pour dynamiser l'approche intergénérationnelle dans leur territoire. L'union nationale regroupant plus de 200 associations d'outils en main mériterait réellement la reconnaissance d'utilité publique.

Les visites de terrain ont montré qu'il était possible de partager et de construire entre les enfants et les personnes âgées des histoires de vie enrichissantes pour chacune des générations.

Le passeport citoyen déployé par exemple à Saint-Laurent sur Sèvre (85) est particulièrement intéressant. Il s'agit d'un recueil de compétences psycho-sociales⁵⁵ établies sur la base d'une expérience

⁵³ Comme l'association Globe Conteur, cf. Annexe 18

⁵⁴ Cf. Annexe 17

⁵⁵ Cf. Annexe 19



intergénérationnelle vécue sur plusieurs années. Il résulte d'une collaboration renforcée entre une direction d'établissement pour personnes âgées, des directeurs d'établissements d'écoles primaires, tous mis en relation par une municipalité engagée sur ces questions. La coordination au plus près des acteurs est ici déterminante. Les initiatives doivent être construites localement et doivent avant tout s'inscrire entre deux projets d'établissements pour ancrer le partage d'expérience mutuelle dans un parcours local de citoyenneté. La notion de réciprocité est importante, voire primordiale, pour qu'un lien s'établisse.

Nous verrons à la partie IV.A de ce rapport comment les dynamiques locales pourraient être impulsées d'un point de vue plus organisationnel et structurant.

- **Reconnaissance d'utilité publique pour l'association « Outil en main »**
- **Généraliser le passeport citoyen dans les territoires pour les écoles primaires et les établissements de personnes âgées.**
- **Généraliser le passeport citoyen dans les territoires pour les écoles primaires et les établissements de personnes âgées.**

Un service national universel incubateur de l'engagement intergénérationnel

Un grand nombre de missions de service civique⁵⁶ concerne l'accompagnement des personnes âgées.

Dans le cadre du SNU, il serait alors souhaitable de capitaliser sur l'intérêt des jeunes pour l'engagement auprès de personnes âgées en leur offrant la possibilité de s'engager pour les deux mois d'actions sur le terrain à réaliser sur leur lieu de domicile en faveur de ce qui pourrait s'appeler « **contrat génération** ».

Ce contrat identifierait l'objet et le cadre d'un engagement au bénéfice des personnes âgées. L'enjeu de ces missions repose sur la création de lien social par l'accompagnement, la proximité et l'animation.

Ces contrats génération pourraient atteindre un objectif de 20% des actions locales retenues par les jeunes en SNU et constituer un renfort notable des actions MONALISA dans les territoires.

Son déploiement serait évalué par les instances propres du SNU ainsi que tous les trois ans par la conférence nationale de la longévité, puis par la délégation parlementaire ainsi proposée au IV de ce rapport

- **Objectiver 20% des contrats génération SNU en faveur de l'accompagnement des personnes âgées.**

Un développement personnel et psychosocial intégré et diffusé dès le plus jeune âge

Comment intégrer l'idée que l'augmentation de l'espérance de vie d'une population signifie aussi que nous sommes tous amenés à vieillir individuellement ?

La politique de l'âge dans notre société est traitée de manière uniforme et collective. Par conséquent, elle a tendance à déshumaniser les parcours au profit de réponses collectives, efficaces et concrètes. Pour autant, le défi le plus difficile, mais peut être le plus fort, serait d'ancrer sereinement l'idée d'un vieillissement pour chacun afin d'assurer une transition démographique pleine et entière, sans résistance et sans déni...

Nous devons nous doter collectivement d'un objectif politique nouveau visant à déployer un parcours de vie individuelle qui nous ressemble dans un environnement bienveillant. Pour accepter chaque étape de la vie il faut s'accepter soi-même tel que l'on est et se respecter. L'affirmation de soi (cf. I.B) participe à lutter contre les discriminations dès lors qu'il permet de les dénoncer et de les refuser. Ainsi, dans une perspective plus lointaine, il conviendra de renforcer dès le plus jeune âge les compétences psycho-sociales au service des différentes générations. Au-delà de la promotion de la formation en compétences psycho-

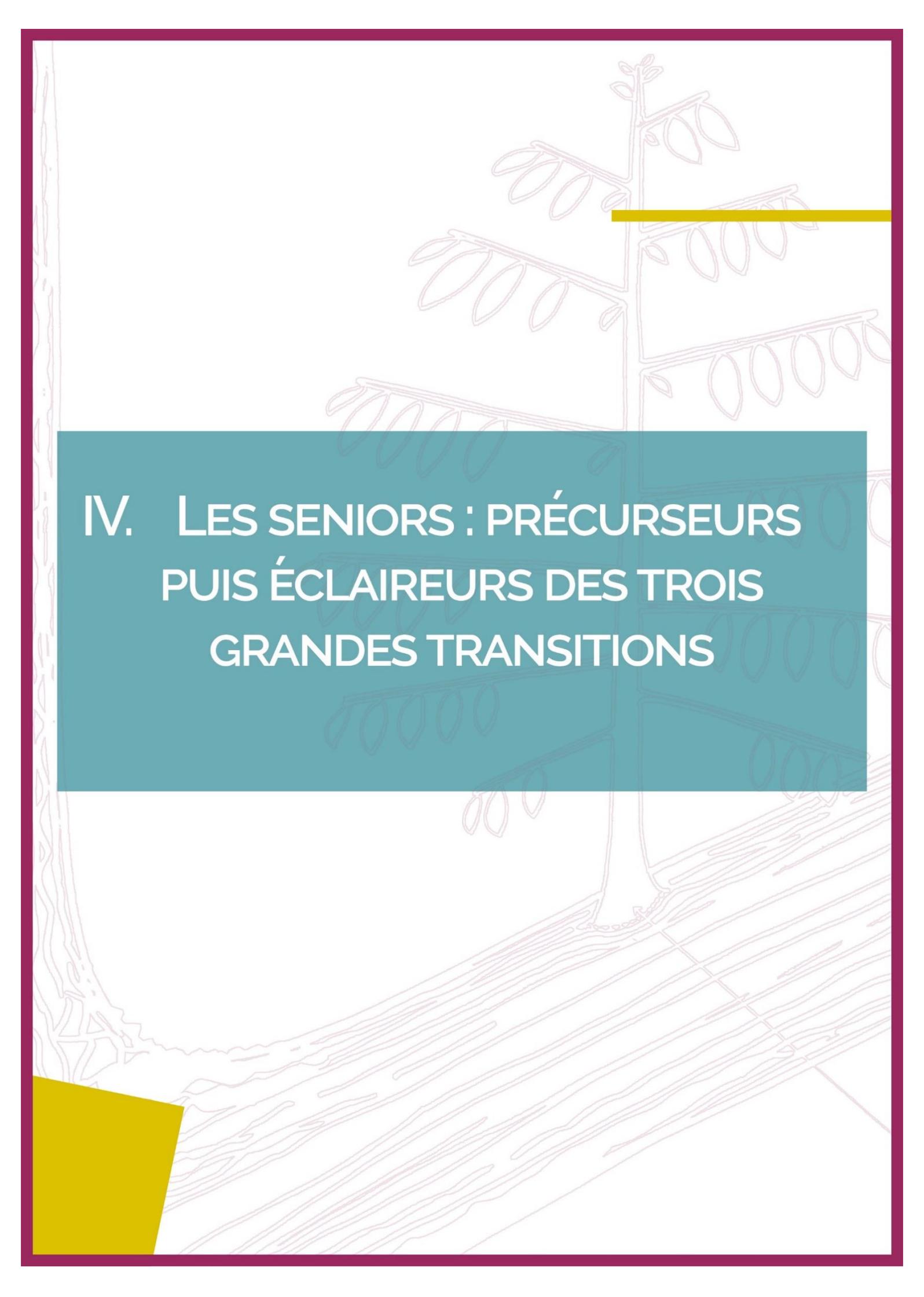
sociales pour les professeurs des écoles⁵⁷, pourquoi ne pas concevoir un « **cinquième savoir fondamental à l'école primaire : s'accepter et se respecter** », en plus des quatre savoirs fondamentaux actuels qui sont : lire, écrire, compter et respecter autrui.

Ainsi, il semble indispensable d'inscrire la transition démographique au sein des programmes dès l'école primaire, au collège puis au lycée pour qu'à travers plusieurs matières d'enseignement les jeunes puissent prendre conscience du continuum de la vie et amorcer dès le plus jeune âge une conscience des déterminants de la longévité.

- Généraliser l'expérimentation en cours dans les Pays de la Loire pour la formation en compétences psycho-sociales des professeurs des écoles par un portage fort du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des affaires sociales.
- Introduire un cinquième savoir fondamental à l'école primaire : s'accepter et se respecter
- Inscrire la transition démographique au même titre que la transition environnementale dans les programmes scolaires

⁵⁷ Cf. expérimentation d'un vaste plan de formation dans le rectorat des pays de la Loire et de l'ARS des pays de la Loire





IV. LES SENIORS : PRÉCURSEURS PUIS ÉCLAIREURS DES TROIS GRANDES TRANSITIONS

IV. Les seniors : précurseurs puis éclaireurs des trois grandes transitions

Le vieillissement de la population nous place devant un futur à inventer, à un moment où la société connaît d'importantes mutations : la transition énergétique, la révolution numérique et la transition démographique.

La traduction individuelle de ces changements est parfaitement énoncée par Pascal Bruckner⁵⁸ : « Que faire de ces vingt ou trente ans de plus qui nous tombent dessus par inadvertance ? » « Désormais nous entrons dans l'automne de la vie sans guide puisque cette période n'existait pas comme telle jusqu'au milieu du XXe siècle. »

L'allongement de la vie doit nous réinterroger sur cette longévité nouvelle. Le vieillissement est une opportunité de construire durablement les transitions auxquelles nous sommes confrontés⁵⁹.

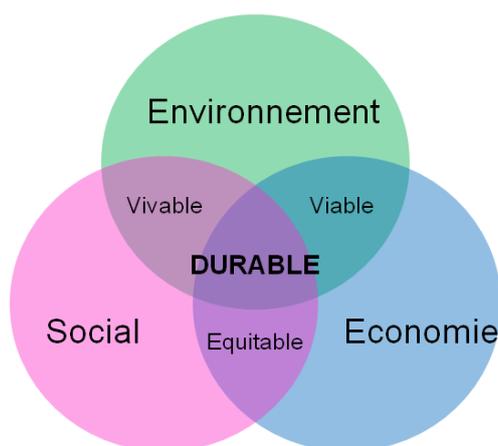
La société de la longévité c'est aujourd'hui et demain. Elle passe par les trois piliers essentiels à son équilibre : le social, l'économique, et l'environnemental.

Il est ainsi parfaitement fondé d'aborder la longévité selon l'approche du développement durable dont les solidarités entre générations et l'épanouissement des individus sont des finalités.

Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition. Le développement est « durable » s'il est conçu de manière à assurer la pérennité pour les générations futures.

Les politiques de la longévité sont des solutions pour accompagner ces grandes transitions. Vouloir les occulter par crainte d'assumer notre propre vieillissement sans conscientiser la réalité de notre avancée en âge et conforter un âgisme ambiant par négligence serait contreproductif et un véritable paradoxe dans notre société tellement attachée à la performance individuelle et collective.

Le schéma ci-dessous résume ces différents domaines qui s'entrecroisent :



⁵⁸ Pascal Bruckner, *une brève éternité*, philosophie de la longévité, Grasset, 2019

⁵⁹ Pour mémoire, le rapport Brundtland en 1987 définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » <http://www.3-o.fr/doc-dd/qu-est-ce-que-le-dd/les-3-piliers-du-developpement-durable>

IV.A. Pour une approche territoriale inclusive

L'accélération des crises successives dans l'accompagnement du grand âge et l'emballement médiatique lié aux fonctionnements des Ehpad⁶⁰ sont le signal que notre vision des choses et nos actions doivent être repensées.

L'erreur serait de ne procéder qu'à un ajustement contextuel face à l'urgence d'agir sans prendre en compte l'ensemble des questions à résoudre.

Nous referions la même chose que ces 60 dernières années. Dès 1962, Pierre Laroque stipulait dans son rapport qu'il était essentiel de maintenir les personnes âgées dans la société en contact avec les autres générations et d'éviter toute rupture brutale avec leurs conditions de vie, en excluant toute ségrégation.

Accompagner le vieillissement et la transition démographique est une responsabilité collective. Continuer à les cantonner à une question médico-sociale est une erreur qu'il nous faut aujourd'hui dépasser.

Le ministère des affaires sociales et de la santé ne peut porter à lui seul la politique du grand âge dans notre pays, aussi bien de manière conceptuelle que financière. Mes nombreuses visites et interrogations dans les autres ministères m'amènent à constater que la question du vieillissement est trop fréquemment mise de côté au profit des politiques de la jeunesse et de l'emploi. Il est indispensable que cette thématique soit portée par tous. La longévité doit être rendue visible au travers de politiques transversales. Il est primordial que des objectifs interministériels soient posés pour qu'une politique de la longévité forte et pertinente soit déployée. Nous devons avoir à la fois une cohésion sociale et une cohésion interministérielle sur les thèmes du vieillissement.

Lancement d'un pacte local longévité

L'appétence des élus politiques pour les questions du vieillissement dépendent trop souvent de la présence ou non d'un professionnel de santé élu au conseil municipal, à l'assemblée nationale ou encore dans les différents cantons.

Oui, la peur de vieillir et le déni qui s'y réfère est aussi, à l'image de la société, présent chez les décideurs politiques en quête de performance. Ainsi, les politiques menées sont trop fortement médico-centrées et l'approche transversale n'est jamais une priorité. Il n'y a rien d'intentionnel. Cependant, nous ne pouvons trouver de réponses dès lors que l'on ne craint pas de se poser les bonnes questions. Par exemple, chaque territoire pourrait élaborer de manière transversale des politiques précises sur la longévité si on leur laisse poser un diagnostic local.

Afin de garantir la conception d'une « approche écologique du vieillissement » encore plus volontariste, ainsi que le propose le Professeur Berrut, les principales collectivités et parties prenantes privées pourraient s'associer dans un Pacte territorial portant sur un diagnostic commun ainsi qu'un plan d'action concerté. En effet, « la mise en œuvre d'une politique globale repose sur la nécessité de favoriser « l'empowerment⁶¹ de territoire »⁶².

Cet « empowerment de territoire » ne plurireposera pas sur un panier prédéfini de services mais sur un programme sur-mesure établi sur la base d'un diagnostic global des besoins et envies des seniors sur un territoire. Il devra s'appuyer sur des données permettant d'appréhender les divers déterminants de la

⁶⁰ Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

⁶¹ Processus par lequel une personne ou une collectivité se libère d'un état de sujétion, acquiert la capacité d'user de la plénitude de ses droits, s'affranchit d'une dépendance d'ordre social, moral ou intellectuel.

⁶² Professeur Gilles Berrut, *Les Papys qui font boom*, édition solar, 2018, p 214



longévité : santé physique, psychique et environnementale qui constitueront un diagnostic territorial environnement longévité (DATEL)⁶³.

Les collectivités locales devront être accompagnées par un centre expert (gérontopôle ou CNSA)

Le DATEL pourrait constituer une extension de l'analyse des besoins sociaux (ABS) réalisée chaque année en application du décret du 06 mai 1995.

Certains CCAS et CIAS sont d'ores et déjà engagés dans cette démarche de développement social. Il ne faut cependant pas sous-estimer le saut conceptuel que constituerait cette évolution pour les CCAS et les CIAS. En effet, il conviendra qu'ils explorent les domaines de l'urbanisme, du logement, des mobilités, du cœur de ville, de la commercialité qui n'entrent pas dans l'ABS. Il sera également nécessaire d'aider les petites communes.

La loi pourrait prévoir une montée en charge progressive du DATEL en démarrant par les collectivités les plus importantes qui ont des services en capacité de développer un diagnostic intégré des politiques de longévité. Le principe d'une montée en charge progressive permettra de repérer et de diffuser les bonnes pratiques.

Sur la base du DATEL élaboré par le CCAS ou le CIAS, la collectivité négocierait avec les collectivités partenaires et l'Etat un « Pacte local pour la longévité ». Le cadre méthodologique proposé par la Charte interministérielle de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales conviendrait parfaitement pour impliquer les services de l'Etat pour élaborer ce Pacte dont l'instance de suivi et d'évaluation devra bien sûr comprendre des personnes âgées es qualité.

Dans ce cadre, les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA⁶⁴) pourraient garantir la cohérence avec les « schémas départementaux de l'autonomie » produits par les conférences départementales⁶⁵ du grand âge proposé par le rapport de Dominique Libault dans le cadre de la concertation sur le grand âge.

En effet, l'intervention de communes et communautés de communes en faveur de politiques locales de longévité est complémentaire à l'intervention des départements.

➔ Généralisation à terme des DATEL

Pour le déploiement à grande échelle des « Territoires amis des aînés »

Pour donner toute sa puissance à la considération de la transition démographique, comme pour les autres types de transitions, celle-ci doit intégrer les divers dispositifs institutionnels proposés pour renforcer le lien social et l'aménagement du territoire.

Si l'avancée en âge n'est considérée que comme une déchéance du corps et de l'esprit, alors les politiques seront fondées sur des logiques d'assistance. En revanche, si l'avancée en âge est conçue comme une richesse pour la société, alors les politiques seront globales et intégrées. Telle est la vision proposée par le réseau international « Ville, amies des aînées » qui déploie un label sous l'impulsion de l'Organisation mondiale de la santé⁶⁶.

⁶³ Cf. Annexe 21

⁶⁴ Le CDCA a remplacé en 2016 (loi ASV) le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA). Cette instance présidée par le président du Conseil départemental a pour ambition de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap. [Articles L. 149-1 à L. 149-3 du code de l'action sociale et des familles](#)

⁶⁵ Combinaison des propositions 7 et 168 du rapport de Dominique Libault issu de la concertation relative au grand âge

⁶⁶ Cf. Annexe 21



Les axes d'intervention promues par le label sont les suivants :

- l'information et la communication
- la culture et les loisirs
- la participation citoyenne et l'emploi : La reconnaissance des compétences constitue un aspect important du bien-être de la valorisation des aînés
- l'autonomie les services et les soins
- le lien social et la solidarité.
- le sentiment de sécurité physique, financière, et social
- le développement économique des territoires et l'attractivité.

Il faudrait que l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) encourage l'engagement des villes pour ce label ou crée le label « territoire, ami des aînés » qui permet d'aborder la longévité au sein des écosystèmes urbains et ruraux.

Pour que la longévité reste une chance pour les personnes âgées et qu'elle bénéficie également aux autres générations, il faut que la transition démographique soit prise en compte dans toute son amplitude : logements, aménagement de la ville, transports...

La collectivité départementale ne peut donc pas à elle seule gérer la question de la longévité. Sans approche globale centrée sur le milieu de vie dans ses trois composantes (individuelle, sociale et environnementale), nous ne répondrions pas aux enjeux qui nous sont posés.

Il est donc nécessaire d'amener rapidement le bloc communal à s'approprier la question de la transition démographique.

Il conviendra également d'articuler les compétences des communes et communautés de communes, chef de file pour l'exercice des compétences relatives à la mobilité, l'organisation des services publics de proximité et l'aménagement de l'espace, avec celles du département dans le cadre de l'évolution envisagée vers l'élaboration de « schémas départementaux de l'autonomie ».

Dans le cadre de l'opération générale cœur de ville lancée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), une opération particulière « cœur de vie » pourra valoriser les propositions permettant un aménagement urbain pour les personnes les plus âgées.

- ➔ **Créer un label « Territoire ami des aînés » à diffuser via l'Agence nationale de la cohésion des territoires et impulser par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales**
- ➔ **Elaborer des pactes locaux pour la longévité (P2L) au niveau communal ou intercommunal**
- ➔ **Lancer une opération « cœur de vie » au sein de l'opération « cœur de ville »**

Des centres régionaux de la longévité et une structuration des CPER

Si nous voulons revaloriser l'image et la place des personnes âgées dans la société. Les contrats plan état région (CPER) doivent aussi être mobilisés sur la longévité.

Il y a urgence car jusqu'à présent, ni l'Etat, ni les régions n'appréhendent la longévité comme un critère de nature à infléchir les politiques structurantes contractualisées dans les Contrats plan Etat-région (CPER) que sont la mobilité, la recherche, ou la transition numérique... Or, il est nécessaire d'inscrire la longévité au cœur de ces préoccupations si nous voulons renforcer notre cohésion.

Pour favoriser la mise en œuvre de ces politiques locales, il est nécessaire de construire de robustes centres d'expertise pluridisciplinaires. Cet objectif figure au nombre des cinq priorités principales de la stratégie 2016-2020 de l'OMS.

C'est pourquoi, il est proposé de labelliser un centre régional de la longévité par région. Ces centres adossés à une structure universitaire devront proposer une approche pluridisciplinaire de l'âge dans une perspective gérontologique.

Un cahier des charges devra être élaboré par le Commissariat général à l'égalité des territoires et la Haute autorité en santé. La co-construction et la pluridisciplinarité seront des garanties essentielles à la légitimité de ces structures pour garantir un accompagnement de la transition démographique telle que nous l'appelons de nos vœux.

Les projets labellisés pourraient faire l'objet de financement dans le cadre de la prochaine génération de contrats de plan Etat-région.

- ➔ Inclure les différents axes structurants des politiques de longévité au sein des CPER
- ➔ Labelliser un centre régional de la longévité par région

IV.B. Pour une économie durable et intergénérationnelle

Une silver économie intégrative

Un LONGISCORE pour les consommateurs

Les plus de 50 ans représentent désormais plus de 50 % des dépenses d'alimentation, d'équipements, de loisirs et près de 60 % des dépenses de santé.⁶⁷

C'est ce constat qui a conduit le gouvernement à créer en 2013 un contrat de filière silver économie® afin de créer un écosystème, de faire émerger un grand marché en France et aussi d'exporter ce savoir-faire.

Aujourd'hui, si certains considèrent que la silver économie est une arme anti-âgisme, je crois qu'au contraire la silver éco de part l'entretien de son marché utilise cette stigmatisation positive. Au début du lancement de la filière « silver Eco » il était nécessaire de mettre en avant et entretenir cet argumentaire marketing pour interpeller tant les consommateurs que les distributeurs ou producteurs.

Pour rendre accessible la silver économie à tous, en diminuer son coût et faire que cette économie inclusive profite au plus grand nombre dans l'optique d'un développement durable, nous devons maintenant inciter tous les producteurs d'outils à développer et adapter leur offre.

La feuille de route 2019-2020⁶⁸ en cours, met l'accent sur 3 axes : La ville, les territoires et les mobilités ; le logement adapté ; l'utilisation par les établissements et les services à domicile des innovations numériques et technologiques.

Ses travaux seront accompagnés d'une réflexion déontologique visant à garantir que les axes de développement préconisés ont un impact intégratif pour les personnes âgées. **Il faut en effet se garder d'assigner les personnes âgées à certains modes de consommation qui les « ghettoiseraient » plutôt que de les ouvrir aux évolutions sociales. La tendance actuelle de certains distributeurs tentés par le fait**

⁶⁷ Contrat de filière silver économie, 2013

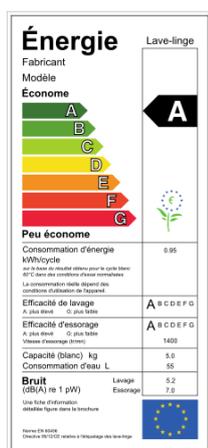
⁶⁸ Feuille de route, filière silver économie 2019-2020



de proposer des rayons de grande surface dédiés aux personnes âgées est âgiste parce qu'elle assignerait une catégorie d'âge à des comportements stéréotypés.

A terme, un label intégratif garantissant le principe de conception universelle pourrait émerger. La conception universelle est la conception de tout aménagement, produit, équipement, programme ou service qui puisse être utilisé par toute personne, sans nécessiter ni d'adaptation ni de conception spéciale, et ce quels que soient son sexe, son âge, sa situation ou son handicap. Son enjeu intégratif est majeur ; le défi est désormais de permettre qu'au domicile ou dans un lieu de vie, les différentes générations utilisent le même produit.

Le label pourrait être matérialisé par un repère visuel sur chaque produit qui orienterait les consommateurs sur la praticité et la durabilité d'usage avec l'avancée en âge.



« **LONGISCORE** » : un label intégratif développé en amont et en aval de la conception d'un produit pour une utilisation pratique et durable avec l'avancée en âge. Le Longiscore répond aux besoins de la transition démographique en assurant la prise en compte des particularités du vieillissement dans la phase de développement du produit et il répond aussi à la transition environnementale en assurant une utilité durable tout au long de la vie.

Il existe plusieurs labels qui promeuvent une éthique de production et de consommation adaptée aux seniors.

Il s'agit notamment du label HS2®, Haute Sécurité Santé, qui vise à favoriser le maintien à domicile des personnes fragilisées ou leur accueil dans des logements neufs ou rénovés intégrant ce référentiel. HS2® s'inscrit dans la continuité du HQE® (Haute Qualité Environnementale) qui s'attache à valoriser l'empreinte environnementale d'un bâtiment alors que HS2®, s'attache, quant à lui, à valoriser la personne, sa santé et sa sécurité.

Le label « Testé et Approuvé par les Seniors » atteste que le produit convient aux plus de 60 ans. Cela signifie que ceux-ci ont passé avec succès des tests d'usage en conditions réelles par des seniors, et des évaluations par des experts ergonomes et ergothérapeutes.

Ces deux labels distincts dans leurs objectifs montrent l'intérêt porté à la transition démographique. Cependant, il serait intéressant qu'ils évoluent afin d'intégrer dès la conception les besoins des personnes concernées avec l'avis des équipes gériatriques.

Le partenariat entre la CNSA et l'Institut National de la consommation (INC) pourrait prévoir la communication relative à ces labels encore trop peu connus.

- ➔ Créer un nouveau label intégratif « **LONGISCORE** » prenant en compte en amont et en aval des besoins tout en assurant la durabilité d'usage avec l'avancée en âge
- ➔ Intégrer la prise en compte des besoins des consommateurs dans les labels existants HS2® et « Testé et approuvé par les seniors »



Une économie et des mobilités au service des acteurs de la transition démographique

La transition démographique ne saura se faire sans un accompagnement et une valorisation des aides à domicile, des aides-soignantes et des infirmières à domicile. Ces professionnels, souvent des femmes, et trop souvent à temps partiel, sont le ciment du soutien à domicile des personnes âgées. **Elles sont elles aussi victimes de stigmatisation comme le sont leurs patients. C'est un effet ricochet qui entretient une invisibilité injustifiée et qui n'est plus tenable. Pour revaloriser l'image de la personne vieillissante nous devons aussi penser à ceux qui au quotidien les accompagnent.**

Madame la Ministre, Agnès Buzyn vient d'acter via la loi finance de la sécurité sociales 2020 le congé de proche aidant. Myriam El Khomri, dans son rapport d'octobre 2019 émet de nombreuses propositions sur les parcours de formation. La considération sociale est en effet primordiale. Mais nous l'avons vu, l'action doit se concentrer sur les trois piliers du développement. Ainsi, le volet environnemental et économique doit aussi être investigué.

Nous pouvons faire converger les trois transitions autour de la personne âgée par la transition sociale des services d'aide à domicile (SAAD), la transition économique inéluctable de leur modèle financier et la transition environnementale par le déploiement à grande échelle d'un vaste plan d'investissement dans un pool de véhicules électriques.

Ainsi, les accompagnants professionnels des personnes âgées dans les années à venir pourraient être les portes drapeaux tant de la transition démographique que de la transition environnementale.

A ce stade, le coût de la mesure d'une flotte de véhicules électriques pour les SAAD et les SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) n'a pas été encore calculé. Pour autant, la mobilisation de la caisse des dépôts et des consignations en lien avec le ministère de la cohésion des territoires et le ministère des transports pourrait permettre une stratégie à grande échelle pour le succès de ces deux transitions.

- ➔ **Lier transition sociale des SAAD/SSIAD et transition démographique avec la transition environnementale en déployant la mise à disposition d'une flotte de véhicule électrique.**
- ➔ **Elaborer un plan stratégique de déploiement de la flotte et des bornes de véhicules électriques par le ministère des transports et la caisse des dépôts et des consignations.**

La voiture autonome : une chance de mobilité pour les personnes âgées fragiles

La voiture autonome fait l'objet d'un développement depuis une dizaine d'années. Peu d'expérimentation en milieu réel est encore réalisée. On peut noter au Japon l'expérimentation de navettes sans conducteur de six places (Robot Shuttle de DeNA Co), dans des zones rurales où la majorité de la population a plus de 65 ans. La navette dessert une zone de service à une vitesse de 10 km/h. Un robotaxi est expérimenté pour accompagner de manière personnalisée des personnes en situation de handicap. La loi handicap de février 2017 insiste sur l'égalité notamment de mobilité qui est associée à l'accessibilité. On estime que 20 000 personnes en France adaptent leur véhicule pour se déplacer malgré un handicap. L'accident survenu dans l'Arizona avec une voiture sans chauffeur Volvo XC90 de la société Uber a rappelé que la responsabilité du chauffeur est un élément majeur pour envisager son développement industriel dans l'avenir.

La stratégie nationale de développement des véhicules autonomes a indiqué dans ses orientations stratégiques pour le développement des voitures autonomes d'avril 2019 les préalables techniques. Ce rapport ne mentionne pas les publics qui pourraient être les utilisateurs préférentiels. Il y est indiqué que les acteurs locaux seront les acteurs-clés du développement, mais ils sont cités pour des aspects tels que « la congestion ou la desserte de zones peu denses », et non sur les populations cibles et la cohérence entre mobilités et les politiques d'inclusion sociale au niveau des territoires.

Les personnes âgées dans les différents documents ne sont jamais citées comme pouvant être une des cibles pouvant bénéficier des voitures autonomie. Une enquête de 1999 intitulée Mobilate (Mobilate survey enhancing outdoormobility in later life) avait recensé que les personnes âgées de plus de 75 ans trouvent que le bus démarre trop vite, sans précaution (38%). Parmi l'ensemble des personnes âgées (65 ans et plus), 46% pensent que les portes des bus ou des trams se ferment trop vite, 43 % ont des difficultés à lire les horaires et les itinéraires, 41% ont du mal à monter et à descendre. Ceci indique avec d'autres arguments de prévalence qu'environ 20 % des personnes de plus de 70 ans seraient intéressés par des véhicules semi-autonomes, ce qui représenterait environ 2 millions d'habitants.

Si les véhicules totalement autonomes (niveaux 4 et 5) représentent un investissement et un défi technologiques sécuritaires et juridiques majeurs, les solutions de niveau 3 de conduite semi-autonome qui peuvent remplir des missions de conduite autonome simples sont envisageables avec des délais plus rapprochés. Ils pourraient dans de nombreuses situations faciliter le maintien à domicile et en autonomie des personnes âgées, à condition que ces solutions soient intégrées dans une politique de mobilité à l'échelle d'un territoire de proximité. Ces solutions intermédiaires permettraient une mise en œuvre plus rapide de ces véhicules autonomes et aideraient à conduire des expérimentations de niveau 4 et 5 par les conditions favorables qui seraient créées de cette manière.

Ainsi la mise à disposition de véhicules autonomes, de niveaux semi-autonomes pour les personnes âgées, permettrait à celles-ci de garder leur autonomie de mobilité pour certains d'entre eux en zone rurale et construirait le contexte d'une accélération de la mise en œuvre des expérimentations de niveaux 5 en aidant les constructeurs par un premier modèle économique.

- ➔ Développer rapidement les véhicules semi-autonomes de niveau 3 dans les territoires
- ➔ Elaborer un rétro planning stratégique des expérimentations de véhicules de niveau 4 et 5

Une Ecole universelle du Numérique

Les innovations technologiques et numériques sont nombreuses, elles sont aussi rapides. Une transition numérique réussie ne peut se faire qu'à la condition qu'elle n'exclure pas toute une partie de la population. Ainsi, de manière transitoire nous devons adapter et compenser la transition numérique par des offres d'accompagnement plus automatiques.

Les avancées numériques ont été initiées par nos aînés, faisons-en sorte de ne pas les oublier pour la continuer. L'exclusion numérique est une réalité. En 2011, un rapport gouvernemental remis au parlement, préconisait de familiariser les personnes âgées aux outils numériques par un accompagnement personnalisé. Il n'en pas été suivi des faits. A ce jour, encore 47% des 75 – 84 ans n'utilisent jamais internet⁶⁹ quand ce sont plus de 68% des 85 ans qui ne s'y rendent jamais. Si cette fracture numérique viendra à diminuer naturellement avec le temps, il n'est pas entendable que rien ne soit déployé pour accompagner cette transition numérique afin que celle-ci se fasse dans la considération des aptitudes de chacun.

Dans cette perspective, il est urgent de mettre en place des **écoles universelles du numérique** mélangeant jeunes et seniors. Tous les seniors ne sont pas en difficulté avec le numérique avec lequel tous les jeunes ne sont pas à l'aise non plus. L'illettrisme numérique est une réalité tout aussi handicapante que la méconnaissance du numérique. Les Pactes locaux pour la longévité pourraient prévoir des écoles du numérique pour tous dans la perspective d'un échange non stigmatisant entre les générations, doublé d'une progression individuelle.

⁶⁹ Institut CSA pour Les Petites frères des pauvres, « Solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France », 29 septembre 2017



→ Créer des écoles universelles du numérique

Les premiers documents concernant le déploiement de « France service » ne comprennent pas d'éléments l'accueil des personnes âgées au sein de la Cité.

Toutefois, la suite de la démarche intégrera les services de nature à faciliter la vie des personnes âgées quel que soit leur âge. En particulier, pourront être prises en compte et valorisées dans le cadre des retours de bonne pratique, les actions d'ordre sociétal : mobilité sur le dernier kilomètre, appui numérique, aide aux formalités administratives, solidarité intra et intergénérationnelle...

Les maisons des aînés et des aidants pourraient prendre appui sur les services ainsi développés.

→ Inclure un panier diversifié de services pour les personnes âgées au sein du cahier des charges de France Service

IV.C. Création d'un institut national prospectif des transitions démographiques et sociétales des vulnérabilités.

Les mutations démographiques vont modifier profondément le pacte républicain du vivre-ensemble dans les années à venir. Les enjeux du vieillissement de la population sont majeurs sur un plan culturel et économique, et vont s'associer aux grandes mutations environnementales et numériques. Pour être réussies, ces transitions devront avoir des réponses intégrées.

D'autres transitions sont à venir et impacteront les vulnérabilités sociales en lien avec l'évolution rapide des technologies ou encore de la dématérialisation excluant toute une partie des citoyens précaires. **Ainsi la question de l'adaptation de notre société aux transitions ne se cantonne plus qu'à la seule question du vieillissement mais réinterroge la place des**

personnes vulnérables dans notre société. Elle associe aussi les phénomènes des migrations en France et en Europe des autres continents.

Ces phénomènes vont s'amplifier dans les années à venir, et nous pourrions alors anticiper puis construire une vision prospective par la création d'un grand institut des transitions.

Les missions de l'institut pourraient être les suivantes.

- Assurer une **veille sur les modifications démographiques** majeures qui ont un retentissement sur l'ensemble de la société en lien avec les principaux producteurs de données (INSEE, DREES, DARES, INED...).

- Centraliser et analyser :

- Les conséquences systémiques de ces transitions sur l'ensemble des activités et des organisations des territoires et des villes
- L'évolution des formations et des métiers en liens avec l'événement démographique observé
- La production de recommandations pour accompagner les différents acteurs dans le champ social et économique en lien avec la transition démographique
- Apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur ces questions et animer le débat public.
- Coordonner et animer la recherche pluridisciplinaire relative aux transitions.



- En particulier, en matière de transition démographique, coordonner et animer les centres régionaux de la longévité, ainsi que les instances territoriales dédiées aux transitions numériques et environnementales.
- Cet institut évaluera les programmes opérationnels relatifs aux transitions. Les pilotes des programmes opérationnels sectoriels seraient inchangés. Il s'agit notamment de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), et de la CNSA (Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie), et de l'ANR (agence nationale de la recherche), opérateur de l'Etat en matière de financement de la recherche.

L'institut des transitions travaillera en lien avec le Conseil du numérique, le Conseil national de la transition écologique, le Conseil national du développement durable, la direction de la recherche de la CNAV, le collège « âge » du HCFEA, ainsi que le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Cet institut pourrait intégrer la CNSA dans une nouvelle composante de cet organisme, le seul acteur actuellement à fonctionner en mode agentiel et en capacité d'assoir cette vision prospective et sociétale.

- **Créer un institut des transitions afin d'accroître la visibilité des personnes vieillissantes sans stigmatisations.**

Coordination de la recherche

Il est indispensable d'accompagner par une ambition adéquate en matière de recherche ce qui va constituer l'un des bouleversements majeurs des 50 prochaines années.

C'est unanime : l'ensemble de personnes consultées souhaite que la recherche concernant le vieillissement soit plus visible et mieux structurée.

En effet, le bilan de la recherche en matière de gérontologie n'est pas satisfaisant.

D'une part Il est peu connu. **Les différentes administrations interrogées n'ont pas été en capacité de fournir une cartographie de la recherche en gériatrie et en gérontologie.**

D'autre part, en première analyse, les observateurs constatent une pluridisciplinarité insuffisante, ainsi qu'un clivage entre les sciences humaines et sociales et la recherche médicale. Dans ce contexte, le besoin réel de connaissance est compensé par de multiples sondages diligentés, le cas échéant par des groupes de pression.

Or, la question de la recherche est essentielle pour aborder la question de la longévité de façon systémique dans toutes ses dimensions physiologiques, psychiques, et environnementales. La recherche en gérontologie devra donc s'élargir pour croiser les savoirs.

L'institut des transitions pourra fédérer l'ensemble des organismes et centre de recherche pour permettre la conception de programmes interdisciplinaires sur le vieillissement et la longévité.

Le dernier article du New-England du 31 octobre 2019⁷⁰ rédigé par *Victor J. Dzau, président of the United States National Academy of Medicine*, démontre l'ampleur du phénomène. **Il souligne l'intérêt des plus**

⁷⁰ J-Dzau V, and T. Yamada, *Enabling healthful aging for all*. The national academy of medicine grand challenge in healthy longevity, The New England J MED 381 ;18, 31 octobre 2019

grands chercheurs internationaux sur ce domaine ainsi que sur la transversalité et le décloisonnement inéluctable pour une longévité ambitieuse.

Dès lors que des programmes de recherche auront été conçus, l'Agence nationale pour la recherche (ANR) pourra mener les appels à projets.

Les crédits du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pourraient soutenir le développement de la recherche en gérontologie.

- ➔ **Impulser depuis l'Institut des transitions un programme pluridisciplinaire de recherche sur la transition démographique**
- ➔ **Intégrer la transition démographique dans le grand Plan d'Investissement d'Avenir (PIA)**

Conférence triennale de la longévité

Pour stimuler et organiser le débat public relatif à la longévité, je propose de créer par la loi un rendez-vous triennal relatif à la longévité dans la continuité de la dynamique instaurée par le rapport de Dominique Libault.

Une conférence nationale de la longévité pourrait se tenir, précédée de débats locaux, et inscrite dans le cadre des évolutions concernant toutes les transitions.

L'enjeu est de susciter la réflexion et d'organiser le débat public en établissant tous les 3 ans un rendez-vous et un programme relatif à la longévité. Chaque conférence sera inaugurée par un bilan du précédent programme.

Cette conférence nationale abordera la question du vieillissement non seulement sous l'angle de l'équilibre du système de retraite ou de la dépendance mais aussi sous l'angle de la cohésion de l'ensemble des générations.

L'institut des transitions pourrait assurer le secrétariat permanent de cette conférence.

- ➔ **Tenir tous les trois ans une conférence nationale de la longévité précédée de débats locaux**

Une gouvernance ouverte et transversale des transitions

Secrétariat d'Etat aux transitions

La création d'un secrétariat d'Etat aux transitions, rattaché au Premier ministre pourrait être le « bras armé » au sein de l'exécutif de ces enjeux de conciliation des diverses transitions. Son ambition pour les politiques de longévité sera d'impulser une vision avec l'objectif de promouvoir un nouveau « style de vie », plus solidaire, moins normatif et plus lucide.

- ➔ **Créer un secrétariat d'Etat aux transitions**

Délégation parlementaire aux transitions

Le texte législatif créant l'institut des transitions pourrait créer une délégation parlementaire pour les transitions à l'Assemblée nationale.

Cette délégation des transitions pourrait promouvoir une approche intégrée de la longévité dans l'ensemble des lois.

A l'instar de la délégation parlementaire aux droits des femmes, cette délégation pourrait assurer une veille sur l'ensemble des textes législatifs afin de proposer des améliorations législatives et réglementaires dans son domaine de compétence.

Cette délégation pourra en particulier aborder en toute transparence la question des migrations intimement liée aux questions environnementales et démographiques.

→ **Créer une délégation parlementaire aux transitions**

Les transitions – Grande cause nationale 2021

Sans une prise de conscience politique, il n'est pas certain qu'une dynamique suffisamment puissante s'amorce en matière de communication.

Or, en la matière, c'est un « big bang » qui est nécessaire pour abandonner les tabous et stéréotypes anciens. Déjà, en 2011, le rapport de l'IGAS⁷¹ rappelait que l'absence d'axes stratégiques nationaux et de vision globale et transversale condamne à la dispersion une multiplicité d'acteurs de bonne volonté.

Le concept socle de longévité permettra de concilier les approches individuelles, économiques et environnementales de la transition que nous vivons pour en faire une chance pour la cohésion de notre pays.

Etablie sur cette base conceptuelle, la campagne nationale comprendrait différents axes, énumérés tout au long de ce rapport, qui seraient traitées avec les mêmes valeurs de solidarité, de réciprocité, de respect et de citoyenneté. Une telle évolution concerne chacun de nous car au fond, elle vise à transformer la peur de vieillir en une « chance de vieillir » pour notre société.

L'ampleur de la démarche justifie l'octroi d'un label grande cause nationale sur la durée. Les stéréotypes et blocages sont tels que pour émerger comme sujet commun, la longévité doit être « boostée » avec une puissante volonté politique.

Un ensemble de valeurs socles est en effet indispensable pour donner de la cohérence aux discours qu'il sera nécessaire de produire sur les retraites, l'attractivité des métiers, l'investissement social, la réciprocité entre les générations, les directives anticipées, la gestion du bâti ainsi que le patrimoine...

Le parallèle avec le débat sur les retraites, de la concertation « grand âge », de la réflexion sur les métiers, de l'émergence d'une réflexion sur la finitude et l'âgisme plaident pour la décision d'ériger la transition démographique et la longévité comme grande cause nationale la seconde partie du quinquennat.

→ **Eriger la transition démographique en grande cause nationale pour la seconde partie du quinquennat.**

⁷¹ Inspection générale des affaires sociales, rapport « Société et vieillissement », Annick Morel et Olivier Veber, 2011



Conclusion

L'allongement de la vie et le vieillissement de la population sont inéluctables. Notre plus grand défi est maintenant d'accueillir cette longévité comme une chance et une opportunité plutôt qu'un fardeau ou encore un problème. Nous sommes une société bienveillante mais nous sommes aussi une société nourrie par la performance et la compétition. C'est pourquoi nous devons collectivement nous adapter sans créer de discriminations liées à l'âge.

Nous ferions une erreur à ne pas reconnaître les aînés. Ils sont le reflet de notre propre humanité. Les personnes âgées sont l'image de ce que nous sommes et de ce que nous serons, pour les plus chanceux d'entre nous. Mieux considérer ce qu'ils sont, ce qu'ils nous offrent et leur apporter notre reconnaissance, c'est assurer le continuum de la vie et des générations entre elles.

Nous devons transformer notre regard porté sur l'âge pour que chacun puisse profiter de sa propre longévité, que chacun puisse trouver sa place.

Chacun doit pouvoir affirmer ses choix de vie et ses désirs sans crainte. Promouvoir et affirmer les droits des personnes avançant en âge c'est l'assurance d'une égalité des droits tout au long de la vie. Permettre à chaque citoyen de renforcer dès le plus jeune âge ses compétences psycho-sociales, c'est promouvoir l'acceptation de chaque étape de sa vie.

La mise en exergue dans les médias et au travers des statistiques publiques du binôme actif/retraité sous-entend une dualité basée sur la performance et la productivité. Or, d'autres liens rassemblent les citoyens et c'est ceux-ci qu'il faut renforcer et mieux reconnaître : le bénévolat, la transmission, l'engagement familial, associatif, la citoyenneté ou encore l'expérience... L'âge ne doit pas être stigmatisant car aujourd'hui son expression est variée et individuelle.

La reconnaissance des aînés doit s'effectuer au niveau local, au cœur des territoires et pour cela l'ensemble des villes, des quartiers ou encore des réseaux associatifs doivent être mobilisés. Le regard porté sur les personnes âgées doit s'affranchir du regard professionnel trop souvent médico-centré au risque de résumer trop rapidement le vieillissement à la maladie. Oui, il y a une multitude de séniors, et aucun ne se ressemble. Redonnons leur la parole, et nous apprendrons tous des uns des autres. Nos modes d'organisations ne doivent pas décider à leur place de leur choix de vie, de leur devenir ou encore de leur prise de risque.

Nos organisations et politiques publiques doivent évoluer et s'ouvrir au-delà de la construction d'un système basé sur des réponses à des besoins collectivement définis.

Tout comme la transition écologique, la question de la transition démographique a longtemps été éludée, et a toujours été reportée. De même que notre échec pour utiliser certaines ressources énergétiques, notre quête d'immortalité nous empêche de construire la longévité. Si pour la transition énergétique, le vent et l'eau sont des ressources naturelles durables et vertueuses, alors osons dire, de la même manière, que nos aînés ont un potentiel de richesse sociale incroyable pour renforcer le pacte social pour une transition démographique réussie.

Mieux encore, pour construire solidement l'avenir, il nous faut donner de la cohérence aux différentes transitions, et susciter le débat public.

En effet, la participation et la co-construction ne se décrètent pas. C'est pourquoi, il convient de les accompagner d'une impulsion politique forte et transparente garante de construction, de l'affichage et du suivi des objectifs collectifs.



Le « tout-performance » renforce les clivages et la compétition, le repli sur soi. L'évaluation d'une société basée sur ce seul critère de réussite abîme chaque jour un peu plus la cohésion sociale essentielle à notre pacte Républicain.

Lutter contre l'âgisme doit nous permettre une sortie de crise par, et pour, une cohésion sociale renforcée. Une nouvelle forme de cohésion sociale doit se construire au service des trois grandes transitions auxquelles notre société doit faire face : la transition environnementale, numérique et ... la transition démographique !

Ces transitions ne sont pas dissociables, aucune ne doit prévaloir sur l'autre. Elles sont intimement liées et interdépendantes, sans hiérarchisation. Nous devons trouver le point d'équilibre pour le développement durable de notre société : une société de la longévité où la linéarité permanente du temps qui passe ne véhiculera pas l'utopie d'une immortalité pour soi-même mais d'une réalité des cycles de vie retrouvés.

De nombreux interlocuteurs m'ont souhaité « bon courage » sur une mission qu'ils considèrent « au cœur du sujet », mais impossible à réaliser... Je les remercie et je crois qu'ils se trompent. Cela est possible si nous transformons notre regard. Nous pouvons influencer et transformer les politiques de la longévité en France. Il nous suffit de nous inspirer de la nature pour innover durablement en la mimant. Le biomimétisme en est un moyen. « *La connaissance se trouve en quantité les plus abondantes dans la nature, c'est-à-dire qu'en copiant la nature, on pourra créer le plus de valeur* »⁷². Comme le phénomène de réitération nous montre comment deux arbres d'âges différents poussant l'un à partir de l'autre augmente considérablement leur longévité, alors la lutte contre l'âgisme permettra à notre société de réussir sa transition démographique.

Audrey Dufeu-Schubert, députée de Loire-Atlantique.

⁷² Idriss Aberkane,



REUSSIR LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE ET LUTTER CONTRE L'AGISME

ANNEXES

Rapport réalisé par Madame
AUDREY DUFEU SCHUBERT
DEPUTE DE LOIRE-ATLANTIQUE
A LA DEMANDE DE MONSIEUR
EDOUARD PHILIPPE PREMIER MINISTRE



ANNEXE

Annexe 1 : Tableau des propositions

Proposition	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme	€	€€	€€€	Local	National	Ministère																		
									Santé & solidarités	Personnes handicapées	Culture	Travail	Education & jeunesse	Recherche	Territoire	Sport	Ecologique / Transport	Intérieur	Affaires étrangères	Bercy							
MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA LONGEVITE DANS LES POLITIQUES LOCALES																											
Déploiement des pactes locaux pour la longévité																											
Création du label "Territoire ami des aînés"																											
Opération "cœur de vie"																											
Inclure un Axe longévité dans les CPER																											
Labellisation d'un centre régional de la longévité par région																											
Généralisation, à terme, des diagnostics territoriaux de la longévité (DATEL)																											
Inscrire MONALISA dans la CNSA																											
Conditionnement d'octroi du fonds FDVA par la signature de la charte d'équipe citoyenne MONALISA																											
Créer un fonds d'impulsion pour un large déploiement de MONALISA																											
Identifier et intégrer la question de la transition démographique dans les politiques locales des QPV																											
Déployer progressivement un adulte relais par QPV																											
Former les adultes relais à la détection de l'isolement social chez les personnes âgées, en lien avec MONALISA																											

Proposition	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme	€	€€	€€€	Local	National	Ministère																		
									Santé & solidarités	Personnes handicapées	Culture	Travail	Education & jeunesse	Recherche	Territoire	Sport	Ecologique / Transport	Intérieur	Affaires étrangères	Bercy							
RENFORCER LES LIENS INTERGENERATIONNELS																											
Généraliser le passeport citoyen dans le primaire en lien avec les établissements de personnes âgées																											
20% de SNU auprès des personnes âgées																											
Création d'un silver BAFA																											
Création d'une charte de logement intergénérationnel personne âgée/étudiant																											
Exonération fiscal du revenu locatif ou sous-locatif de la personne âgée dans le cadre de la charte de logement intergénérationnel																											
Généralisation de la formation des professeurs sur les compétences psycho-sociales																											
Introduire un cinquième savoir fondamental : s'accepter soi-même																											
Inscrire la transition démographique dans les programmes scolaires																											

Proposition	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme	€	€€	€€€	Local	National	Ministère																			
									Santé & solidarités	Personnes handicapées	Culture	Travail	Education & jeunesse	Recherche	Territoire	Sport	Ecologique / Transpor	Intérieur	Affaires étrangères	Bercy								
CHANGER LE REGARD DE LA SOCIETE SUR LES SENIORS																												
Développement des débats éthiques de terrain																												
Création d'un espace éthique national sur le vieillissement																												
Fin des barrières d'âge concernant les représentations au sein d'organismes																												
Accord national sur les séniors en entreprise																												
Intégration de la valorisation des séniors dans la RSE																												
Extension du label diversité en entreprise																												
Promouvoir la réalisation des bilans de compétence après 55 ans																												
Accroître le niveau de formation des plus de 55 ans et l'inscrire dans les indicateurs RSE																												
Mobiliser le CPF pour préparer la retraite et favoriser l'émergence de nouveaux métiers de préparation à la retraite																												
Engager les entreprises à délivrer une attestation de compétence aux séniors																												
Tenir des bureaux de vote dans les EHPAD publics																												
Supprimer le bilan de mi-carrière																												
Organisation des Grey Games 2024																												
Duplication des Grey Games dans les territoires																												
Remaniement des catégories de la statistique publique																												
Transition géographique dans les objectifs du CSA																												
Etendre le baromètre de la diversité à l'image des personnes de plus de 60 ans																												
Elargir le périmètre du fonds "image et diversité" du CNC																												
Evolution de la charte audiovisuelle de la représentation des personnes en perte d'autonomie																												
Sanctuariser et promouvoir la semaine bleue à une autre date																												
Intégration dans le CPOM de France TV la promotion de la semaine bleue																												
Faire évoluer la sémantique relative à l'âge																												

Proposition	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme	€	€€	€€€	Local	National	Ministère															
									Santé & solidarités	Personnes handicapées	Culture	Travail	Education & jeunesse	Recherche	Territoire	Sport	Ecologique / Transport	Intérieur	Affaires étrangères	Bercy				
LES GRANDES TRANSITIONS																								
Créer un label "Longiscore"																								
Intégrer la prise en compte des besoins des consommateurs dans les labels HS2 et "Testé et approuvé par les seniors"																								
Flotte véhicule électrique pour les SIAD et SAAD																								
Plan stratégique de déploiement des flottes et bornes électriques																								
Développement rapide de véhicules semi-autonome																								
Expérimentation véhicule autonome																								
Créer des écoles universelles du numérique																								
Créer un institut des transitions																								
Coordination de la recherche sur la transition démographique																								
Intégration de la transition démographique dans le grand plan d'investissement																								
Conférence nationale de la longévité tous les trois ans																								
Secrétariat d'Etat aux transitions																								
Délégation parlementaire aux transitions																								
Transition démographique: Grande cause nationale de la seconde partie du quinquennat																								

Proposition	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme	€	€€	€€€	Local	National	Ministère															
									Santé & solidarités	Personnes handicapées	Culture	Travail	Education & jeunesse	Recherche	Territoire	Sport	Ecologique / Transport	Intérieur	Affaires étrangères	Bercy				
RENFORCER L'APPROCHE DOMICILIAIRE																								
Mise en commun de l'APA et de la PCH pour un même foyer																								
Exonération de CRDS sur les assurances vie des personnes âgées GIR 1 à 4																								
Plan de transformation de l'offre à domicile avec un financement de la caisse des dépôts et consignation																								
Transformer l'offre en EHPAD pour les personnes âgées atteintes de troubles cognitifs																								
Inscrire l'habitat inclusif dans les expérimentations législatives des pactes locaux pour la longévité																								
augmenter le nombre d'équipes mobiles en soins palliatifs vers la ville																								
Forfait spécifique de fin de vie pour les infirmiers libéraux																								
Campagne de communication sur les directives anticipées																								
systematiser la rédaction des directives anticipées dans le dossier médical partagé (DMP)																								
Stimuler à grandes échelles le modèle des viagers solidaires																								

Le Premier Ministre

- 978 / 19 SG

Paris, le 18 JUIN 2019

Madame la députée,

À l'issue du grand débat national le 25 avril, le Président de la République a invité chacun, face au défi du vieillissement de la population, à « devoir assumer et à donner de la visibilité » à cet enjeu et ces personnes. Le Président de la République a par ailleurs demandé au Gouvernement de définir une stratégie d'ampleur d'accompagnement des personnes âgées dans la longévité à l'automne, avec pour objectif de poser les bases du système de demain tout en répondant aux urgences d'aujourd'hui.

À cet égard, le rapport remis par Monsieur Dominique LIBAULT a établi des constats partagés et identifié parmi les sujets à traiter de manière prioritaire les enjeux liés à la place au sein de la société des 10 millions de Français de plus de 65 ans qui sont autonomes, mais aussi des 1,5 million qui ne le sont plus.

Les représentations sociales et culturelles du grand âge conduisent aujourd'hui à percevoir les aînés comme un poids pour notre société. Leurs capacités d'agir, d'échanger, de ressentir, de transmettre sont éclipsées par leur perte d'autonomie, entraînant invisibilité dans l'espace public et perte de citoyenneté, comme l'évoque le Comité consultatif national d'éthique dans son avis de février 2018: « le regard que la société porte sur la personne âgée en perte d'autonomie, ou plus généralement sur la vieillesse, s'assimile trop à un « naufrage » et dès lors aboutit à une marginalisation de la personne, à sa dévalorisation, ou encore à son isolement. [...] L'exploration de cette problématique conforte l'hypothèse d'une forme de dénégation collective du vieillissement de notre société et de notre propre vieillissement, dénégation aussi de ce qu'il va advenir de nous lorsque nous avancerons en âge, voire de notre finitude ».

Il s'agit donc de donner du sens à cette longévité nouvelle que connaissent et que connaîtront nos concitoyens afin de faire changer le regard sur le vieillissement et ne plus le stigmatiser.

Afin de construire une société apaisée pour les personnes âgées, nous devons collectivement travailler à une nouvelle représentation qui ne soit plus strictement sanitaire et médico-sociale. Nos aînés sont notre mémoire et doivent être vus comme une source de richesse.

Les chemins ne sont pas évidents car le changement de regard ne se décrète pas. C'est pourquoi je souhaite vous confier une mission sur la place et l'image des aînés dans notre société. Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Mme Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé.

Vous vous appuyerez notamment sur les préconisations du rapport de Monsieur Dominique LIBAULT et approfondirez en particulier les enjeux suivants:

- établir un état des lieux de la situation des personnes âgées en France, de leur représentation et des discriminations dont elles souffrent ;
- proposer des actions de sensibilisation aux enjeux de dignité et de valorisation sociale de la personne âgée pour le grand public, pour les services publics, pour les médias ainsi que dans l'emploi et sur le marché du travail ;
- proposer des leviers de développement des liens intergénérationnels dans le cadre notamment de la scolarité obligatoire et du service national universel.

À cette fin, vous associerez à vos réflexions toutes les parties prenantes concernées : personnes âgées et associations représentatives de personnes âgées, fédérations des secteurs du médico-social et du sanitaire, représentants de conseils départementaux et de l'administration de l'État, représentants du monde de l'éducation, des médias, de l'université et tous les acteurs qui pourraient vous permettre d'enrichir votre réflexion.

Je vous remercie de me remettre votre rapport pour la première quinzaine d'octobre 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.


Édouard PHILIPPE

Annexe 3 : Liste des personnes auditionnées

Organisation	NOM	Prénom
A L'ABORDAGE TRANSATLANTIQUE	GERBEAU	Bernard
A VOS SOINS	BLOUIN	Nicolas
	BREGEON	Noémie
	HOUSIER	Maïna
	ISOARDO	Karelle
	BRAMOULLE	Yann
AAFA	TOME	Marina
	WAMBERGUE	Mathilde
	LALIZOUT	Delphine
AD-PA	FREGONA	Eric
	GIZOLME	Romain
AG2R LA MONDIAL	GESLIN	François-Marie
	HAUCK	Tristan
ASSOCIATION DES DEPARTEMENTS DE France	WERNER-BERNARD	Ann-Gaëlle
	MANNARINO	Geneviève
	BOULANT	Romain
	RAPINAT	Jean-Michel
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	MARTIN	Pierre
	JACQUEMOT	Nelly
	DE FONTAINES	Charlotte
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	BLANCHOT	Philippe
	DE LA BRETECHE	Laure
CAISSE NATIONAL D'ASSURANCE VIEILLESSE	RIVIERE	Gérard
	GALLOU	Rémi
	TARRIEU	Laurent
CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE (CNSA)	MONTCHAMPS	Marianne
	KREINS	Jérémy
CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)	GAILLE	Marie
CENTRE NATIONAL DU CINEMA (CNC)	HENRARD	Olivier
	THOMAS	Leslie
	LAQUIT	Evelyne
CONFEDERATION FRANCAISE DES RETRAITES	ERBS	Pierre
	BELLANGER	François
	NICOLAS	Bernard
	ECHELARD	Marie-France
CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL D'ETHIQUE	AUBRY	Régis
CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONNELS DE GERIATRIE	JAENDEL	Claude
CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA)	MAISTRE	Roch-Olivier
	FAURE	Yannick
CROIX ROUGE	GIRARD	Johan
DEFENSEUR DES DROITS	PIDERI	Vanessa
	DE SAINT MARTIN	France

	GOHET	Patrick
	TOUBON	Jacques
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	DUJOL	Jean-Benoît
DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE - MINISTERE DE LA SANTE	VINQUANT	Jean-Philippe
EHPAD'COTE	JEAN	Alain
	BILIE	Michel
	POLARD	José
FEDESAP	JOURDAN	Julien
	REZA TOFIGHI	Amir
FEHAP	FAURE	Agathe
FESP	AMRANI	Magali
	PESQUE	Marjorie
	PERALDI	Olivier
FHF	ROY	Géraldine
	RIVIERE	Julie
FHP	BALLEREAU	Michel
	NOELLEC	Béatrice
FNADEPA	ENSMINGER	Déborah
	RISO	Jean-Pierre
	ANDRIVEAU-BORGNE	Valérie
FNADEPA 44	RELANDEAU	Xavier
FNAPAEF	LEGAY	Lucien
	GOBLED	Françoise
FNAR	MERCKLING	Claire
	DENIS	Sylvain
FONDATION MEDERIC ALZHEIMER	BOUCHER	Olivier
	JACQUEMONT	Hélène
France ALZHEIMER	GILLY	Lorène
	DURAND	Benoît
France BENEVOLAT	BOUCHON	François
	SERIEYX	Hervé
France SILVER ECO	BROUSSY	Luc
France TELEVISION	DONNAT	Francis
	ROSSET-CAILLER	Juliette
France URBAINE	FOUCAULT	Eloïse
	MARTIN-GENDRE	Dominique
	CHAUFOR	Etienne
GERONTOPOLE DES PAYS DE LA LOIRE	BLANCHET	Mickaël
	BERRUT	Gilles
	BERNAT	Valérie
GLOBE CONTEUR	JOLIVET	Cédric
GROUPE SOS	BORELLO	Jean-marc
HAUT COMMISSARIAT AUX RETRAITES	DELEVOYE	Jean-Paul
	BOISSON-COHEN	Marine

HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'AGE	BARBANT-DELANNOY	Laetitia
	CASAGRANDE	Alice
	PIVETEAU	Denis
	FRAGONARD	Bertrand
LAB'SPORT	FAILLER	Matthieu
MEDEF	VELEZ	Sébastien
	MENNETEAU	Odile
	SUICMEZ	Armand
MINISTERE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	DOUSSET	Marie
	CHAPUIS	Marc
	GOURAULT	Jacqueline
MINISTERE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT	BECOULET	Alexandre
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	MONETTI	Graig
MINISTERE DU TRAVAIL	PENICAUD	Muriel
	DELEVALLEE	Damien
	FOUCHER	Antoine
	FOREST-BACCIALONE	Fanny
MISSION EL KHOMRY	EL KHOMRY	Myriam
MONA LISA	SERRES	Jean-François
OBSERVATOIRE DE L'AGISME	LEDUC	Florence
OLD UP	GUTTON	Philippe
	GRUERE	Martine
OLDYSSEY	BOXEBELD	Clément
OUTILS EN MAIN	LEHEBEL	Alain
PERSONNALITE QUALIFIEE	GUERIN	Serge
	PETIT	Mélissa
	FORETTE	Françoise
	POMMIER	Frédéric
	MAISONDIEU	Jean
	DENORMANDIE	Philippe
	MARCHAND LAMIRAUD	Fabienne
	ENNUYER	Bernard
	FAGOT	Odile
HIRSCH	Emmanuel	
PETITS FRERES DES PAUVRES	DE GUIBERT	Armelle
REGION DE France	BERNARD	Claire
RESTOS DU CŒUR	CHARMAT	Elodie
SANTE PUBLIQUE France	QUELET	Sylvie
	HAMEL	Emmanuelle
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	ATTAL	Gabriel
	JUBLIN	Louis
SENIOR COMPAGNIE	MERCIER	Stéphanie
SILVER ALLIANCE	ZIMMER	Benjamin
SILVER VALLEY	MENET	Nicolas
SOCIETE FRANCAISE DE GERIATRIE ET GERONTOLOGIE	AQUINO	Jean-Pierre
SYNERPA	HOUSSAIS	Audrey

	MEYNIEL	Pauline
UNION FRANCAISE DES RETRAITES	BOURREAU	Christian
	VISCONTI	Christiane
UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES	BARDET	Alexandra
	FLAGEUL	André
UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE	BACOU	Elodie
	CALMELS	Benoît
UNION NATIONALE DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES	DI GIOVANNI	Nelly
TOUR DE France	ALLIANCE ET VIE - LE MANS	
	EHPAD BEL AIR - TOURNON D'AGENAIS	
	EHPAD CH/SSR - PENNE D'AGENAIS	
	EHPAD KORIAN CATALOGNE - PERPIGNAN	
	EHPAD LA TOUR PUJOL - ORPEA - VILLENEUVE SUR LOT	
	EHPAD LE CLOS FLEURI - DONGES	
	EHPAD LE PETIT TRIANON - BORDEAUX	
	EHPAD RESIDENCE THARREAU - CHOLET	
	LA GIRANDIERE - RESIDENCE SERVICE SENIOR - PERPIGNAN	
	MAIRIE DE BORDEAUX	
	MAIRIE DE SAINT-LAURENT SUR SEVRE	
	RENCONTRE CLUB 3ÈME ÂGE TOURNON D'AGENAIS	
	RESIDENCE AUTONOMIE CROIX ROUGE - NANTES	
	RESIDENCE SAINT-MARTIN - CAMPBON	
	RESIDENCE SENIOR - SAINT-HERBLAIN	
REUNION PUBLIQUE - CHOLET		
TABLE RONDE POLE EMPLOI - PERPIGNAN		

Annexe 4 : Prendre la mesure de la transition démographique

La transition démographique nous conduit vers un nouvel équilibre de la société

Un vieillissement certain, mais pas de « péril vieux »

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont au nombre de 15 millions aujourd'hui, représentant 26% de la population contre 16% en 1946.¹ Elles seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060, représentant un tiers de la population française.²

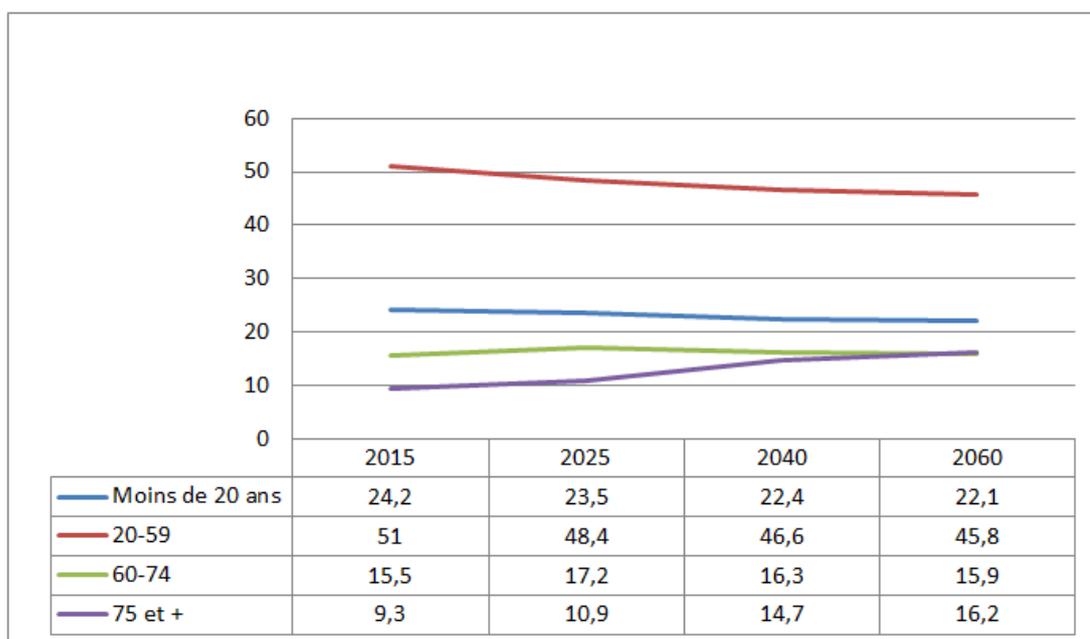
Quels que soient les scénarii, il est avéré que sous l'effet de la baisse de la fécondité, et de la baisse de la mortalité, la part des personnes âgées de plus de 60 ans aura doublé en un siècle.

En 2070, les français âgés de plus de 65 ans devraient être de près de 35% plus nombreux que les moins de 20 ans. En particulier, la population âgée de 75 ans ou plus serait deux fois plus nombreuse en 2070 qu'en 2013 (+7,8 millions)³.

Pour notre pays, la transition démographique se traduit à la fois par une avancée en âge et par une inversion prévisible et durable du rapport des générations entre les « jeunes de moins de 20 ans » et les « vieux de plus de 60 ans » s'accompagnant d'une baisse relative des 20-59 ans.

En 2015, le nombre des moins de 20 ans est quasi-identique aux plus de 60 ans, alors qu'en 2060, ils seraient un tiers de moins que les plus de 60 ans. Quant aux 20-59 ans, ils passeraient de 51% de la population active en 2015 à 45,8% en 2060.

Evolution de l'âge de la population en France métropolitaine* (en pourcentage) :



*hors Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle

Source : Insee, scénario central des projections de population 2007-2060

Pour autant, la France vieillit moins que les pays voisins en raison d'un taux de fécondité plus élevé qui s'établit autour de 1,9 enfant par femme. Ainsi, la pyramide des âges française ressemble plutôt à une tour, comme celle des Etats-Unis sans effondrement des jeunes générations⁴.

¹ INSEE Tableaux de l'économie française, édition 2018 – Population par âge

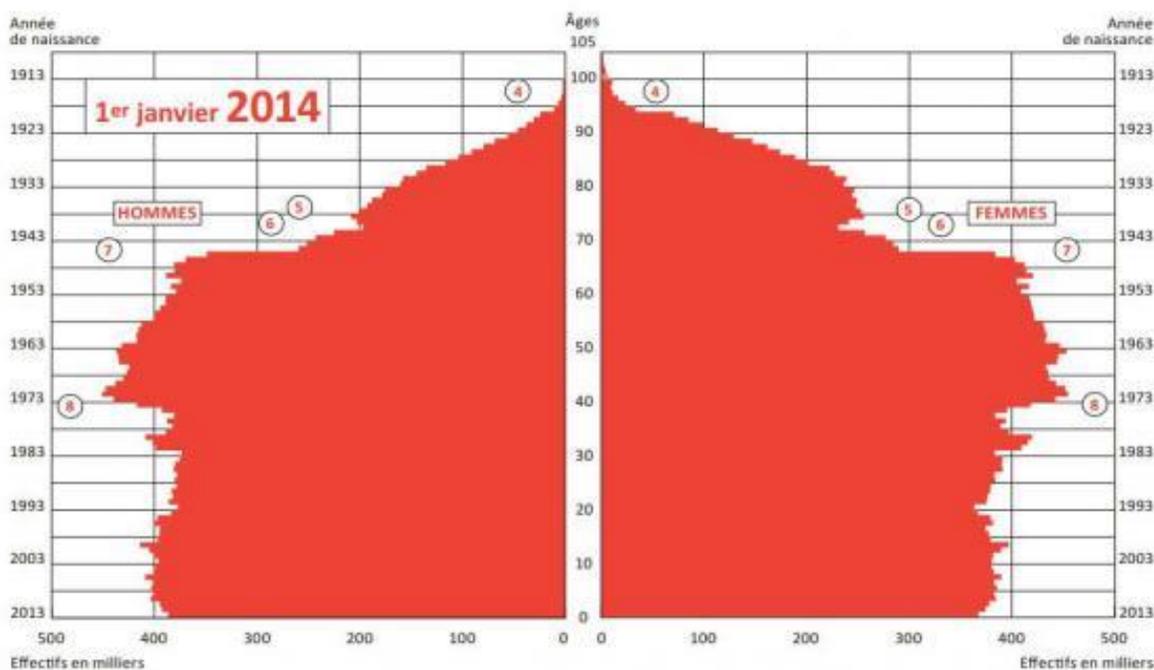
² Ministère des solidarités et de la Santé, 2 mars 2018, Personnes âgées : les chiffres clés

³ INSEE Première n° 1619 - novembre 2016

⁴ INED, Population et sociétés, numéro 509 mars 2014, 1914-2014 : un siècle d'évolution de la pyramide des âges en France, Gilles Pison

La pyramide des âges de la France, datée du 1^{er} janvier 2014, présente une base verticale. "Cette pyramide se caractérise par une moitié inférieure relativement verticale et un renflement entre 40 et 70 ans, dû au baby-boom", décrit Gilles Pison⁵.

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2014



Source : INED, Population et sociétés, numéro 509, mars 2014, 1914-2014 : un siècle d'évolution de la pyramide des âges en France, Gilles Pison, p. 3

La pyramide française détonne ainsi dans le paysage démographique européen. Nos voisins présentent en effet des pyramides des âges en forme de champignon, ou bien de losange, comme celles de l'Allemagne en raison des naissances de moins en moins nombreuses.

Ces caractéristiques permettent par exemple de concevoir une évolution du système universel de retraite qui reste fondé sur la solidarité entre les générations. Ainsi, avec 1,7 actifs pour 1 retraité aujourd'hui, contre 1,3 pour 1 en 2070, l'équilibre du régime des retraites pourrait être atteint en 2046 à 14% du PIB⁶.

Si la population de notre pays connaîtra un vieillissement inéluctable, la recomposition de l'équilibre des générations n'accrédite pas la croyance d'un « péril vieux » qui serait insurmontable.

Des conditions de vieillissement nuancées

Quant aux conditions de l'avancée en âge, les données disponibles offrent une photographie nuancée.

Il est possible de dire que la majorité des personnes âgées vieillissent dans de *bonnes conditions d'autonomie*. Seuls 8% des plus de 60 ans sont amenés à mobiliser l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et 20% des plus de 85 ans. L'âge moyen de perte d'autonomie est de 83 ans⁷. En outre, parmi les personnes en perte d'autonomie, il convient de distinguer la perte d'autonomie et la dépendance ou perte d'autonomie sévère. La dernière note de l'INSEE met

⁵ Idem supra

⁶ Conseil d'Orientation des Retraites, Rapport annuel, Juin 2018, Evolution et perspectives des retraites en France

⁷ Ministère des solidarités et de la Santé, 2 mars 2018, Personnes âgées : les chiffres clés

en évidence qu'en 2015, en France hors Mayotte, selon une définition large de la perte d'autonomie (GIR 1 à 4) englobant domicile et établissement, 2,5 millions de seniors de 60 ans et plus sont en perte d'autonomie, soit 15,3 % de la tranche d'âge contre 16,4% en 2050. Toutefois, parmi elles, 700 000 personnes peuvent être considérées en perte d'autonomie sévère (GIR 1 à 2), soit 3,7% de la population contre 4,3% en 2050⁸. Seule, cette perte d'autonomie sévère correspond à la dépendance. Il convient donc de ne pas confondre ces deux notions afin d'éviter le glissement entre sénior, perte d'autonomie et dépendance.

S'agissant de *l'espérance de vie à la naissance*, en 2018, celle-ci était une des plus élevées d'Europe, s'établissant autour de 85,3 ans pour les femmes et de 79,4 ans pour les hommes⁹. Toutefois, même si elle a progressé, on ne peut pas en dire autant de l'espérance de vie sans incapacité ou en bonne santé : à 65 ans, celle-ci s'établit à 10,5 ans pour les femmes, et à 9,4 ans pour les hommes. L'espérance de vie sans incapacité ou en bonne santé est de 64,1 chez les femmes et de 62,7 chez les hommes¹⁰ soit un écart de presque 10 ans avec la Suède (73,3 ans chez les femmes et 73 ans chez les hommes).

*L'espérance de vie varie largement en fonction du niveau de vie*¹¹. Ainsi, « plus on est aisé, plus l'espérance de vie est élevée. Parmi les 5 % les plus aisés, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 84,4 ans contre 71,7 ans parmi les 5% les plus pauvres, soit 13 ans d'écart. Chez les femmes, cet écart est plus faible : 8 ans séparent les plus aisées et les plus pauvres. Aux alentours d'un niveau de vie de 1 000 euros par mois, 100 euros supplémentaires sont associés à 0,9 an d'espérance de vie en plus chez les hommes et 0,7 an chez les femmes, tandis que l'écart n'est plus que de 0,3 an et de 0,2 an aux alentours d'un niveau de vie de 2 000 euros par mois. »

Le taux de suicide des plus de 65 ans est rarement mis en lumière. Il est encore tabou, malgré 3 500 décès soit autant que de morts sur la route. Selon les données du dernier rapport de l'Observatoire national du suicide, le taux de suicide chez les personnes âgées est élevé, 31 % des suicides concernant des personnes âgées de plus de 65 ans. Le suicide touche davantage les hommes âgés. Le taux de décès par suicide des 85-94 ans est de 47,9 pour 100 000 habitants, de 30,8 chez les 75-84 ans et de 17,7 pour les 65-74 ans¹².

Enfin, les personnes âgées ont un *sentiment de satisfaction mitigé* à l'égard de la société et de leur environnement.

En 2018, pour la cinquième année consécutive, l'institut Ifop a réalisé pour le compte de la société Cogedim Club une enquête auprès des personnes âgées de 55 ans et plus. Elle montre principalement que ceux qui sont considérés comme "seniors" se sentent eux-mêmes seniors plus tôt, c'est-à-dire à partir de 64 ans.

« Senior de moins en moins vieux » ; ce chiffre arrive de plus en plus vite d'année en année : en 2017, l'âge moyen à partir duquel les sondés se sentaient seniors était de 67 ans, et en 2016 de 69 ans. On peut avancer l'hypothèse que le regard dévalorisant porté sur la vieillesse produit un sentiment d'auto-exclusion. Si les seniors se disent très largement (à 93%) satisfaits de leur entourage familial et (à 82%) de la façon dont ils mènent leur vie, ils sont par contre moins nombreux (63%) à se dire satisfaits de la considération de la société à l'égard des seniors¹³.

Ces éléments interpellent alors que les chiffres du bénévolat des seniors se dégradent. Dès 2015, France Bénévolat s'était inquiétée du tassement relatif constaté en 2013 pour les plus de 65 ans. Avec les résultats de 2019, il ne s'agit plus de tassement, mais de régression. Le taux d'engagement des seniors est donc passé de 38 % en 2010 à 31 % en 2019. Le phénomène semble s'être accéléré de 2016 à 2019. En 9 ans, nous avons perdu environ 1 700 000 bénévoles chez les plus de 65 ans¹⁴ !

Plusieurs niveaux d'explications sont avancés :

⁸ INSEE Première n° 1767 - juillet 2019

⁹ INSEE Première n° 1730 - janvier 2019

¹⁰ Dernières statistiques Eurostats

¹¹ INSEE Première n° 1687 – février 2018

¹² Observatoire nationale du suicide, Troisième rapport - Suicide : enjeux éthiques de la prévention, singularités du suicide à l'adolescence, février 2018, p. 158

¹³ IFOP, en partenariat avec Cogedim Club, Baromètre « 55 ans et + » - 2018 #2

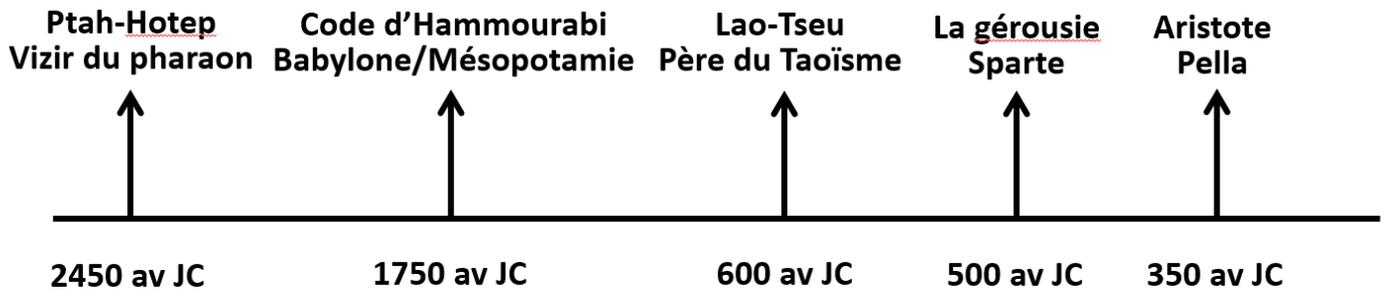
¹⁴ France Bénévolat et IFOP, mars 2019, l'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2019

- Les conséquences du durcissement des conditions de départ en retraite et d'une entrée dans le marché du travail plus difficile. Les nouveaux retraités ne sont plus les enfants des « 30 glorieuses », qui avaient à « rendre » à la société parce qu'elle avait été particulièrement « bonne » à leur égard.
- « Une certaine concurrence » entre la solidarité externe et la solidarité familiale (les nouveaux retraités sont une génération charnière et sont extrêmement solidaires de leurs ascendants, de leurs enfants et de leurs petits enfants) ...
- La nécessité de continuer à travailler pour compenser des retraites, faibles ou jugées comme telles.
- Une parole collective, notamment de l'État, extrêmement faible, voire inexistante, sur la place des seniors dans la société.

Or, alors qu'il importe de garantir la solidarité entre les générations, ne faut-il pas mieux valoriser et mieux reconnaître l'utilité sociale des personnes âgées ?

Les bons chiffres liés relatifs à l'espérance de vie ne doivent ainsi pas occulter des zones de progrès pour vieillir plus heureux dans notre société.

La vieillesse dans l'histoire du monde Grandeur et décadence



La vieillesse dans l'histoire Grandeur et décadence

2450 av JC, Ptah-Hotep, vizir du pharaon Tzezi, 5ème dynastie:

« comme est pénible la fin d'un vieillard...la vieillesse est le pire des malheurs... »

1750 av JC, code d'Hammourabi, roi de la 1ère dynastie, texte juridique babylonien:

mentionne les hommes aux cheveux blancs, Sibû, témoins; les affaires importantes sont conclues en présence des anciens

600 av JC, Lao-Tseu, père du Taoïsme, philosophie chinoise:

« la sainteté, c'est essentiellement l'art de ne point mourir... » « respect qu'un disciple doit à son maître... »

500 av JC, à Sparte, la géroûsie:

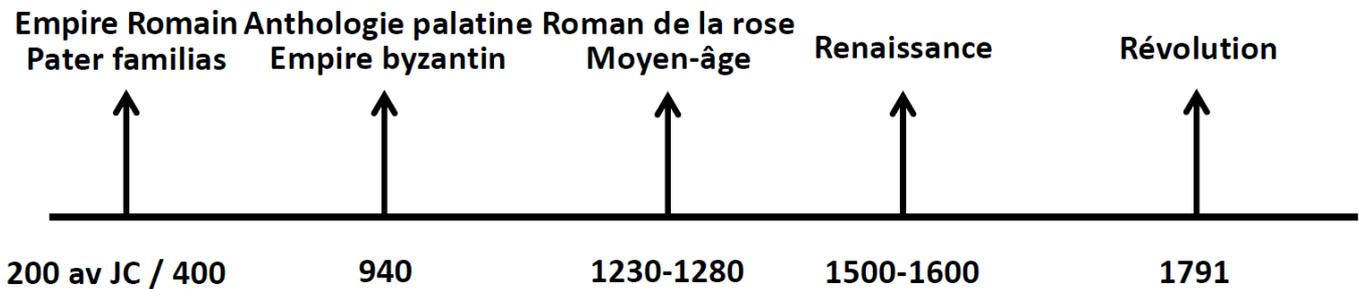
les gérontes, assemblée de 28 hommes de plus de 60 ans élus à vie par acclamation, préparent les lois, gèrent la politique intérieure, et jugent, même les rois

350 av JC, à Pella, capitale de la Macédoine, Aristote, le précepteur d'Alexandre le Grand:

« le pouvoir doit être confié à des hommes jeunes et robustes... »

La vieillesse dans l'histoire du monde

Grandeur et décadence



La vieillesse dans l'histoire

Grandeur et décadence

200 av JC- 400 , empire romain, pater familias:

il détient la *patria potestas*, le pouvoir paternel, droit de vie et de mort sur sa femme, ses enfants, ses esclaves, mais aussi un devoir de responsabilité

940, l'Anthologie Palatine, manuscrit byzantin, compilation de quelques 3700 épigrammes datant de 500 av JC à 600 après JC:
mentionne souvent la vieillesse « qui apporte la maladie », et le vieillard « froid et sec »

1230-1280, Le roman de la rose, Guillaume de Lorris & Jean de Meung, best-seller du Moyen-Age:

le jardin de Plaisir accueille toutes les vertus et les joies. Au dehors, au contraire, rôdent les vices et les erreurs: notamment Lâcheté, Tristesse... et Vieillesse

1500-1600, pendant la Renaissance:

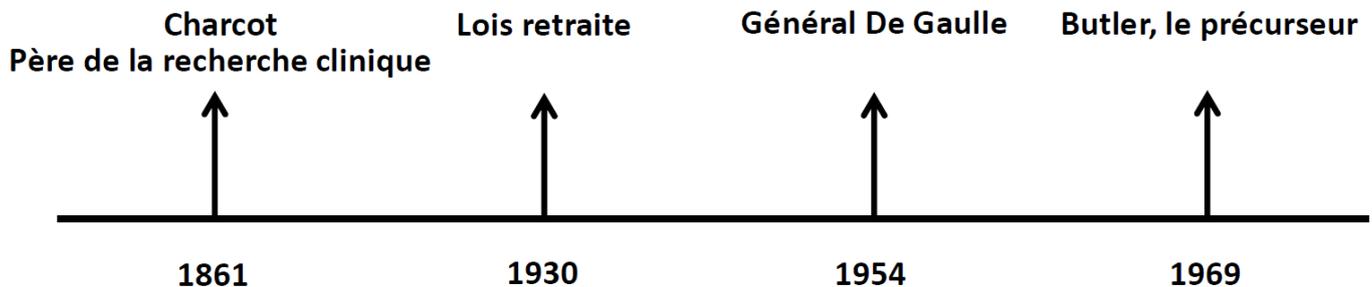
Les vieillards sont d'ordinaire soupçonneux, jaloux, avares, chagrins, causeurs. Les vieilles sont fort dégoûtantes. Vieille décrépite, vieille ratatinée, vieille roupieuse (dictionnaire Richelet, 1680)

1791: 13 floréal an II

le plan de la maison rurale idéale : la chambre réservée aux vieux est décorée de la mention : « repos honorable après le travail »;
les révolutionnaires sont favorables à un système de génération biologique

La vieillesse dans l'histoire du monde

Grandeur et décadence



La vieillesse dans l'histoire

Grandeur et décadence

1861, Jean-Martin Charcot:

Professeur à la Pitié-Salpêtrière, il dirige l'Hospice de la Vieillesse-Femmes, notamment cent lits de « reposantes », employées de l'établissement à la retraite. Il initie la recherche clinique en gériatrie

1928-1930; présidence de Gaston Doumergue

Loi du 5 avril 1928 et 30 avril 1930 garantissent au retraité qui a atteint l'âge de 60 ans et qui peut justifier de 30 années d'affiliation, une pension qui se monte à 40 % du salaire moyen sur la période de cotisation. Mouvements d'actions des retraités

1954; la vieillesse vue par le Général de Gaulle, dans ses mémoires

... La vieillesse est un naufrage. Pour que rien ne nous fût épargné, la vieillesse du maréchal Pétain allait s'identifier avec le naufrage de la France...

1968: premiers travaux de Butler sur l'âgisme

Annexe 6 : Introduction du *Rapport Laroque*, « Politique de la vieillesse : rapport de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse », Pierre LAROQUE, Haut comité consultatif de la population et de la famille, 1962

INTRODUCTION

LE vieillissement de la population est un phénomène démographique propre à tous les pays évolués. En rapport avec l'ancienneté du développement industriel, il a atteint, à une époque plus ou moins récente, les Etats européens — et notamment ceux d'Europe occidentale. D'une définition malaisée, le vieillissement d'une population pose un ensemble de problèmes économiques, financiers, sociaux et médicaux qui n'ont été appréhendés, jusqu'à présent, que d'une manière diffuse et partielle.

La mesure même de ce phénomène implique des options : si l'on peut prendre en considération l'âge moyen d'une population déterminée, il est également possible de comparer le nombre des personnes âgées (de plus de 60 ou 65 ans) à la population jeune (moins de 20 ans). La méthode la plus valable — et généralement retenue — consiste à comparer le nombre des personnes âgées à la population totale. La proportion des vieillards, et plus précisément l'augmentation de cette proportion dans la population totale, met en évidence le vieillissement démographique.

A cet égard, la France est, actuellement, de tous les pays du monde (exception faite de l'Allemagne de l'Est dont la situation s'explique par des considérations exceptionnelles), celui qui compte la plus forte proportion de personnes âgées : 16,7 p. 100 de ses habitants avaient, en 1960, dépassé 60 ans. Cette proportion atteindra, selon les perspectives de l'évolution démographique, 18 p. 100 en 1970 et continuera de croître jusqu'en 1980 à peu près.

La cause essentielle de cette situation réside, certes, dans l'insuffisance de la natalité française, marquée dès avant le début du XXe siècle. D'autre part, l'allongement moyen de la vie humaine a accru régulièrement le nombre absolu des vieillards. C'est un fait que l'espérance de vie à la naissance est passée, pour les hommes, de 45 ans à plus de 65, pour les femmes, de 49 à plus de 71 ans. Ainsi, l'effectif global des personnes âgées de 65 ans et plus, qui atteignaient 5.184.000 en 1954, et a dépassé 5.250.000 en 1960, est-il évalué à près de 6.600.000 pour 1982.

Le vieillissement de la population entraîne des conséquences dans tous les domaines de la vie nationale ; progressivement, mais d'une manière inéluctable, il grève les conditions d'existence de la collectivité française.

Tout d'abord, l'entretien des personnes âgées inactives fait peser une charge de plus en plus lourde sur la population en activité ; quelles que soient, en effet, l'origine et la nature juridique des revenus des personnes inactives : pensions de retraites financées par des cotisations, aide sociale à la charge des collectivités publiques, revenus d'un capital ou pensions alimentaires, il est établi que toute personne inactive vit de prélèvements sur la production de biens ou la création de services des actifs. La population active supporte donc, pour assurer la subsistance des personnes âgées inactives, sur le produit de son travail, un prélèvement important. Or, compte tenu des prévisions démographiques, la charge de ce prélèvement, en admettant que le niveau des ressources assurées aux vieillards reste constant, augmentera jusqu'en 1975. C'est seulement à partir de 1975-1980 que la proportion des parties prenantes sur les parties versantes actives se stabilisera au moins provisoirement au taux de 20 p. 100 environ.

Sur le plan économique, d'autre part, le vieillissement démographique exerce une influence certaine sur les structures professionnelles, l'équipement et les méthodes de travail, du moins dans les secteurs où les travailleurs vieillissants ou âgés sont employés en proportion relativement importante.

Enfin, politiquement et psychologiquement, le vieillissement se traduit par le conservatisme, l'attachement aux habitudes, le défaut de mobilité et l'inadaptation à l'évolution du monde actuel.

C'est en vue de faire le bilan des charges et des conséquences du vieillissement de la population, et de dégager les lignes directrices d'une politique de la vieillesse qu'a été instituée, par décret du 8 avril 1960 la commission d'étude des problèmes de la vieillesse.

I. — LES DONNÉES GÉNÉRALES DU PROBLÈME DE LA VIEILLESSE

Poser le problème de la vieillesse, en France, c'est essentiellement, rechercher quelle place peut et doit être faite aux personnes âgées dans la société française d'aujourd'hui et, plus encore, dans celle de demain. C'est donc étudier dans quelle mesure et par quels procédés, devront — dans les vingt années à venir — être assurées les conditions d'existence de la population âgée, tant en ce qui concerne l'emploi de celles des personnes âgées aptes à exercer une activité professionnelle et désireuse de se maintenir en activité, qu'en ce qui concerne les revenus qui doivent être assurés aux vieillards, leur logement et l'aide que, sous toutes ses formes, la collectivité doit leur apporter.

1° Les données de ce problème sont complexes; elles ne peuvent être ramenées à des éléments constants, valables pour des catégories nettement déterminées de la population âgée. En effet, l'expression « personnes âgées » recouvre elle-même une réalité disparate, qui ne correspondent à aucune notion moyenne.

Du point de vue de l'emploi, par exemple, on sera conduit à constater que les manifestations physiologiques et psychiques du vieillissement apparaissent souvent dès l'âge de 45 à 50 ans et n'ont pas seulement des conséquences importantes dans les conditions d'exercice de l'activité professionnelle (nature des emplois occupés, rendement, absentéisme, rémunération), mais sont à l'origine des difficultés d'embauchage et de reclassement que rencontrent les travailleurs « vieillissants ». De même, au regard de l'action sociale qui doit être dispensée au profit de la population âgée, l'âge chronologique ne constitue pas un critère valable, mais bien plutôt le degré de validité, l'état psychologique, l'aptitude ou l'inaptitude à mener une vie relativement indépendante. Ces données individuelles du vieillissement déterminent seules la forme d'intervention adaptée à chacun, du point de vue du logement, de l'aide à domicile, du placement en collectivité.

Non seulement, le vieillissement se manifeste aussi de manière différente d'un individu à l'autre, mais la condition des personnes âgées varie également en fonction du milieu social auquel elles appartiennent : rural ou urbain, provincial ou parisien, salarié ou travailleur indépendant.

Enfin, la société française est mouvante : les migrations intérieures, l'apport de l'immigration, le progrès technique et l'évolution économique impliquent une transformation continue de la communauté nationale.

L'étude des problèmes de la vieillesse ne peut donc être abordée qu'en tenant compte, non seulement du caractère différentiel du vieillissement, mais aussi de données sociologiques variées et en constante évolution.

2° En second lieu, ces problèmes ne peuvent être isolés de ceux qui se posent à l'ensemble de la population. Il est essentiel, en effet, de maintenir les personnes âgées dans la société, en contact avec les autres générations, et d'éviter également toute rupture brutale dans leurs conditions de vie.

Cela est vrai tout d'abord au regard de l'activité professionnelle. Gérontologues et sociologues sont d'accord pour affirmer que l'inaction soudainement imposée à un individu qui a régulièrement travaillé pendant la plus grande partie de sa vie, et n'a pas d'activité extraprofessionnelle est généralement un facteur défavorable. Plus encore, dans la vie sociale, la rupture du vieillard avec son environnement habituel, le changement de résidence et de logement — s'il survient trop tard — l'éloignement de ses relations constituent autant de facteurs d'aggravation du vieillissement.

Compte tenu de ces deux facteurs essentiels, le problème de la vieillesse est dominé par la nécessité de concilier, d'une part, l'adaptation du milieu et des conditions d'existence à l'état physique et psychique des personnes âgées, d'autre part, leur maintien dans la société, en excluant toute ségrégation.

*

Le vieillissement n'est pas seulement différencié d'un individu à l'autre. Chez une même personne, il affecte plus ou moins rapidement, et profondément, les aptitudes physiques et intellectuelles et se traduit par leur transformation progressive. Corrélativement, les besoins de l'individu évoluent avec l'âge et les conditions d'existence qui lui sont

faites devraient simultanément évoluer pour être, à tout moment, adaptées, autant qu'il est possible, aux besoins et aux capacités de l'intéressé.

Certes, une telle adaptation peut, dans certaines conditions, s'opérer naturellement et spontanément. C'est le cas dans les sociétés patriarcales, où la cohésion familiale est demeurée intacte, et où la place et la fonction de chaque membre du groupe familial sont, à tout instant, déterminées par son âge et ses aptitudes, non seulement en raison des exigences de la vie commune, mais conformément aussi à la tradition. Ainsi rencontre-t-on encore certains exemples de telles communautés, dans les campagnes ; les problèmes d'emploi, de revenu, d'insertion dans la vie quotidienne des personnes âgées y trouvent leur solution, sans intervention extérieure.

Mais un tel état de choses devient exceptionnel. Dans la société contemporaine, et surtout en milieu industriel et urbain, les conditions de la vie professionnelle, du logement, l'éclatement ou, à tout le moins, le relâchement des liens familiaux entre générations successives ont rendu nécessaire la recherche de solutions adaptées aux besoins spécifiques des personnes âgées, qui ne peuvent plus trouver leur satisfaction dans un cadre de vie traditionnel.

L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de la vieillesse est devenue, dans ces conditions, indispensable ; elle doit s'étendre à tous les aspects de la vie des personnes âgées, et implique, comme nécessaire préalable, qu'une analyse exacte et précise de leurs besoins propres soit faite et en premier lieu, celle des activités qui leur conviennent.

On pourrait penser que le problème de l'emploi des personnes âgées ne se pose pas puisque cette catégorie de la population est — ou devrait être — inactive. Et cependant, quelle que soit la conclusion à laquelle conduira l'examen de cette question, une première approche permet déjà de constater qu'une fraction importante de gens âgés de 65 ans et plus exerce une activité professionnelle, participe à la production des biens ou à la création des services. Ce fait, qui n'est point particulier à notre pays, ne procède pas seulement de l'insuffisance, à beaucoup d'égards regrettable, des revenus dont disposent les personnes âgées et notamment du niveau moyen des pensions de retraites, plus encore des allocations de vieillesse non contributives. Il n'est pas non plus la résultante d'une pénurie de main-d'œuvre telle que la prolongation de la vie active ne se heurte pas — en l'état actuel des choses — à une impossibilité économique.

La vérité est que l'exercice d'une activité, l'occupation d'un emploi, demeurent, dans bien des cas, un facteur d'équilibre physique et psychologique pour ces personnes. Aussi, serait-il, du point de vue de la collectivité, peu raisonnable de se priver de l'apport que les travailleurs âgés peuvent fournir à l'économie nationale, alors que les progrès de la médecine et de l'hygiène permettent aux hommes de conserver, plus longtemps qu'autrefois, la majeure partie de leurs aptitudes et que, socialement et humainement, il serait déplorable de condamner à une inactivité déprimante, au sentiment d'inutilité et au repliement sur soi-même qui en résulteraient, des individus encore en possession de leurs moyens.

Certes, il ne saurait être question, ni de dénier aux travailleurs le droit de prendre une retraite méritée, après une vie de labeur, ni par conséquent d'obliger, voire même d'inciter par une pression quelconque les personnes âgées à se maintenir en activité au-delà d'une limite convenable — et d'ailleurs variable selon les individus. De même ne peut-on s'engager dans la voie d'une prolongation de la vie active et du maintien des vieux au travail sans mesurer les risques qu'une telle option ferait peser sur la promotion des jeunes.

Mais, dans la mesure où, d'une part, la participation à l'activité des gens âgés qui le souhaitent présente un intérêt pour la société où les conditions économiques sont telles que l'emploi des personnes âgées ne limite nullement l'entrée des jeunes gens dans la vie active et ne risque en rien d'engendrer un chômage et ainsi, est non seulement possible mais rentable ; dans la mesure où, d'autre part, l'augmentation de la durée de la vie professionnelle permettra d'alléger les charges financières de la vieillesse que l'évolution démographique va inéluctablement accroître, on ne peut, a priori, écarter la solution qui consiste à éliminer les obstacles, de fait et de droit, matériels et psychologiques, qui, en l'état actuel, tendent à décourager les gens âgés et leur rendent impossible, dans de nombreux cas, l'exercice d'un « droit au travail » dont beaucoup voudraient continuer à user, pour autant qu'ils s'y sentent encore aptes.

Encore faut-il, dès maintenant, préciser que les activités exercées par les personnes âgées doivent correspondre à leurs aptitudes, physiques et intellectuelles, et que l'étude à entreprendre, sur le plan de l'emploi, doit tendre essentiellement à rechercher les moyens, d'une part, d'éviter ou, en tout cas de retarder, l'apparition des difficultés dues au vieillissement, d'autre part, de faciliter l'adaptation constante de l'homme à l'emploi, ce qui implique la recherche d'une répartition rationnelle des tâches entre groupes d'âge, en fonction des possibilités de chacun.

Cet objectif touche à tous les domaines de la politique de l'emploi, qui se trouve ainsi globalement mise en cause puisqu'il impose, au-delà de l'adaptation des conditions de travail propres aux gens âgés, l'étude des types d'emplois susceptibles de convenir à leurs aptitudes, la révision de la formation et du perfectionnement professionnels, la recherche de débouchés pour les travailleurs vieillissants, c'est-à-dire la mise en œuvre de mécanisme de conseils professionnels, d'orientation et de reclassement.

Il est, en second lieu, essentiel de permettre aux personnes âgées de satisfaire, dans les meilleures conditions possibles, les besoins qui leur sont propres et, pour cela, de leur assurer des ressources suffisantes et notamment des revenus suppléant — ou complétant, le cas échéant — les revenus professionnels. Que ces ressources proviennent de l'épargne, d'un effort collectif de solidarité professionnelle ou interprofessionnelle, ou bien de la solidarité nationale à l'égard des vieillards, il convient d'en adapter le niveau aux exigences de leur situation.

L'âge entraîne généralement une diminution des revenus. Il est à l'évidence très difficile, voire impossible dans la plupart des cas, de maintenir aux personnes âgées le niveau de ressources dont elles disposaient pendant la période de leur pleine activité. Il convient, toutefois, d'éviter que les réductions de revenus liées au vieillissement n'aient pour conséquence de bouleverser radicalement les conditions d'existence des intéressés.

Les pensions de vieillesse, revenus de substitution, doivent tendre à assurer aux retraités un niveau de vie en rapport avec celui dont ils bénéficiaient avant la cessation de leur activité.

A cet égard, si plus de 80 p. 100 des Français âgés de soixante-cinq ans et plus bénéficient de pensions de retraites, notre législation, conçue au gré des circonstances, fractionnée entre une multiplicité de régimes professionnels, a pour résultat de comporter, entre catégories sociales, des inégalités injustifiées.

Si la plupart des régimes dits « spéciaux », maintenus en vigueur en 1945 pour préserver des droits acquis, assurent à leurs bénéficiaires des avantages souvent substantiels, la masse la plus importante des anciens salariés, relevant du régime dit « général », est beaucoup moins favorisée, encore que la création, par voie conventionnelle, de nombreux régimes complémentaires ait apporté une amélioration notable en superposant aux pensions du régime général des prestations parfois importantes. D'autre part, il existe, même parmi les personnes âgées affiliées à un régime de retraites contributives, un grand nombre de travailleurs qui, n'ayant pas suffisamment cotisé, perçoivent des pensions d'un taux particulièrement faible. Enfin, celles des personnes âgées qui, n'ayant pas bénéficié d'un régime de retraites, relèvent de l'aide sociale, se trouvent dans une situation encore plus défavorisée. Certes, ni le régime général de l'assurance-vieillesse, ni les régimes de non-salariés n'ont encore atteint leur plein et le niveau moyen des pensions est-il appelé à s'élever progressivement dans les années qui viennent. Il reste que le minimum assuré actuellement aux vieillards par le jeu de diverses allocations non contributives — d'ailleurs trop diversifiées, régies par des législations inutilement complexes et soumises à des procédures trop lourdes — est manifestement insuffisant.

Le problème des retraites doit donc être réexaminé dans son ensemble, dans une perspective, non point d'unification systématique, qui se heurterait à l'opposition des particularismes professionnels et dont l'expérience, en certains pays étrangers, a montré les inconvénients, mais d'harmonisation progressive, notamment des conditions de liquidation et des procédés de calcul des pensions.

D'autre part, et à plus court terme, il est essentiel de garantir aux vieillards les plus démunis de ressources un minimum de base qui permette de leur assurer des conditions d'existence décentes.

Il n'est pas moins nécessaire de mettre à la disposition des personnes âgées, que ce soit dans le domaine du logement,

dans celui de l'action sociale, dans l'organisation médicale et hospitalière, un ensemble coordonné de moyens et de services adaptés à leurs besoins et mis en œuvre en fonction des perspectives de l'évolution démographique et d'une politique à vues lointaines.

A cet égard, il convient de se garder de la tentation de trouver à ce problème la solution de facilité qui consisterait à isoler les personnes âgées dans un milieu entièrement autonome, dans lequel les intéressés trouveraient plus aisément la satisfaction de leurs besoins propres. La maison de retraite, le village des vieux peuvent apparaître, au premier abord, comme la solution idéale et, sans doute, la moins onéreuse, tant il est vrai qu'elle permet d'assurer des conditions de vie adaptées, avec le maximum de confort, à des vieillards groupés en communauté. Le risque de se laisser gagner par cette orientation est d'autant plus grand qu'elle permet d'apaiser les scrupules de conscience de ceux qui, tout en souhaitant que les personnes âgées jouissent de conditions d'existence satisfaisantes, sont peu soucieux de se voir indirectement rappeler leur devoir à l'égard des vieux par la présence de ceux-ci dans leur environnement quotidien.

Au surplus, la solution de ségrégation rejoint la tendance même des personnes âgées à se replier sur elles-mêmes, à renoncer progressivement à tout effort de contact avec l'extérieur ; elle a donc de bonnes chances d'accélérer leur vieillissement, psychologique tout au moins.

Il importe donc de réagir avec vigueur contre cette solution, aussi bien dans l'intérêt des personnes âgées que dans celui de la société, qui a besoin d'un équilibre entre le dynamisme des jeunes et l'expérience des anciens.

Certes, il ne faut pas dissimuler que le placement collectif de certains vieillards, physiquement ou psychologiquement incapables de mener une vie indépendante, continuera de s'imposer.

Du moins, convient-il de faire en sorte que, tant sur le plan de l'équipement que sur celui de l'organisation de la vie quotidienne, les organismes chargés de les accueillir soient adaptés à leur état et qu'y soit ménagée la possibilité, pour les vieillards ainsi placés, de garder le plus de contacts possibles avec l'extérieur.

Mais cette solution doit demeurer exceptionnelle. L'accent doit être mis, par priorité, sur la nécessité d'intégrer les personnes âgées dans la société, tout en leur fournissant les moyens de continuer, le plus longtemps possible, à mener une vie indépendante par la construction de logements adaptés, par la généralisation de l'aide-ménagère à domicile, par la création des services sociaux de toute nature qui leur sont nécessaires, par l'organisation de leur occupation et de leurs loisirs.

Ainsi, tout en évitant de faire naître, chez les vieillards, un sentiment de dépendance, pourra-t-on respecter le besoin qu'ils éprouvent de conserver leur place dans une société normale, d'être mêlés constamment à des adultes et à des enfants.

*

Ces données fondamentales commandent toute politique de la vieillesse. Celle-ci doit tendre à une adaptation sans ségrégation. Il est même préférable de renoncer à une adaptation trop parfaite si elle ne peut être réalisée qu'au prix d'un isolement des personnes âgées. C'est dire que la politique de la vieillesse ne se suffit pas à elle-même. Elle n'est et ne peut être qu'un aspect d'une politique plus large, tendant à assurer un aménagement harmonieux de l'ensemble de la société, en vue de permettre à chacun d'occuper, à tout moment, la place qui lui assure l'épanouissement le plus complet de sa personnalité, dans son intérêt propre comme dans l'intérêt de la communauté elle-même, compte tenu tant de l'âge que des autres éléments qui déterminent cette personnalité.

II. — COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES. SES MÉTHODES DE TRAVAIL

Les problèmes soumis à l'examen de la commission, l'objectif qui lui était proposé : dégager les lignes directrices

d'une politique de la vieillesse, pour les vingt années à venir, impliquent, comme on vient de le dire, aussi bien la définition d'une politique de l'emploi tenant compte de l'évolution démographique que la recherche des moyens d'assurer aux personnes âgées des conditions d'existence décentes par un réaménagement éventuel, tant de l'aide sociale que des divers régimes de retraites, par la mise à la disposition des intéressés de logements adaptés à leurs besoins, par l'organisation de services sociaux et médicaux et, en général, par la mise en œuvre de toutes mesures permettant d'infléchir la situation économique et sociale du pays en fonction des transformations de sa structure démographique.

L'examen approfondi de l'ensemble des questions ainsi posées, et l'élaboration de solutions positives impliquaient que les études menées par la commission fussent soumises à un groupe de travail composé de personnes qualifiées par leur compétence propre dans les divers domaines à explorer : sociologie, démographie, économie, technique des régimes de retraites, gérontologie et jouissant d'une indépendance telle que la commission soit dégagée de tout esprit de défense d'intérêts économiques ou professionnels particuliers. (Annexe n° 1. Décret du 8 avril 1960 portant création de la commission d'étude des problèmes de la vieillesse et liste des membres de la commission.)

Mais, d'autre part, eu égard aux problèmes traités qui concernent directement, non seulement les personnes âgées, mais toutes les catégories de la population, et compte tenu de l'incidence que les solutions qui viendraient à être proposées pourraient avoir sur les conditions de l'emploi, l'activité économique, le budget social de la nation et, d'une façon générale, sur les conditions d'existence dans notre pays, il était indispensable que la commission soit exactement informée des aspirations et des tendances de l'opinion, qu'elle sollicite les avis des groupements représentatifs de tous les intérêts en cause, qu'elle les mette à même de faire connaître leur opinion sur les questions soulevées. Il lui a, dès lors, paru indispensable d'interroger les organismes représentatifs et groupements professionnels intéressés, les représentants des administrations publiques dans les attributions desquelles entraient les problèmes étudiés, ainsi que toutes les personnalités susceptibles de lui apporter une opinion éclairée. A cette fin, elle a élaboré un ensemble de questionnaires détaillés, portant sur tous les aspects des questions qu'elle devait examiner (et notamment : l'emploi des personnes âgées, les régimes de retraites, l'aide et l'action sociales en faveur des personnes âgées, le logement). Ces questionnaires, diversifiés en fonction des catégories de destinataires, ont été adressés :

- aux confédérations syndicales de travailleurs et d'employeurs, sur le plan national, ainsi qu'à certaines fédérations d'industrie ou chambres syndicales patronales particulièrement intéressées ;
- aux groupements représentatifs de personnes âgées ;
- aux services ou organismes gestionnaires des régimes de retraites, aux administrations qualifiées (Travail et Sécurité sociale, Santé publique et population, Construction, Finances), ainsi qu'à des établissements publics tels que la Caisse des dépôts et consignations, offices d'H. L. M., Assistance Publique de Paris ;
- aux organismes représentatifs des activités agricoles : exploitants, salariés, mutualité, et au ministère de l'agriculture ;
- à divers organismes publics ou privés chargés de dispenser, sous des formes diverses, une action sociale en faveur des personnes âgées.

La commission ne s'est pas contentée d'étudier les réponses écrites faites à ces questionnaires. Elle a tenu à convoquer et à entendre, au cours de réunions organisées à cette fin, les représentants des administrations intéressées et des plus importants des groupements représentatifs consultés. Ces auditions avaient pour objet, non seulement de permettre aux personnes qui ont accepté — ou demandé — de se présenter devant la commission, d'exposer verbalement, de préciser et de motiver d'une manière plus détaillée les opinions exprimées dans les réponses écrites aux questionnaires, mais d'instaurer un véritable débat avec les membres de la commission sur les plus importantes des questions soulevées.

*

Les travaux de la commission, commencés en mai 1960, se sont poursuivis jusqu'en décembre 1961 ; trente-trois réunions ont été tenues.

Trois phases doivent être distinguées dans le cours de ces travaux :

1° De mai à octobre 1960, la commission a consacré son activité à rassembler et étudier l'ensemble de la documentation de base qui était indispensable avant d'aborder l'examen de toute solution. Pour ce faire, elle a chargé ses rapporteurs particuliers, au nombre de 11, de dresser, dans chacun des domaines de sa compétence, le bilan des faits, des expériences réalisées dans le passé et l'inventaire des législations applicables.

C'est ainsi qu'ont été examinés successivement :

- les données démographiques du vieillissement de la population et les perspectives d'évolution susceptibles d'être dégagées et retenues pour la période 1960-1980 ;
- l'état actuel du problème de l'emploi des travailleurs âgés ;
- l'inventaire, sur le plan des faits et sur celui du droit des divers régimes de retraite, ainsi que les problèmes posés par le financement de ces régimes et les perspectives de leur évolution prévisible ;
- les allocations non contributives ;
- la législation de l'aide sociale, en faveur des personnes âgées, et l'examen des services d'action sociale, tant publics que privés ;
- l'ensemble des informations susceptibles d'être rassemblées en vue d'acquiescer une connaissance objective des conditions d'existence des personnes âgées : logement, dépenses, niveau des revenus.

En même temps, la commission a fait appel à certains de ses membres :

• soit en vue d'exposer les problèmes que leur expérience les mettait à même de connaître particulièrement :
M. le professeur Bourlière a traité des manifestations et des conséquences du vieillissement individuel ;
M. Chevry, directeur adjoint de l'I. N. S. E. E. a étudié, sur la base des éléments statistiques fournis par le recensement général de 1954, les types de foyers dans lesquels s'intègrent les personnes âgées et certains aspects du problème de leur logement ;

- soit en vue de diriger des enquêtes ou monographies :

M. le professeur Louis Chevallier a ainsi obtenu que, sous l'autorité de M. le préfet de la Seine, et avec la collaboration de tous les services que leur action amène à intervenir auprès de la population âgée dans le département, une enquête soit réalisée en 1960-1961 pour faire le bilan de l'ensemble des besoins de cette population et des moyens mis en œuvre pour les satisfaire ;

M. le professeur George a, de son côté, fait procéder à des études monographiques, en diverses régions, sur la base d'un questionnaire-type et a rédigé la synthèse des informations recueillies sur les conditions de vie des personnes âgées.

Au surplus, la commission a demandé à l'association nationale des assistantes sociales d'effectuer une enquête en vue de connaître le comportement des personnes âgées, leurs réactions psychologiques devant les problèmes qui se posent à elles. Les résultats de cette enquête ont été rassemblés, analysés et présentés à la commission.

Enfin, la commission, estimant nécessaire de s'informer de certaines expériences étrangères qui lui paraissaient particulièrement susceptibles de comporter des enseignements valables, a chargé deux de ses rapporteurs de s'informer, dans les pays intéressés, du dernier état des problèmes de la vieillesse et des mesures adoptées pour les résoudre : la Grande-Bretagne, la Suède et le Danemark ont été retenus et les rapporteurs chargés de l'étude ont pu, après avoir pris contact avec les fonctionnaires, les représentants des organisations syndicales et les personnalités privées qualifiées, dresser un tableau complet et actuel des institutions ou régimes de prévoyance, des services sociaux de toute nature, qui y fonctionnent au profit de la population âgée, des conditions d'emploi des personnes âgées ainsi que des réalisations dans le domaine du logement et du placement collectif. Les rapports élaborés par Mme Hackett (Grande-Bretagne) et par Mme Questiaux (Suède et Danemark) sont joints en annexe au rapport général.

2° Après avoir arrêté le texte des questionnaires destinés à susciter, de la part des organisations syndicales, des administrations et services publics, des organismes sociaux et groupements représentatifs de la population âgée, les réponses et opinions qui lui permettraient de connaître leurs positions sur les problèmes de la vieillesse, la commission a fait diffuser ces questionnaires, en juillet 1960. A partir du mois d'octobre de la même année et jusqu'en mars 1961, en possession des réponses écrites qui lui sont parvenues, elle les a dépouillées et examinées et a procédé, comme il a été dit plus haut, à l'audition des représentants de l'administration et des plus importants des organisations ou groupements consultés.

D'autre part, la commission a été soucieuse d'informer l'opinion publique des problèmes de toute nature que pose le vieillissement démographique et de contribuer à susciter l'intérêt de la masse de la population à l'égard de ces problèmes, en même temps que de combattre certaines des idées reçues et des préjugés qui, en ce domaine, masquent souvent la réalité et s'opposent à une prise de conscience claire de cette réalité. Ainsi le climat psychologique est, dans une mesure non négligeable, un obstacle à l'emploi des travailleurs âgés ; de même, l'opinion n'a pas pris conscience des données réelles des problèmes de retraite et de leur incidence sur l'économie nationale, non plus que du surcroît de charge sur la population active que représenterait un abaissement général de l'âge moyen d'ouverture du droit à la retraite, regardé, non seulement par l'homme de la rue mais par la plupart des responsables syndicaux, comme une conséquence naturelle et économiquement possible du progrès des techniques et de la productivité.

La commission a donc souhaité organiser, sous son contrôle, et avec des moyens financiers adéquats, une campagne d'information, objective et scientifiquement valable, par la voie de la presse, de la radiodiffusion et de la télévision. Elle a fait élaborer un programme et un budget mais, faute d'avoir pu obtenir, en temps utile, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'information et de préparation psychologique de l'opinion, il ne lui a pas été possible d'atteindre cet objectif.

Toutefois, elle a été en mesure de charger l'Institut français d'opinion publique d'effectuer trois enquêtes, par sondage d'opinion, en vue de compléter sa documentation. La plus importante de ces enquêtes, menée auprès du grand public (3.000 personnes interrogées, choisies selon la méthode des « quotas ») a, non seulement permis d'analyser certaines réactions typiques à l'égard des problèmes de la vieillesse mais de dégager les points sur lesquels devrait, dans l'avenir, porter l'effort d'information nécessaire, pour redresser les erreurs de jugement les plus communément répandues et transformer, progressivement, la psychologie du public, condition nécessaire de la mise en œuvre de toute politique de la vieillesse.

Une deuxième enquête, menée dans le milieu du travail, auprès de chefs d'entreprise et de cadres de l'industrie, à Paris et en province, a permis — bien qu'elle ait négligé le secteur tertiaire — d'acquérir une connaissance plus précise des attitudes des employeurs et des cadres à l'égard du problème d'embauchage, d'emploi et de reclassement des travailleurs âgés ou vieillissants.

Enfin, le troisième sondage d'opinion, qui s'adressait à des « échantillons » représentatifs de la population âgée (plus de 65 ans) a apporté un complément d'information inédite par rapport aux études susmentionnées menées à la demande de la commission.

3° La dernière phase des travaux de la commission a été consacrée à la préparation et à la discussion des conclusions contenues dans le rapport général.

Ce rapport est divisé en deux parties :

la première retrace, en la résumant, l'ensemble de la documentation réunie. Elle comporte sept chapitres :

- chapitre 1er : Les données démographiques, dans lequel sont analysées les causes du vieillissement de la population française et les perspectives d'évolution pour les vingt années à venir ;

- le chapitre II est consacré à l'étude du vieillissement individuel, à ses manifestations physiologiques et psychiques ;
- le chapitre III constitue la synthèse des informations recueillies, tant du point de vue de la statistique, qu'à travers les enquêtes, études monographiques et sondage d'opinion, relatives aux conditions d'existence des personnes âgées ;
- dans le chapitre IV, sont traités, du point de vue descriptif, les différents aspects de l'emploi des personnes âgées, données statistiques (taux d'activité en fonction de l'âge, notamment) ; nature des activités exercées par les travailleurs âgés : causes des difficultés d'embauchage et de reclassement que rencontrent ces travailleurs ; importance relative du chômage dans les groupes d'âge élevés ;
- le chapitre V est consacré à l'examen des régimes de retraite et des allocations-vieillesse non contributives tant du point de vue de la législation ou de la réglementation applicable que sur le plan des faits : effectifs de cotisants et de retraités d'une part, d'allocataires d'autre part : financement de ces régimes et perspectives d'évolution financière des plus importants d'entre eux ;
- le chapitre VI présente le tableau actuel de l'aide sociale, obligatoire ou facultative et résume la documentation rassemblée sur les diverses formes de l'action sociale exercée au profit des personnes âgées ; il comporte également l'état de l'équipement social, sanitaire et hospitalier existant, dans la mesure où il concerne la population âgée ;
- enfin le chapitre VII constitue la synthèse des enquêtes et sondages d'opinion relatifs au comportement social et aux réactions psychologiques des personnes âgées à l'égard des problèmes qui se posent à elles.

La seconde partie du rapport général comporte, dans chacun des domaines ouverts aux investigations de la commission d'étude, un exposé, non plus descriptif, mais critique, de la situation telle qu'elle se présente actuellement, qu'il s'agisse de l'emploi, des revenus des personnes âgées et notamment des pensions de retraite ou allocations-vieillesse, de l'aide et de l'action sociale ainsi que des problèmes médicaux et hospitaliers. Pour chacun des problèmes ainsi définis, la synthèse des opinions exprimées devant la commission, des réponses aux questionnaires diffusés est exposée, chapitre par chapitre. Enfin, les propositions motivées retenues par la commission sont, à propos de chaque question, énoncées et assorties, dans toute la mesure où cela a été possible, de l'évaluation du coût des mesures proposées.

Ainsi la deuxième partie du rapport comporte-t-elle :

- dans le chapitre I, les conclusions relatives à l'emploi des personnes âgées ;
- dans le chapitre II celles qui concernent les régimes de retraite ainsi que la garantie du minimum de base qui devrait être assuré à toute personne âgée sans condition de ressources ;
- dans le chapitre III les propositions relatives :
 - A la politique du logement ;
 - A l'aide sociale ;
 - Et aux divers services d'action sociale ainsi qu'au placement des vieillards en collectivité ;
- dans le chapitre IV, les conclusions concernant les problèmes médicaux et hospitaliers.

En outre, il a paru nécessaire de dégager les lignes directrices d'une politique de l'information et de l'éducation du public, inséparable, de l'avis de la commission, de la mise en œuvre des mesures qu'elle préconise. C'est l'objet du chapitre V de la deuxième partie.

Le chapitre VI traite des conditions dans lesquelles une politique coordonnée de la vieillesse peut et doit être mise en application, dans les différents secteurs qu'elle concerne, aussi bien quant à l'intervention des organes administratifs intéressés qu'en ce qui touche la coopération des organismes de prévoyance et d'action sociale.

L'ensemble des propositions de la commission se trouve rassemblée dans les conclusions générales à la fin du rapport.

Annexe 7 : Question/Réponse sur l'âgisme (OMS)¹⁵

Qu'est-ce que l'âgisme?

L'âgisme est le fait d'avoir des préjugés ou un comportement discriminatoire envers des personnes ou des groupes en raison de leur âge. L'âgisme peut prendre de nombreuses formes, notamment des comportements fondés sur des préjugés, des pratiques discriminatoires ou des politiques et pratiques institutionnelles tendant à perpétuer les croyances de ce type.

L'âgisme est-il véritablement un problème?

Il y a aujourd'hui environ 600 millions de personnes âgées de 60 ans et plus dans le monde. Ce chiffre va doubler d'ici à 2025 et atteindra 2 milliards d'ici à 2050, et les pays en développement compteront la grande majorité des personnes âgées.

L'âgisme est un comportement largement répandu. Il découle du principe que tous les membres d'un groupe donné (par exemple les personnes âgées) sont identiques. À l'instar du racisme et du sexisme, l'âgisme a une finalité sociale et économique : légitimer et maintenir les inégalités entre les groupes.

Les attitudes âgistes négatives sont partagées par beaucoup dans les sociétés et ne se limitent pas à un groupe social ou ethnique. Des études scientifiques laissent entendre que l'âgisme pourrait être désormais encore plus répandu que le sexisme ou le racisme. Cette situation a des conséquences graves à la fois sur les personnes âgées et la société dans son ensemble. Par exemple, l'âgisme limite les questions posées ainsi que la manière dont les problèmes sont envisagés. Par conséquent l'âgisme est un obstacle majeur à l'élaboration de politiques efficaces.

Quelles sont les conséquences de l'âgisme sur la santé?

L'âgisme a des effets nocifs sur la santé des personnes âgées. Des études scientifiques montrent que les personnes âgées ayant des attitudes négatives vis-à-vis du vieillissement pourraient vivre 7,5 années de moins que ceux ayant des attitudes positives.

Il a été démontré que l'âgisme peut provoquer un stress cardiovasculaire, réduire le sentiment d'auto-efficacité et réduire la productivité. On note également beaucoup d'attitudes négatives, y compris au sein des établissements de santé et d'aide sociale où les personnes âgées sont le plus vulnérables.

Certains préjugés proviennent d'un constat d'affaiblissement sur le plan biologique et pourraient être faussés par la connaissance de certains troubles comme la démence, qui de façon erronée est considérée comme reflétant le vieillissement normal.

L'âgisme enraciné dans la société peut avoir un effet auto producteur en développant chez les personnes âgées des stéréotypes d'isolement social, d'affaiblissement physique et de déclin cognitif, du manque d'activité physique et de fardeau économique.

Il s'agit non pas de notre apparence mais de la façon dont les personnes qui ont de l'influence donnent un sens à cette apparence. En 2014, les pays du monde entier ont reconnu que l'âgisme « est à la fois la source commune, la justification et l'élément moteur de la discrimination fondée sur l'âge ».

Les attitudes négatives à l'égard des soins à long terme prodigués à ceux qui en ont besoin rendent également difficile le recrutement d'agents de santé rémunérés dans de nombreux pays. Cela pourrait refléter l'âgisme dans la culture plus large, la tendance consistant à assimiler les soins prodigués à long terme aux mauvaises conditions de travail ou au faible statut accordé aux personnes prodiguant ces soins.

Comment lutter contre l'âgisme?

Pour lutter contre l'âgisme, il faut que toutes les générations aient une meilleure connaissance du vieillissement. Cette connaissance doit contrecarrer les concepts dépassés considérant les personnes âgées comme un fardeau, et doit reconnaître la vaste diversité de l'expérience du vieillissement, les inégalités de l'âgisme et démontrer une volonté de s'interroger sur la façon dont la société pourrait s'organiser plus efficacement.

Actions susceptibles d'appuyer les efforts de lutte contre l'âgisme:

¹⁵ Extraits du site de l'OMS

<https://www.who.int/ageing/features/faq-ageism/fr/>

- Mener des campagnes de communication afin d'améliorer les connaissances des médias, du grand public, des responsables de l'élaboration des politiques, des employeurs et des prestataires de services, et leur compréhension du vieillissement;
- Adopter des lois contre la discrimination fondée sur l'âge;
- Veiller à ce qu'une vision équilibrée du vieillissement soit présentée dans les médias.

Annexe 8 : Bernard Ennuyer et représentation moderne (image média)

Temps de lecture : 12 minutes

Bernard Ennuyer

Sociologue HDR, Centre de Recherches des Cordeliers, INSERM, Sorbonne Université, USPC, Université Paris Descartes, Université Paris Diderot, Equipe d'accueil ETRES.

Pour la pensée occidentale contemporaine, la vieillesse serait un mal, une infirmité, voire une maladie qui aurait des effets préjudiciables pour l'avenir du pays. Pourtant, seuls 8 % des personnes de plus de 60 ans ont des incapacités importantes d'ordre physique ou cognitif. Bernard Ennuyer revient sur les origines de cette phobie démographique française et nous montre à quel point elle reste très actuelle. Il déconstruit les différents ressorts de cette représentation sociale en complet décalage avec la réalité et le vécu des personnes vieillissantes et nous invite à questionner l'âge comme catégorie de pensée.

La notion de représentation sociale

« C'est une forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social (...). Les représentations sociales sont des phénomènes complexes, composées d'éléments divers : éléments informatifs, cognitifs, idéologiques, normatifs, croyances, valeurs, attitudes, opinions images, etc. Il n'y a pas de représentation sans objet (...). La représentation mentale comme la représentation picturale, théâtrale ou politique donne à voir cet objet, en tient lieu, est à sa place, elle le rend présent quand il est lointain ou absent. Elle est donc le représentant mental de l'objet qu'elle restitue symboliquement »[1]. Pour les historiens de la vieillesse [2], quel que soit le discours dominant d'une époque, il repose sur deux thèmes antinomiques, mais sans doute complémentaires, sagesse et folie, joie et tristesse, beauté et laideur, vertus et corruptions de l'âge et des personnes âgées, qui expriment deux aspirations : la tentation d'une vie longue et le refus des faiblesses classiques de l'âge.

« Mais si des mythologies, de la littérature, de l'iconographie se dégage une certaine image de la vieillesse variable selon les temps et les lieux, quel rapport soutient-elle avec la réalité ? »[3], nous reviendrons sur cette discordance fondamentale entre représentation sociale et réalité vécue.

Une représentation de la vieillesse plutôt négative, et ce depuis longtemps

Pour la pensée occidentale contemporaine, c'est une impression générale de pessimisme à l'égard de la vieillesse qui s'impose : la vieillesse est un mal, une infirmité (voire une maladie), un âge triste qui prépare la mort.

À titre d'exemple, ce dossier du journal *Le Monde* : « La France face à ses vieux ». Dans son introduction, il est souligné que la France vieillit et que si de nombreux seniors refusent de voir dans la vieillesse une forme de déchéance, « l'allongement de la vie multiplie les cas de dépendance » qui « posent un redoutable défi au système de santé »[4]. Or, les chiffres de santé publique[5] démentent absolument cette image d'une vieillesse majoritairement



déficitaire puisqu'aujourd'hui seulement 8 % de la population des personnes de 60 ans et plus ont des incapacités importantes d'ordre physique ou cognitif.

Cette vision pessimiste trouve l'une de ses explications dans la notion démographique de « vieillissement populationnel ». En 1928, le démographe Alfred Sauvy la définit comme la proportion dans la population totale, des personnes de 60 ans et plus, les vieillards de l'époque[6]. Dans une société alors aux prises avec le phénomène de dénatalité, cette notion va alimenter la crainte du pourcentage alors croissant des personnes âgées. Or, l'augmentation de la proportion des « personnes âgées » au fil des années est due uniquement au fait qu'on a laissé inchangé l'âge d'entrée dans le groupe des « personnes âgées » depuis les années 1930, et ce malgré l'allongement spectaculaire de l'espérance de vie. C'est cette crainte datant des années 1940, qui, selon l'historien démographe Patrice Bourdelais[7], continue à véhiculer, jusqu'à ces dernières années, un cortège d'effets préjudiciables à l'avenir du pays.

En 1962, bien que la publication du rapport Laroque « Politique de la vieillesse » ait pour objectif de réfléchir sur la place des « personnes âgées » dans la société, on va retrouver cette charge contre le vieillissement dès son introduction : « Le vieillissement de la population entraîne des conséquences dans tous les domaines de la vie nationale. Progressivement, mais de manière inéluctable, il grève les conditions d'existence de la collectivité française »[8].

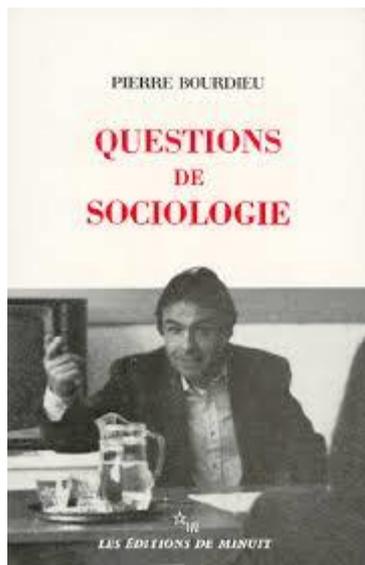
La persistance d'une phobie démographique française de la vieillesse.

L'historienne Élise Feller parle d'une véritable obsession démographique[9] qui hante la France à propos de son vieillissement. Ce constat nous paraît plus que jamais d'actualité : « 21 000 centenaires en France en 2016, 270 000 en 2070 ? », « ce serait treize fois plus qu'aujourd'hui... »[10].

Dans une enquête IPSOS 2018 intitulée « les périls de la perception », les Français évaluent à 55 % le pourcentage de la population qui aura plus de soixante-cinq ans en 2050 alors que la prévision actuelle est de 27%...

Pour prendre un dernier exemple, on peut citer le dossier de l'émission *On n'arrête pas le débat*, « La France face au péril vieux », diffusée sur France Inter le 17 mars 2018 à la suite de la manifestation du 15 mars 2018 des retraités pour leur pouvoir d'achat.

La vieillesse et l'ambiguïté de sa catégorisation par l'âge chronologique



On suppose implicitement que l'âge chronologique [11] est, **à lui tout seul**, le facteur déterminant de la condition des individus conduisant à une homogénéité sociale des personnes de plus de... 60 ans. Or, cette homogénéité sociale supposée est fallacieuse, vu la diversité de ces 17 millions de personnes qui composent ce groupe d'âge. Le sociologue Pierre Bourdieu a ainsi résumé cette mystification : « l'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable » [12].

La représentation de la vieillesse par l'âge est donc ambiguë car on a tôt fait d'amalgamer tous les plus de 60 ans comme des vieilles personnes en leur attribuant tous les stéréotypes (dépendance et démence), qui ne sont l'apanage que de 8 % des personnes de 60 ans et plus. À titre d'exemple de cet amalgame : « les progrès de l'espérance de vie amèneront bientôt la génération du baby-boom à l'âge de la dépendance. Comment relever ce défi humain et financier ? » [13].

De surcroît, la représentation est aussi très connotée « appartenance de classe sociale ». Or, l'on sait que celle-ci est très sévèrement discriminante [14] dans la vieillesse, comme le constatait déjà, en 2000, un rapport de l'INSERM: « Tout se passe comme si on devenait vieux plus tôt lorsqu'on est au bas de la hiérarchie sociale, lorsqu'on a eu un travail pénible et chichement payé » [15].

Pour ne prendre que quelques exemples d'étiquetage de classe, en voici deux :

Un article du *Monde des livres* à propos de Maurice Nadeau, un « critique prestigieux, éditeur intransigeant » : « À rencontrer ce très vieux monsieur qu'est aujourd'hui Maurice Nadeau – 95 ans cette année – frappe dès l'abord **sa présence sans âge (...)** durant deux heures, la parole claire, la mémoire vive, il répond aux questions » [16].

Et un autre article du *Monde* intitulé « Les papys espagnols font de la résistance » : « **La peau ridée, les cheveux gris, la voix chevrotante** : les membres du troisième âge espagnol sont sortis par milliers dans les rues d'une quarantaine de villes d'Espagne, jeudi 22 février pour exprimer leur colère contre la trop maigre revalorisation des retraites » [17].

Des représentations reprises dans les sciences humaines



Ces représentations négatives sont aussi souvent (hélas)...celles des sciences humaines, comme en témoignent ces différents titres de dossier : « **Vieillir pour ou contre** » [18].

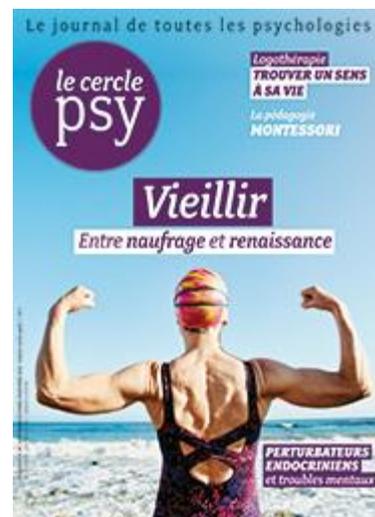
Edito : je deviens vieux... mais je me soigne
« Les humains possèdent cette capacité à nier ce qu'ils sont vraiment pour tenter de se transformer, s'élever au-dessus de leur condition. Arrivé à un certain âge, ce penchant pourrait consister à refuser de régresser, s'avachir, s'amoindrir (...). Dans l'absolu, c'est un combat perdu d'avance, car vieillir est un mal incurable » [19].

« O'Veillesse ennemie ! Enquête sur le quatrième âge » [21].

« La vieillesse en face, les défis de la dépendance » [22].

« Vieillir entre naufrage et renaissance » [20] : Avec au sommaire d'un magazine grand public de psychologie, 8 articles sur la vieillesse dont la moitié... autour de la démence et de la maladie d'Alzheimer.

« Le problème de la dépendance est géant » propos de Jean-Hervé Lorenz, président du cercle des économistes [23].



Les vieux prennent la parole

« La France face au vieillissement : le grand défi » [24]

Des représentations en décalage avec la réalité

Mais, en contre point, pour un certain nombre de personnes, ces représentations de la vieillesse et de l'âge, pour la plupart négatives, sont en complet décalage avec la réalité et le vécu des personnes vieillissantes, comme évoqué dans l'introduction de cet article.

Dans son avis du 16 mai 2018 s'intéressant notamment à la situation des personnes âgées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), le comité consultatif national d'éthique (CCNE) alerte sur la maltraitance des personnes âgées dans la société française. Dans sa conclusion, il souligne le fait que « l'institutionnalisation de personnes âgées dépendantes, leur concentration entre elles, dans des établissements d'hébergement, les excluant du reste de la société est probablement le fruit d'une dénégation collective de ce que peut être la vieillesse, la fin de la vie et la mort » [25].



Libération a rencontré des dizaines de personnes âgées de 76 à 97 ans

« Edito : Et si c'était eux qui en parlaient le mieux. Eux, Qui ? Les vieux. De quoi ? De la vieillesse. La grande vieillesse plutôt. A priori considérer que les plus concernés sont les plus intéressants à écouter sur la souffrance ou sur le bonheur d'être très âgé, sur les petits bobos du quotidien comme sur les interrogations métaphysiques que charrie le simple fait de vieillir, relève du bon sens. Sauf que c'est précisément le contraire qui se passe. Les vieux sont silencieux. Pire d'autres parlent à leur place : leurs enfants, leurs médecins, les gestionnaires d'EHPAD.

Libération a donc décidé de donner la parole, sur la longueur, aux plus de 75 ans
»[26].

Des personnes âgées dénoncent les discriminations ou le mépris liés à l'âge

« les plus jeunes

Veulent toujours prendre les décisions à notre place » (association Old Up) [27].

Marc Augé, anthropologue, 83 ans : « *Pour se rendre compte que la vieillesse n'existe pas, il suffit d'y parvenir (...) quant à l'état d'esprit et au comportement des vieillards, il est souvent induit par le langage des moins vieux, même et surtout quand ils sont bien intentionnés, (...) la gentillesse et l'affection peuvent avoir des effets dégradants sur ceux et celles qui en sont l'objet en les invitant et en les incitant à se couler dans une catégorie exclusive et excluant, une sorte de maison de retraite sémantique à l'intérieur de laquelle ils se sentiraient passifs, peinarde et pépères, mais en tout état de cause aliènes au regard des autres (...) Sans denier quoi que ce soit, et surtout pas l'évidence, ne peut-on mettre en question une catégorie de pensée, l'âge, qui sous les apparences de l'objectivité liée à la quantification, peut aboutir à des exclusions dramatiques de la vie sociale effective, s'est-il-dire singulière et consciente* »[28].

En écho à ce propos, on peut évoquer le titre de la grande consultation nationale lancée par le

Gouvernement, le 1^{er} Octobre 2018 : « *Comment mieux prendre soin de nos aînés* ». Ce « nos » peut être considéré comme affectueux, mais aussi avec une connotation très paternaliste et très infantilisante, trop souvent présente dans l'accompagnement des personnes qui « vieillissent mal » ...

Paule Giron : « *Pour être désormais concernée par le sujet, 88 ans cette année, je fais partie des « ayants droit ». Droit de dire comment je suis, je vois, je rencontre ce monde, désormais le mien et qui m'apparaît trop souvent, comme notre société, tristounet* » [29]. « *Quand j'ai voulu changer de voiture à 84 ans, mes enfants m'ont dit, mais tu ne vas pas arrêter de conduire bientôt* » quand j'ai voulu déménager, j'ai entendu « *À ton âge, tu es folle* ».

« *Grand âge, vous mentiez, route de braise et non de cendres* »

Avec Olivier Saint Jean (gériatre) et Eric FAVEREAU (journaliste), il est pourtant possible de soutenir que « *Sortir la vieillesse d'une médicalisation sans limite, ouvrir les EHPAD, repenser l'aide à domicile, changer la logique d'assistance, donner des réponses à des situations plutôt que des places dans les institutions, offrir aux vieux le droit de prendre des risques auxquels une réflexion anticipée les a préparés, bref leur laisser la possibilité, s'ils le souhaitent, de « rester chez soi », tout cela est faisable* »[30].

Laissons la conclusion de ces réflexions sur l'âge au poète Saint-John Perse, prix Nobel de littérature en 1960 :

« *Grand âge, vous mentiez, route de braise et non de cendres* » [31]
« *Grand âge, nous voici, rendez-vous pris et de longtemps avec cette heure de grand sens* »[32].

[1] Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1994, 36-37.

[2] Philippe Aries, Jean-Pierre Bois, Patrice Bourdelais, Elise Feller, Jean-Pierre Gutton, Georges Minois, David Troyanski, etc.

[3] Simone de Beauvoir, *La vieillesse*, Paris, Gallimard, 1970, p. 96.

[4] *Le Monde*, Dossier : *La France face à ses vieux*, 14 et 15 sept. 2003.

[5] Séverine dos Santos, Yara Makdessi, « Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées », *Etudes et Résultats*, DREES 2010,718.

[6] Alfred Sauvy, « La population française jusqu'en 1956. Essai de prévision démographique », *Journal de la société statistique de Paris*, tome 69, 1928, p. 321-327.

[7] Patrice Bourdelais, *Le nouvel âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1993, 106 et s.

[8] Haut Comité Consultatif de la population et de la famille, *Politique de la Vieillesse. Rapport de la commission d'études des problèmes de la vieillesse présidée par monsieur Pierre Laroque*, Paris, La Documentation Française, 1962, p. 4.

[9] Elise Feller, *Histoire de la vieillesse en France 1900-1960*, Paris, Éditions Seli Arslan, 2005, p.11 et s (réédité chez l'Harmattan en 2017).

[10] *Insee première*, n°1620, novembre 2016.

[11] Bernard Ennuyer, À quel âge est-on vieux ?, *Gérontologie et Société*, n° 138, 2011, 127-142.

[12] Pierre Bourdieu, « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, 143-154.

[13] Anne Chemin, « Très vieille et très chère France », *Le Monde* du 20 janvier 2010.

- [14] Emmanuelle Cambois, Caroline Laborde, Jean-Marie Robine, « La « double peine » des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte », *Population & Sociétés*, n° 441, 2008.
- [15] Alain Grand, Serge Clement, Hélène Bocquet, Personnes âgées, *Inégalités sociales de santé*, Paris, La Découverte, INSERM, 2000, 315-330.
- [16] Michel Contat, « Maurice Nadeau, le vieil homme et les livres », *Le Monde des livres*, 24 février 2006.
- [17] Sandrine Morel, « Les papys espagnols font de la résistance », *Le Monde Eco & Entreprises*, 25- 26 février 2018)
- [18] Couverture de *Sciences humaines*, n° 269, Avril 2015. [19] *Op. cit.*, p.5.
- [20] Vieillir entre naufrage et renaissance, *Le cercle PSY, le journal de toutes les psychologies*, Sept. Oct. Nov. 2018, n° 30.
- [21] Titre en couverture de *Philosophie Magazine*, n° 56, février 2012.
- [22] *Op. cit.*, p. 29.
- [23] France Info le 19 mai 2019, 19 h 55.
- [24] Jean-Hervé Lorenzi, Hélène Xuan, *La France face au vieillissement : le grand défi*, Paris, Descartes&Cie, 2013.
- [25] Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, *Enjeux et éthiques du vieillissement*, Avis n° 128 (15 fév. 2018), rendu public le 17 mai 2018, p. 30.
- [26] Paul Quinio, « Silence », *Libération*, Edito du 11 mai 2018. Voir aussi Journal Libération des 12 et 13 mai 2018, *Les vieux dans les yeux #1*.
- [27] Gaëlle Dupont, « "Plus on vieillit, moins on est reconnu" : des seniors dénoncent les discriminations liées à l'âge », *Le Monde*, 31 mai 2018 (*Le Monde* du 1er juin 2018).
- [28] Marc Augé, *Une ethnologie de soi, le temps sans âge*. Paris, Editions du Seuil, 2014, 14-19.
- [29] Paule Giron, *Vieux et debout inventer sa vieillesse*, Paris, Old UP, Inpress, 2017, p.11.
- [30] Olivier Saint-Jean, Éric Favereau, *Alzheimer, le grand leurre*, Paris, Michalon, 2018, 168-169.
- [31] Saint-John Perse, *Vents suivi de Chroniques*, Paris, Gallimard, 1959, p.89.
- [32] *Op. cit.*, p. 95.

V- EVALUATION DE LA DEPENDANCE

Cochez la case OUI ou NON selon la réponse à la question posée pour chacun des quatre adverbes :

S Spontanément, T Totalement, C Correctement, H Habituellement

		OUI	NON
1. Transferts			
La personne fait seule	<i>(changements de position lever/coucher et assis/debout) :</i>		
	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T en assurant l'ensemble des transferts dans les deux sens ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C sans se mettre en danger et en utilisant éventuellement les aides techniques adaptées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H chaque fois que cela est nécessaire et souhaité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Déplacements à l'intérieur			
La personne fait seule	<i>(avec ou sans aide technique + va chercher son courrier, se déplace au local à ordures...)</i>		
	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T dans tous les lieux de vie, jusqu'à la porte d'entrée sur la rue ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C à bon escient et de façon adaptée aux possibilités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H chaque fois qu'elle en a le désir ou le besoin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Toilette			
3.1. Toilette du haut			
La personne fait seule	<i>(visage + face antérieure du tronc + membres supérieurs + coiffage) :</i>		
	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T pour l'ensemble des activités entrant dans ce champ ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C aboutissant à une propreté corporelle satisfaisante et suffisante ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H autant que de besoins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2. Toilette du bas			
La personne fait seule	<i>(régions intimes + membres inférieurs) :</i>		
	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T pour l'ensemble des activités entrant dans ce champ ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C aboutissant à une propreté corporelle satisfaisante et suffisante ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H autant que de besoins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Elimination			
4.1. Elimination urinaire			
La personne fait seule	<i>(évaluer la maîtrise de l'élimination, qu'il y ait ou non incontinence) :</i>		
	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T en effectuant la totalité des actes nécessaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C où il faut (lieu, ustensile adéquat), comme il faut (sans se souiller) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H aussi souvent que de besoins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2. Elimination fécale			
La personne fait seule	<i>(évaluer la maîtrise de l'élimination, qu'il y ait ou non incontinence) :</i>		
	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T en effectuant la totalité des actes nécessaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C où il faut (lieu, ustensile adéquat), comme il faut (sans se souiller) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H aussi souvent que de besoins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Habillage		OUI	NON
5.1. Habillage du haut	(vêtements passés par la tête) :		
La personne fait seule	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T en effectuant tous les actes (choisir, préparer, mettre et enlever) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C conforme aux usages, dans le bon sens et dans le bon ordre, adapté à la météorologie, au moment de la journée, aux activités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H régulièrement dans le temps, chaque fois que nécessaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.2. Habillage moyen	(fermetures sur le corps, boutonnages, fermeture à glissière, ceintures, bretelles,...) :		
La personne fait seule	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T en effectuant tous les actes (choisir, préparer, mettre et enlever) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C conforme aux usages, dans le bon sens et dans le bon ordre, adapté à la météorologie, au moment de la journée, aux activités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H régulièrement dans le temps, chaque fois que nécessaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.3. Habillage du bas	(vêtements passés par le bas du corps, chaussettes, bas, chaussures,...) :		
La personne fait seule	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T en effectuant tous les actes (choisir, préparer, mettre et enlever) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C conforme aux usages, dans le bon sens et dans le bon ordre, adapté à la météorologie, au moment de la journée, aux activités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H régulièrement dans le temps, chaque fois que nécessaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Se servir et manger			
6.1. Se servir	(la personne coupe ses aliments, emplit son verre ou son assiette, sale ou poivre, pèle un fruit, ouvre un pot de yaourt, ouvre une bouteille) :		
La personne fait seule	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T pour l'ensemble des divers actes requis ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C dans l'ordre, selon les usages et sans "en mettre partout" ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H à tous les repas ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2. Manger	(porter les aliments à la bouche, avaler) :		
La personne fait seule	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T pour tous les éléments du repas, y compris les boissons ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C proprement, dans le respect des autres et sans fausses routes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H à tous les repas ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Suivi du traitement

- La personne fait seule
- S sans que quelqu'un prépare, sans avoir à lui dire, à lui rappeler ?
- T pour tous les traitements prescrits, y compris la diététique ?
- C en suivant la prescription à la lettre (doses et rythme des prises) ?
- H à chaque prise et aussi longtemps que l'indique la prescription ?

8. Alerter (solliciter un secours en téléphonant, en utilisant une télé-alarme,...) :

- La personne fait seule
- S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?
- T avec un moyen approprié pour avoir une réponse à son alerte ?
- C à bon escient ?
- H à tout moment opportun ?

9. Déplacements extérieurs (avec ou sans aide technique) :

- La personne fait seule
- S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?
- T pour l'ensemble du déplacement, jusqu'au retour au domicile ?
- C à bon escient, en gérant le parcours, avec un but, de façon adapté ?
- H chaque fois qu'elle en a le désir ou le besoins ?

10. Orientation**10.1. Orientation dans le temps :**

- La personne s'oriente seule
- S sans stimulation, sans médiation et sans indications ?
- T pour tous les repères temporels (saisons, journées...) ?
- C sans erreurs ?
- H sans variation significative d'un moment à l'autre de la journée, sans fluctuation d'un jour sur l'autre ?

10.2. Orientation dans l'espace :

- La personne s'oriente seule
- S sans stimulation, sans médiation et sans indications ?
- T dans tous les lieux de vie habituels, et lieux nouveaux ?
- C sans erreurs ?
- H sans variation dans le temps, sans fluctuations d'un jour sur l'autre ?

11. Communication et Comportement**11.1. Communication :**

- La personne communique seule
- S sans stimulation, sans médiation et sans rappel à l'ordre ?
- T dans l'ensemble de ses activités et avec tous ses interlocuteurs ?
- C de façon compréhensible, logique et sensée, conformément aux convenances et usages admis et acceptés dans la société, sans exigence outre mesure
- H de façon permanente dans le temps ?

MÉTHODOLOGIE : UNE ÉTUDE DE REGARDS CROISÉS DIRIGEANTS / SALARIÉS



- **400 dirigeants d'entreprises** (DG/DGA/Gérant ; DRH/RRH/Directeur du personnel)
- **Recueil réalisé par téléphone** (250 interviews) **et en ligne** (150 interviews)
- **Critères de représentativité** : taille d'entreprise, secteur d'activité et région d'implantation
(Les plus grandes entreprises ont été sur-représentées de manière à pouvoir lire les résultats auprès de ces entreprises, puis elles ont été remises à leur poids réel dans l'échantillon global)



- **1003 salariés d'entreprises privées ou publiques** (hors fonction publique et éducation nationale)
- **Recueil réalisé en ligne**
- **Critères de représentativité** : sexe, âge, PCS, région d'habitation, taille d'entreprise, secteur d'activité



Terrain du 14 février au 4 mars 2019

1. UN SUJET DE PRÉOCCUPATION POUR LES SALARIÉS COMME POUR LES DIRIGEANTS MALGRÉ LES BÉNÉFICES IDENTIFIÉS

POUR LES SALARIÉS : DES CRAINTES EN TERMES DE SANTÉ, D'USURE PROFESSIONNELLE, DE PERTE DE COMPÉTENCES ET D'EMPLOYABILITÉ (1/2)

Avec cette perspective de travailler plus longtemps et donc jusqu'à un âge plus avancé, pensez-vous que vous êtes davantage susceptible de rencontrer chacune des situations suivantes au cours de votre carrière ?
Une seule réponse possible par item (Oui, certainement / Oui, probablement / Non, probablement pas / Non, certainement pas)

- Aux salariés -

1/2



melkoff médéric humanis

harris interactive

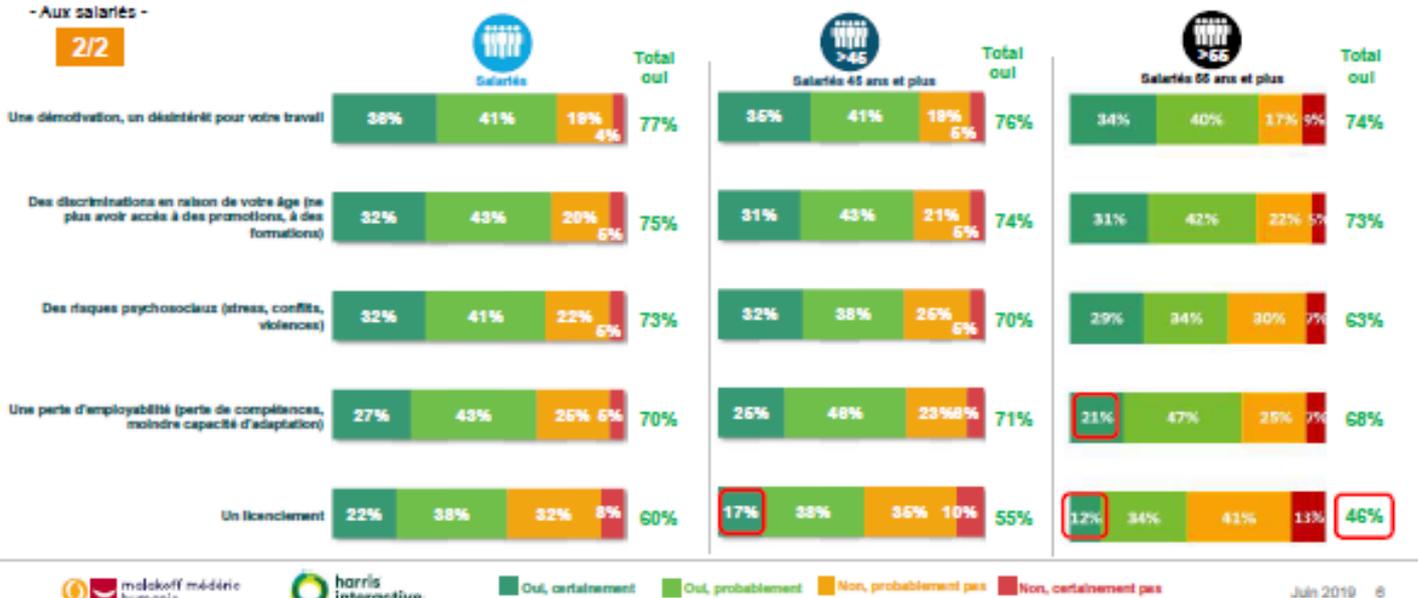
Juin 2019 5

POUR LES SALARIÉS : DES CRAINTES EN TERMES DE SANTÉ, D'USURE PROFESSIONNELLE, DE PERTE DE COMPÉTENCES ET D'EMPLOYABILITÉ (2/2)

Avec cette perspective de travailler plus longtemps et donc jusqu'à un âge plus avancé, pensez-vous que vous êtes davantage susceptible de rencontrer chacune des situations suivantes au cours de votre carrière ?
Une seule réponse possible par item (Oui, certainement / Oui, probablement / Non, probablement pas / Non, certainement pas)

- Aux salariés -

2/2



melkoff médéric humanis

harris interactive

Juin 2019 6

POUR LES DIRIGEANTS : DES CRAINTES LIÉS À LA SANTÉ ET À LA MAÎTRISE DE L'ABSENTÉISME

Dirigeants : Avec l'allongement de la vie professionnelle et le fait de compter de plus en plus de salariés dit séniors (âgés d'au moins 45 ans) au sein de votre entreprise, dirigez-vous que vous êtes préoccupé(e) par chacun des points suivants ?

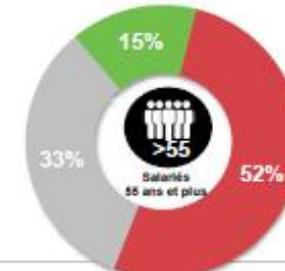
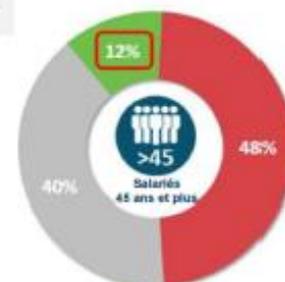
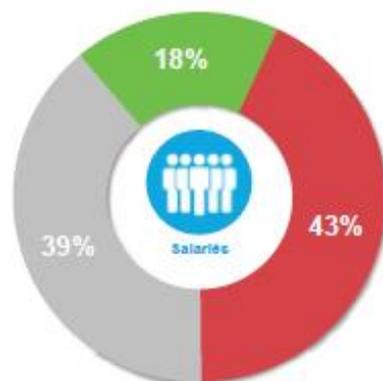
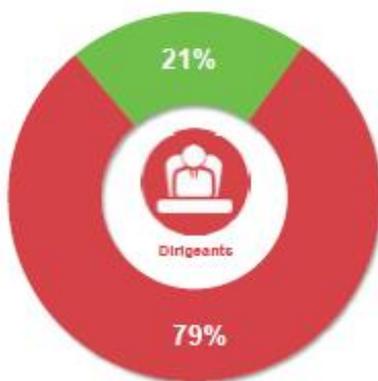


2. UN NOMBRE ENCORE INSUFFISANT D'ENTREPRISES QUI AGISSENT

UN DIRIGEANT SUR 5 DÉCLARE AVOIR MIS EN PLACE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AU SEIN DE SON ENTREPRISE. UN CINQUIÈME DES SALARIÉS DISE EN CONNAÎTRE L'EXISTENCE.

Dirigeants & Salariés : Votre entreprise a-t-elle mis en place des actions spécifiques concernant l'allongement de la vie professionnelle et notamment envers les salariés de 45 ans et plus (par exemple dans le cadre d'un plan en faveur du maintien dans l'emploi et le recrutement de séniors) ? Une seule réponse possible

- À tous -



DE NOMBREUSES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES ENTREPRISES MAIS INSUFFISAMMENT IDENTIFIÉES PAR LES SALARIÉS

- A ceux dont l'entreprise a mis en place des actions -

3. LES LEVIERS D'ACTION

LE TOP 5 DES LEVIERS D'ACTION

Salariés et Dirigeants : A votre avis, quels sont au contraire les principaux leviers, les principales motivations qui poussent ou pourraient pousser votre entreprise à mettre en place des actions concernant l'allongement de la vie professionnelle ? Plusieurs réponses possibles – 3 réponses maximum

- A tous -

	 Dirigeants	 Salariés	 Salariés >45 ans et plus	 Salariés >55 ans et plus
1	Le sentiment que les salariés âgés peuvent apporter beaucoup à l'entreprise 47%	Le sentiment que les salariés âgés peuvent apporter beaucoup à l'entreprise 30%	Le sentiment que les salariés âgés peuvent apporter beaucoup à l'entreprise 31%	38%
2	La volonté de capitaliser sur les compétences des salariés les plus âgés, d'organiser la transmission des savoirs 48%	Les obligations légales et la crainte des pénalités financières 29%	Les obligations légales et la crainte des pénalités financières 30%	28%
3	La culture /les valeurs de votre entreprise (humaniste, familiale...) 33%	La volonté de capitaliser sur les compétences des salariés les plus âgés, d'organiser la transmission des savoirs 24%	Des dispositifs réglementaires plus incitatifs 23%	26%
4	La volonté de maintenir ou d'accroître l'effort au travail des salariés les plus âgés 20%	La volonté de maintenir ou d'accroître l'effort au travail des salariés les plus âgés 21%	La volonté de capitaliser sur les compétences des salariés les plus âgés, d'organiser la transmission des savoirs 22%	24%
5	Le besoin accru d'anticiper les besoins en compétences / métiers pour les prochaines années et d'adapter en conséquence la GPEC, y compris pour les seniors 18%	La culture /les valeurs de votre entreprise (humaniste, familiale...) 20%	La volonté de maintenir ou d'accroître l'effort au travail des salariés les plus âgés 18%	20%

LE TOP 5 DES ACTIONS À METTRE EN PLACE

Salariés et Dirigeants : Voici différentes propositions d'actions qui pourraient être mises en place à destination des salariés de 45 ans et plus. Pour chacune d'entre elles, vous semble-t-elle une bonne ou une mauvaise idée à mettre en œuvre dans votre entreprise ? Une seule réponse possible par item (Dirigeants : Mon entreprise le fait déjà / Ce serait une bonne idée de le faire dans mon entreprise / Ce serait une mauvaise idée de le faire dans mon entreprise) (Salariés : Prioritaire à mettre en place / Utile à mettre en place mais pas prioritairement / Pas vraiment utile / Pas du tout utile)

- A tous -

	 Dirigeants	 Salariés	 Salariés 45 ans et plus	 Salariés 55 ans et plus
1	La mise en place de mesures afin de favoriser la transmission de compétences des séniors 88%	Les changements/aménagements de poste pour les salariés âgés exerçant un métier pénible 83%	Les changements/aménagements de poste pour les salariés âgés exerçant un métier pénible 87%	88% 1
2	La mise en place d'actions préventives envers les séniors 83%	Un accompagnement de la préparation à la retraite pour les plus âgés 81%	Un accompagnement de la préparation à la retraite pour les plus âgés 84%	80% 3
3	L'aide aux salariés séniors aidants 80%	Un aménagement du temps de travail et des horaires à partir d'un certain âge (55 ans ou 60 ans par exemple) 78%	Un aménagement du temps de travail et des horaires à partir d'un certain âge (55 ans ou 60 ans par exemple) 83%	81% 2
4	Un renouvellement des méthodes pédagogiques pour faciliter l'appropriation des nouvelles compétences 78%	La mise en place d'actions préventives envers les séniors 78%	La mise en place d'actions préventives envers les séniors 81%	78%
5	Les changements/aménagements de poste pour les salariés âgés exerçant un métier pénible 77%	L'aide aux salariés séniors aidants 78%	L'aide aux salariés séniors aidants 81%	76%



Juin 2019 15

4. LA VISION DES MANAGERS

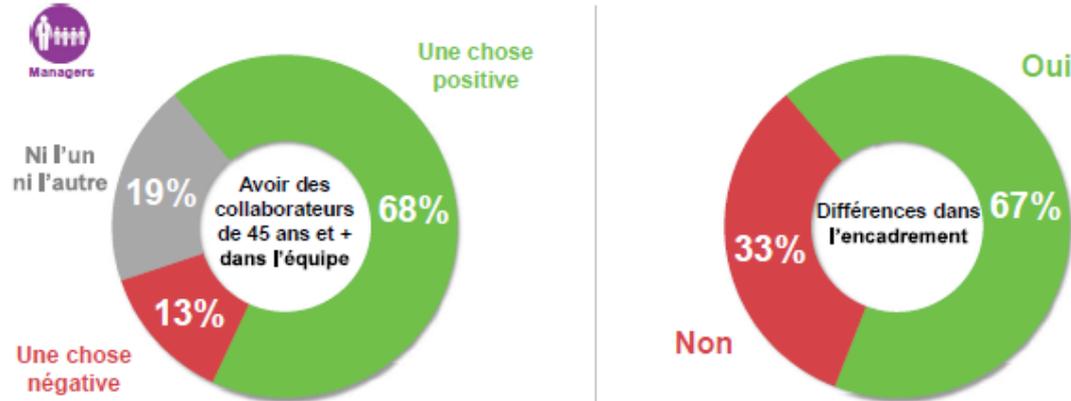


Juin 2019 16

68 % DES MANAGERS VOIENT POSITIVEMENT LE FAIT DE COMPTER DES SALARIÉS PLUS ÂGÉS DANS LEUR ÉQUIPE

Personnellement, diriez-vous que le fait d'avoir des collaborateurs de 45 ans et plus dans votre équipe... ?
 Au regard de votre expérience, voyez-vous des différences dans l'encadrement des collaborateurs de 45 ans et plus ?

- Aux managers encadrant des séniors -

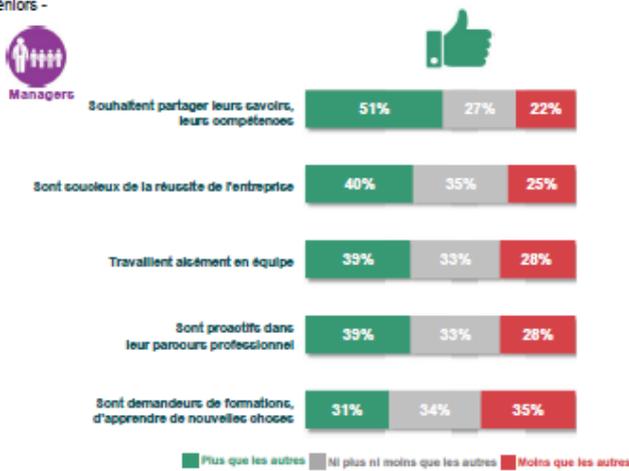


Juin 2019 17

LES ATOUTS DES SALARIÉS PLUS ÂGÉS SELON LEURS MANAGERS

Plus précisément, diriez-vous que les salariés de 45 ans et plus, par rapport aux salariés plus jeunes... ? Une seule réponse possible par item

- Aux managers encadrant des séniors -

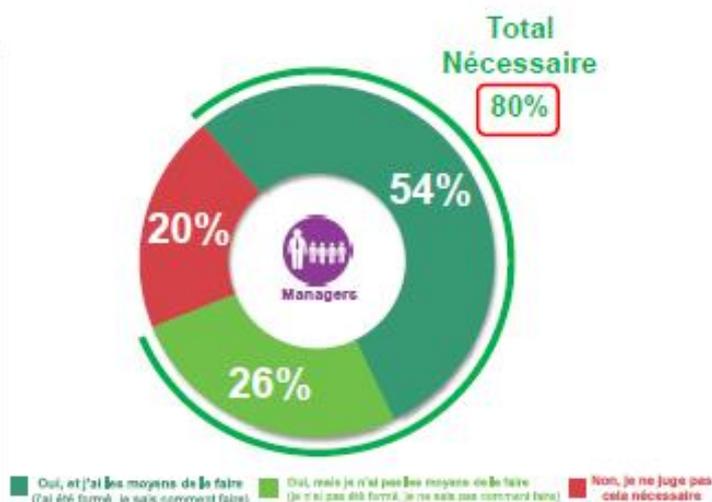
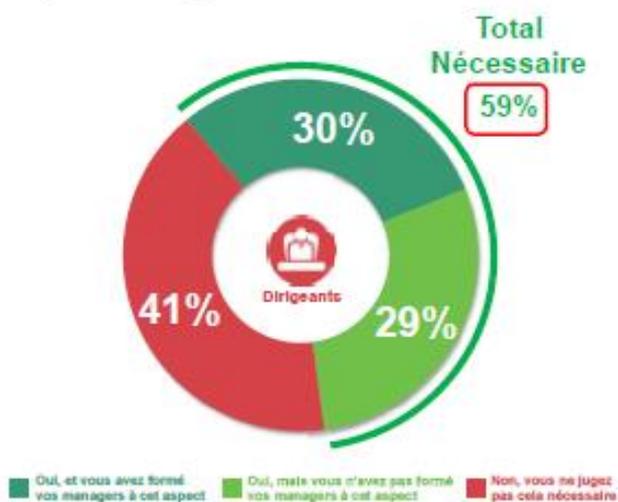


Juin 2019 18

PLUS DE LA MOITIÉ DES MANAGERS SE SENT PRÉPARÉE À UN ENCADREMENT ADAPTÉ

Sajariés managers et Dirigeants : Aujourd'hui, estimez-vous nécessaire d'adapter le management en fonction de l'âge des personnes encadrées (par exemple en ce qui concerne les sources de motivation, les conditions de travail, la gestion de carrière, la reconnaissance, l'accès à des formations etc.) ?

aux dirigeants et aux managers encadrant des seniors -



Juin 2019 | 19

MERCI



Associations nos savoirs



POUR L'INTÉGRATION DES PATIENTS ET PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

Les pratiques professionnelles de l'action sociale et de la santé doivent mieux répondre aux attentes de la société du 21^{ème} siècle : participation, reconnaissance, prise en compte des personnes. Pour cela, un levier est essentiel : l'expertise des personnes concernées par les soins et les accompagnements sociaux doit être intégrée à la formation initiale et continue.

Que ceci a été montré par des travaux de recherche internationaux. Cette participation, en donnant aux professionnels accès aux savoirs et aux réalités vécues par les personnes, développe leur capacité d'attention à autrui, favorise les processus de décision partagée concernant les soins et les accompagnements, tout en contribuant au pouvoir d'agir et à la dignité des personnes.

Issu d'un travail collectif international de plusieurs années, *Associations nos savoirs* mobilise à la fois les secteurs de la santé et de l'accompagnement social. Il fait suite à la Déclaration de Vancouver de 2015, qui posait les bases d'une participation citoyenne à la formation professionnelle, mais avec une orientation surtout sanitaire.

Que les pays où cette participation se développe bénéficient de politiques publiques clairement affichées, avec des moyens effectifs de mise en oeuvre.

Associations nos savoirs adopte une approche volontairement transversale, au-delà des métiers et des repères réglementaires habituels. C'est à un progrès démocratique à part entière qu'il espère contribuer, dans le sens de plus de fraternité et de plus de solidarité.

Qu'en dépit d'un cadre législatif et réglementaire destiné à favoriser, en France, la participation des personnes aux dispositifs de soins et d'accompagnement social, un réel décalage demeure entre intentions et discours officiels d'une part, pratiques réelles d'autre part. En outre, ces dispositions concernent trop peu les processus de formation initiale et continue, pour lesquels une révolution culturelle reste à faire.



“**N**ous, parties prenantes des soins et des accompagnements au titre de l'action sociale et de la santé*, constatons :

Que l'une des raisons de cette situation est notre difficulté à ce que des initiatives dont la valeur ajoutée a été démontrée soient valorisées, reconnues, généralisées.

Que la participation des personnes concernées à la formation initiale et continue améliore la qualité et l'efficacité des soins et des accompagnements.

Conscients que des résistances persistent, mais convaincus qu'elles peuvent et doivent être surmontées, nous souhaitons :



*Nous entendons ici par parties prenantes : patients, personnes accompagnées, proches et aidants de patients et de personnes accompagnées, membres d'associations représentant les usagers, étudiants, chercheurs, enseignants, élus, parties prenantes du financement ou de l'organisation de la formation, professionnels de la formation, professionnels de santé et de l'accompagnement, bénévoles, citoyens concernés à un titre ou un autre...



Reconnaissance et valorisation de l'engagement bénévole des seniors.

I. Quelques éléments historiques

Pour mémoire, France Bénévolat s'est intéressée à la question de la reconnaissance des bénévoles presque dès sa création en 2003.

Le Monde associatif utilise souvent des mots proches, sans les définir parfaitement : « reconnaissance », « valorisation », « validation ».

1) Valorisation comptable du bénévolat

Après réflexion collective inter associative sur ce sujet, France Bénévolat s'est déclarée favorable à cette démarche (les Pouvoirs Publics, via la DJEPVA, également), mais avec des précautions d'usage et de communication (Voir 2 annexes de 2009 et de 2013).

2) Reconnaissance des bénévoles

Le principe même de cette reconnaissance nous paraît **fondamentale et même indispensable**, ...sauf à considérer que le bénévole est un salarié pas payé ! France Bénévolat a mené de nombreux travaux sur le sujet en recommandant aux associations de réfléchir sur 4 champs distincts et d'adopter des politiques et des dispositions adéquates qui tiennent évidemment compte de leur taille :

	Valorisation interne	Valorisation externe
Valorisation individuelle		
Valorisation collective		

L'essentiel de ces travaux est résumé dans la partie 7 de l'ouvrage de Dominique Thierry « *Les bénévoles et l'association* » (Ed. Territorial 3^e édition 2017)

3) Valorisation des compétences acquises dans l'engagement bénévole

C'est l'objectif du « Passeport Bénévole » ® lancé en 2017 par France Bénévolat en 2007, diffusé en plus de 150 000 exemplaires, validé et relayé par les Pouvoirs Publics (DJEPVA, Education Nationale, Pôle Emploi et AFPA) et certaines collectivités

territoriales (Ville de Paris, Conseil Départemental des Bouches du Rhône, Communauté de Communes Est-Ensemble 93, Conseil Départemental Essonne, ...).

Conçu au départ prioritairement pour les demandeurs d'emploi, il s'est élargi progressivement aux jeunes et aux salariés (Voir « *Le Passeport Bénévole* » Dominique Thierry (Ed. France Bénévolat 2017), préface de Roger Sue). Il s'agit bien de reconnaître et de valoriser « les compétences expérientielles » et d'en apporter la preuve dans un entretien d'embauche, un entretien de carrière ou une procédure de VAE (« Validation des Acquis de l'Expérience »).

Depuis lors de nombreuses associations s'en sont emparés (paradoxalement plutôt les moyennes associations que les grandes) et que plus en plus d'employeurs en tiennent compte dans les entretiens d'embauche.

Les concepteurs ont toujours considéré que cet outil n'était pas bien adapté aux seniors, car leur préoccupation principale n'est pas la reconnaissance de leurs compétences (...mais leur reconnaissance « tout court » !), mais faute de mieux, nous l'utilisons aussi pour les seniors ...et ça fonctionne. D'où le grand intérêt pour ce qui suit.

4) Situation spécifique de la reconnaissance des bénévoles seniors

En 2014, à l'occasion de la préparation de la loi dite « d'adaptation de la société au vieillissement », la Ministre, Michèle Delaunay, a sollicité personnellement France Bénévolat ; nous lui avons présenté le « Passeport Bénévole ». Elle a conclu « *Cet outil est formidable, adaptez-le aux seniors !* »

Nous nous sommes beaucoup investis sur le sujet (pendant 18 mois), mais les divergences avec le Cabinet de la Ministre ont été de plus en plus nettes, sur deux points :

- la Ministre a voulu élargir le Service Civique aux seniors, mais sans indemnisation comme pour les jeunes de -25 ans, faute d'enveloppe budgétaire, ce qui le rendait sans intérêt et sans différence avec le bénévolat ;
- le projet de loi recommandait l'introduction d'une forme de reconnaissance républicaine pour les seniors les plus engagés (« médaille »). De nombreuses associations, dont France Bénévolat et le Mouvement Associatif, se sont déclarées hostiles à cette idée introduisant une hiérarchie entre les bénévoles (sur quels critères ? Par qui ?). Auditionnés d'abord par les rapporteurs de la Chambre des Députés, puis par ceux du Sénat, cette idée a été abandonnée (Voir proposition au Sénat en annexe III).

II. Recommandations

1) Avoir une « Parole publique » forte, récurrente et constante sur la place indispensable des seniors dans la Société

Comme l'indique Dominique Thierry dans son dernier ouvrage « *La solidarité intergénérationnelle sur le terrain : pourquoi ? comment ? avec qui ?* » (L'Harmattan 2019), les Pouvoirs Publics se sont préoccupés des volets prioritairement financiers des retraités :

- d'abord par le sauvetage des régimes de retraite...ce qui n'est pas rien ;
- par le développement de l'APA, qui a largement contribué au maintien à domicile des plus âgés en situation financière précaire ;
- puis sur le grand âge, l'isolement, la dépendance (une part importante de « la loi sur le vieillissement » de 2015), l'aide aux aidants, ...

En d'autres termes, les seniors sont d'abord des coûts, des allocataires, des résidents, des bénéficiaires...**jamais des acteurs sociaux à part entière dont la Société a absolument besoin.**

Il a toujours manqué un discours positif, fort, s'adressant aux (environ) 14 millions de retraités en bonne santé. Les recommandations du rapport Boutrand (CESE-2009) sont restées lettre morte ; les recommandations du « Collectif Inter Associatif de lutte contre l'isolement » au moment du débat sur la loi de 2015 n'ont pas été davantage entendues.

Nous recommandons donc une campagne publique, **systematiquement renouvelée**, sur le registre « **Retraités, vous êtes utiles et la Société a besoin de vous !** »).

C'est le sens du Livre Blanc, produit par une dizaine de structures, dont France Bénévolat, sous l'égide de ECTI et présenté en Novembre 2016 (« **Les seniors, une opportunité pour la France : 20 propositions pour la saisir !** »)

2) Equilibrer davantage, dans les attributions de la Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, les associations sportives et les autres

En 2013, après d'ailleurs avis de France Bénévolat demandé par la DJEPVA, la Médaille de la Jeunesse et des Sports est élargie sous l'impulsion de Mme Fourneyron :

Par décret du 18 décembre 2013, le bénéfice de la Médaille de la Jeunesse et des Sports, qui existait depuis 1969, est élargi à la valorisation de tout engagement bénévole en faveur de l'intérêt général.

Intitulée dorénavant Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, elle ouvre la possibilité de récompenser le travail remarquable et trop souvent sous-estimé de ces nombreux bénévoles engagés dans les associations partenaires de nos politiques publiques.

Ressentie par les bénéficiaires comme étant une réelle reconnaissance de leur mérite et un encouragement à poursuivre leur engagement, cette distinction honorifique est un geste fort de l'Etat en faveur d'une mobilisation exemplaire pour le mieux vivre ensemble.

Une attention particulière est portée à la valorisation de l'engagement des femmes, avec comme objectif de tendre vers la parité dans les deux promotions annuelles de médaillés.

Quelle est la réalité 6 ans après le décret ?

3) Relancer éventuellement le Service Civique Senior

L'idée d'élargir le Service Civique aux seniors nous semble une bonne idée, sous réserve que ces nouveaux SCV aient les mêmes droits que les SCV Jeunes (ce qui n'était pas du tout l'hypothèse dans les réflexions préalables à la Loi de 2015). Il est clair qu'un tel dispositif pourrait toucher les populations les plus difficiles à atteindre, qui aujourd'hui ne sont pas bénévoles, et les inciter à rester actifs. Pour certains, ce serait une façon de découvrir l'engagement et l'utilité sociale, même s'il y a un peu « d'effet d'aubaine » avec l'indemnisation (...mais c'est déjà le cas pour une partie des SCV Jeunes).

Comme il s'agit d'une mesure relativement coûteuse, ce n'est pas nécessairement à l'État de la financer. Cette mesure, relevant totalement de « la prévention sociale globale », pourrait être financée par les budgets de l'Action Sociale des Caisses de Retraites (plusieurs centaines de millions d'euros).

Cette mesure vise bien à réduire l'écart, qui se creuse, entre l'espérance de vie (à la naissance ou au moment de la retraite) et « l'espérance de vie en bonne santé » (EVSI pour l'OMS). Pour mémoire, l'EVSI des suédois est supérieure de 10 ans à celle des français, avec la diminution des coûts correspondants.

4) Repenser un peu « Le Passeport Bénévole » ® pour l'adapter davantage à la cible des seniors

Comme indiqué ci-dessus, le « Passeport Bénévole » ® n'a pas été conçu pour la population des seniors, même si de fait il est un peu utilisé aussi pour eux. Ce dispositif est prioritairement centré sur la valorisation des compétences acquises dans l'engagement (« compétences expérientielles »), même si les remises solennelles des Passeports dépassent ce seul objectif.

Pour les seniors, sauf exception, le besoin ne se situe pas prioritairement sur les compétences, mais sur la reconnaissance de leur utilité sociale, compensant ainsi la perte d'identité qu'ils avaient par le travail rémunéré.

Il serait naturel pour France Bénévolat de concevoir une version adaptée du « Passeport Bénévole » ®, plus centrée sur l'engagement et donc intéressante

davantage les seniors. En conclusion, c'est aujourd'hui l'approche privilégiée par France Bénévolat.

Annexe I. Note de 2009 sur la valorisation comptable du bénévolat



Valorisation des heures de bénévolat :

Extrait d'un PV de la Commission Inter Associative (mars 2009) :

Un échange de qualité a eu lieu sur la valorisation des heures de bénévolat à partir d'un article d'« Associations, mode d'emploi » et d'une fiche interne de France Bénévolat :

- *d'une grande réserve à la fin des années 1990, on est passé sur le registre d'incitations à effectuer cette valorisation, sous au moins 3 influences : les Commissaires aux Comptes, l'acceptation du bénévolat en tant que « contreparties privées » dans les financements européens et la notion « de travail bénévole » poussé par le BIT à côté du « travail salarié » ;*
- *une grande attention à porter dans la communication au sein des associations avec le risque de donner une valeur monétaire à un acte par définition gratuit et désintéressé ;*
- *les deux raisons majeures d'aller dans ce sens : 1) montrer aux partenaires et financeurs que leur apport, **indispensable**, reste marginal par rapport aux ressources bénévoles (titre d'exemple pour FB environ 90% des ressources totales pour 10% de ressources monétaires) ; 2) pousser les pratiques d'évaluation sur la notion « efficience » (rapport résultats/ensemble des moyens) ;*
- *parmi les membres de la CIA, trois associations valorisent le bénévolat ou moins comptabilisent les heures, à partir de règles empiriques : le Secours Catholique, la Croix-Rouge et France Bénévolat ;*
- *la question du taux reste ouverte : soit multiple du Smic, selon les niveaux de responsabilité (avec le risque de réintroduire une hiérarchie parmi les bénévoles), soit la règle du coût de remplacement (avec le risque d'accréditer la thèse « qu'un bénévole, c'est un salarié qu'on ne paie pas »). Les deux niveaux de taux utilisés par France Bénévolat (15 euros/heure et 30 euros/heure) sont notoirement –et volontairement- sous-estimés.*

A ce stade, les membres de la CIA estiment que cet échange est suffisant et satisfaisant et qu'il n'y a pas lieu, au moins à court terme, d'aller plus loin. Il pourra en tout état de cause si le thème de l'évaluation est traité au sein de la CIA.

Note interne de France Bénévolat (2007) :

France Bénévolat a décidé d'appliquer la possibilité offerte par le nouveau plan comptable 2005 (cf. Ordre des experts comptables Paris Ile France) et de valoriser les apports en nature et les apports du temps bénévole (voir budget 2006 adopté par le CA du 12/4/2006).

France Bénévolat recommande à ses Centres de prendre la même orientation et, progressivement, de répondre aux souhaits du Comité d'Évaluation de pouvoir évaluer l'efficacité des moyens, monétaires et non monétaires, mis à la disposition de l'ensemble du Réseau.

Le Réseau commence à évaluer les heures de ses bénévoles mais ne dispose pas de règles communes sur la valorisation de ces heures. Les chiffres proposés pour la valorisation doivent faire consensus à la fois au sein du Réseau et auprès des structures publiques et des collectivités territoriales qui subventionnent France Bénévolat et son Réseau territorial, des experts comptables des associations du Réseau et du Commissaire aux comptes de FB national.

Le chiffre de 15 euros/heure utilisé pour le budget 2006 est très sous-évalué pour les bénévoles concernés. Nous proposons donc la grille suivante :

Catégories « assimilés entreprises »	Equivalent salaire annuel (plutôt sous-estimé)	Charges sociales	Coût salarial équivalent	Valorisation horaire (sur la base de 1600h/an)
Cadres maîtrise et	32 000 euros	16 000	48 000	30 euros
Employé	16 000	8 000	24 000	15 euros

Annexe II. Article de 2013



La valorisation comptable du bénévolat :

Au-delà des modalités d'application, des enjeux multiples

Depuis 1999, il est possible de mettre en valeur le bénévolat dans les comptes annuels, selon le règlement du comité de la réglementation comptable (CRC) qui en fixe le cadre juridique¹. Dans la pratique, qu'en est-il ? Retours sur un sondage effectué par France Bénévolat auprès des membres de sa Commission Inter Associative

Une mise en place progressive depuis une dizaine d'années

A ses débuts, l'idée de valoriser le bénévolat en « équivalent monnaie », c'est-à-dire en valeur économique, ne fait pas « recette » : réticence, voire hostilité des responsables associatifs, en vertu d'une contradiction fondamentale entre :

- d'une part, le sentiment répandu que : « le bénévolat n'a de contrepartie que symbolique », « quand on est bénévole, on ne compte pas son temps », « par nature, le temps donné n'a pas de prix »,...
- d'autre part, la nécessité de mesurer le poids significatif de ce « temps donné » au service d'autrui en dehors de la sphère familiale ou professionnelle.

Les premières démarches remontent au début des années 2000, dans le sillage des manifestations célébrant le Centenaire de la loi de 1901, et progresseront sous l'effet conjugué de plusieurs sources d'incitation :

- les financements européens, qui admettent dans certains cas que le bénévolat soit comptabilisé comme « contrepartie nationale » ; le Fonds social européen (FSE) en particulier, est favorable à la valorisation au coût de remplacement, c'est-à-dire l'équivalent du salaire et charges sociales si le travail a été effectué par un bénévole à la qualification adéquate ;
- le Bureau International du Travail (BIT), qui encourage l'évaluation de toutes formes de travail, qu'il s'agisse de travail rémunéré, travail bénévole, travail domestique ;
- les Pouvoirs Publics français, qui l'ont progressivement recommandé, et publié en 2011 un guide pratique visant à faciliter la mise en œuvre de la démarche, développant les enjeux de la valorisation monétaire et ses modalités d'application²

¹ Règlement CRC 99-01 du 16 février 1999 modifié

² « Bénévolat : valorisation comptable », ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative ; www.associations.gouv.fr

- Les Commissaires aux Comptes, naturellement plus favorables, puisque leur mission est de rendre compte, « de façon sincère et véritable », de l'activité complète de l'association et de l'intégralité de ses ressources, qui incitent les associations à aller dans ce sens, et vérifient les méthodes utilisées et leur fiabilité³.

Une démarche guidée par des choix politiques

Le travail collectif mené par France Bénévolat au sein de sa Commission Inter Associative au cours du printemps 2013, pour identifier les objectifs visés et les méthodes utilisées, met en lumière une diversité de motivations, liées à des choix politiques propres à chaque organisation. Selon les cas, le choix de valoriser le bénévolat obéit à l'un ou l'autre des quatre groupes d'objectifs identifiés :

- **un objectif gestionnaire** : le bénévolat considéré comme « fonds propres » de l'association dans le cadre d'appels à projets et/ou de conventions externes, sera pris en compte dans le taux de participation des financements externes, plafonnés à une certaine hauteur du coût de l'action subventionnée. De même, l'administration fiscale, dans l'appréciation des activités relevant des secteurs lucratif/non lucratif, semble admettre que le bénévolat entre dans l'assiette globale de l'activité de l'association, diminuant ainsi la valeur relative des activités commerciales accessoires.
- **un objectif d'argumentaire** à l'égard des bailleurs de fonds : valorisé en coût monétaire, le bénévolat permet de relativiser les frais de fonctionnement au regard du nombre réel d'intervenants dans l'action de la structure.
- **un objectif évaluatif** pour les associations dotées de dispositifs évolués leur permettant d'apprécier l'impact de leurs actions (« l'utilité sociale »), au regard des moyens mobilisés. L'ambition se situe sur le registre de « l'efficience », au sens du rapport entre résultats obtenus et moyens mis en œuvre, monétaires et non monétaires.
- **un objectif de valorisation et de mobilisation internes** : faire prendre conscience du poids et de la place du bénévolat au sein de l'association. Dans ce cas, le volet monétaire reste secondaire et la valorisation passe par une estimation en équivalents temps plein (ETP) de la contribution bénévole, mentionnée dans les annexes comptables.

Des modalités de mise en œuvre cohérentes avec les objectifs visés

D'une association à l'autre, la quantification du temps donné repose sur une comptabilisation empirique, avec ou sans déclaration formelle. Selon le cas, certaines privilégieront une évaluation sur un panel à peu près représentatif de l'ensemble des bénévoles, puis une

³ La valorisation comptable des contributions volontaires en nature, dont le bénévolat n'est qu'une des formes, ne relève pas d'une obligation légale. Par contre, si l'association opte pour une inscription comptable, la méthode utilisée doit être clairement indiquée dans l'annexe

estimation globale par extrapolation, quand d'autres organiseront un reporting plus ou moins exhaustif à l'appui de relevés individuels déclaratifs d'horaires mensuels ou annuels.

Quant à la valorisation monétaire, là encore, pas de méthode unique. Les diverses options retenues reflètent valeurs et choix politiques des organisations concernées. Ainsi :

- certaines associations excluent l'approche comptable de la valorisation et privilégient l'estimation du bénévolat en ETP ;
- pour d'autres, il n'est pas question d'opérer une distinction au sein des équipes bénévoles et d'adopter un barème en fonction du niveau de professionnalisation ; elles s'en tiennent résolument au SMIC chargé, quel que soit le niveau de responsabilité ;
- d'autres au contraire introduisent plusieurs taux, par exemple : le SMIC pour les bénévoles de terrain et deux à trois fois le SMIC pour les responsables ;
- enfin, les associations se situant sur le registre du « bénévolat de compétences » se rapprochent de la notion de « valeur de remplacement ».

Pas si anodine, au final, cette démarche de valorisation, sujette à controverse au sein même des organisations, au regard des enjeux et des contradictions qui la sous-tendent. Une telle initiative plaide pour une analyse collective et partagée de ses tenants et aboutissants, à la faveur d'un choix éclairé conciliant respect des valeurs du projet associatif et nécessité d'une meilleure reconnaissance du bénévolat.

Brigitte Duault
Déléguée générale de France Bénévolat
Septembre 2013

Annexe III. « Volontariat civique seniors ». Proposition du « Collectif Combattre la solitude des personnes âgées » au Sénat en 2015, au moment des débats autour de la « loi Delaunay »

I. Pourquoi l'ensemble du monde associatif est hostile à cette mesure, sous la forme où elle est envisagée

« La finalité de la loi sur ce thème est bonne ; les moyens pour atteindre l'objectif sont inadaptés, voire totalement contre productifs ! »

Les raisons de notre hostilité totale, qui rejoint celle des autres associations, dont celle du Mouvement Associatif qui représente 60 % des 1 300 000 associations, avec également un avis défavorable du HCVA, sont :

- une confusion entre bénévolat et volontariat,
- une introduction d'une hiérarchie entre les bénévoles (contraire au fonctionnement et aux Valeurs des associations), donc totalement contre-productif,
- un statut ...qui n'en est pas un (sans contreparties), donc juridiquement peu solide,
- une agence publique décidera qui est « le bon bénévole » ; où est l'indépendance associative ?

De toutes les façons, aucune association ne s'emparera de ce dispositif !

II. Deux vraies questions à distinguer et sur lesquels il convient que l'ensemble de la Nation se mobilise (Etat, Collectivités Territoriales, Société Civile et entreprises) :

1) Renforcer la promotion de l'engagement bénévole des seniors

Notre pays compte aujourd'hui quelques 16 millions de retraités. L'accroissement du nombre des seniors est un phénomène démographique nouveau qui va en s'amplifiant et dont la Nation doit tirer avantage. Les seniors, dans leur grande majorité en bonne santé physique et intellectuelle, possèdent des compétences et bénéficient d'expériences qui peuvent être mises au profit de la Société. Et il est reconnu que rester « actifs » est un excellent moyen de prévenir le vieillissement, parce que le développement du lien social est de très loin le 1^{er} facteur du maintien en bonne santé (EVSI)

Cette dernière aspiration peut être satisfaite par des activités bénévoles, notamment au sein du bénévolat associatif. D'ailleurs, sur les 12 700 000 bénévoles associatifs, 3 900 000 sont des seniors, représentant plus de 30 % des bénévoles associatifs. Le pourcentage est encore plus important parmi les responsables associatifs. Mais, de 2010 à 2013, l'engagement bénévole des seniors n'a augmenté que de 5 %, contre 12

% pour l'ensemble des français de plus de 15 ans, soit moins que la progression de l'ensemble des retraités.

Le bénévolat doit évidemment rester libre et volontaire, mais France Bénévolat estime que environ 3 000 000 de retraités supplémentaires pourraient s'engager dans du bénévolat associatif, mais cette cible correspond à des typologies bien spécifiques (donc ça ne sert à rien de faire des campagnes générales) (Voir dernière étude 2015 sur le sujet).

Les Caisses de retraite, en particulier la CNAV, ont commencé à mettre en place de nouveaux outils pertinents. Il est nécessaire de les encourager à aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin. Les outils et méthodes existent. Les actions des entreprises restent marginales, peu pertinentes et non évaluées. Il conviendrait de les inciter fortement à mettre en place de vraies démarches de « préparation à la retraite », sur le registre « accompagnement à l'élaboration de nouveaux projets de vie ». C'est l'un des grands champs d'action potentiels dans lesquels les entreprises pourraient être volontaristes dans le cadre de leurs obligations RSE à partir de 2016. Les outils et méthodes existent également Dans le cadre d'accords sociaux collectifs, les entreprises pourraient être incitées à laisser du temps libre à leurs salariés pour découvrir la vie associative et faire, pour certains, une première expérience d'engagement (par exemple sur une enveloppe d'une dizaine de jours).

Le « Collectif », avec l'appui de quelques autres associations, dont le Mouvement Associatif, se fait fort d'engager des expérimentations ambitieuses, sur trois ans, avec une évaluation rigoureuse, sous réserve bien sûr d'avoir des moyens de la part des pouvoirs publics

2) Valoriser cet engagement en laissant l'initiative et la responsabilité aux associations, à partir de quelques principes

La reconnaissance de l'engagement des bénévoles est évidemment essentielle. Les associations ont fait de gros efforts, depuis une dizaine d'années, pour améliorer la reconnaissance interne. Mais la reconnaissance externe reste notoirement insuffisante :

- par les entreprises pour reconnaître les compétences expérientielles acquises par les bénévoles, en particulier dans les critères d'embauches, - au sein des jurys des jurys de VAE,
- globalement par l'Etat et les collectivités territoriales, au-delà de discours « sympathiques » de principe.

Le Collectif souhaiterait une volonté affirmée de la Nation d'améliorer cette reconnaissance externe autour des quatre principes suivants : a) Reconnaître d'abord les projets associatifs et les équipes qui les ont portés plus que les personnes (ou plutôt les personnes au travers des projets qu'elles ont portés) ; b) Faire confiance aux associations pour déterminer, parmi leurs bénévoles, ceux qui devraient bénéficier

d'une reconnaissance républicaine ; c) Construire un dossier « multicritères », sur recommandations du Collectif, pour cette reconnaissance ; d) Proposer, sur la base de ce dossier instruit, que l'Etat accorde un « Trophée » aux projets associatifs et aux bénévoles seniors qui les ont portés, bien sûr sur le champ de la prévention de l'isolement des âgés : Document (support unique universel du « Trophée » à élaborer) signé par le Préfet et remis au cours des cérémonies « 5 Décembre », (ce qui serait un moyen de revigorer systématiquement cette « journée mondiale du bénévolat », telle que recommandée par l'ONU).

III. Modifier les deux articles du projet de loi

Article 9 : Les pouvoirs publics inciteront fortement, par des journées « ad hoc » de qualité, les Institutions de retraite et les entreprises à informer les futurs et nouveaux retraités sur la diversité associative et les opportunités d'engagement citoyen et bénévole et inciteront ces futurs et nouveaux retraités à de tels engagements, en les laissant évidemment libres de leurs choix.

Pour les entreprises, des actions de même nature entreront dans leurs obligations en matière de « Responsabilité Sociétale d'Entreprise » (RSE). Dans ce sens, les entreprises seront invitées à négocier des accords collectifs donnant droit à des congés d'engagement l'année précédant la retraite.

Article 10 : Sur recommandation des associations et sur la base de critères communs à convenir, l'Etat accordera aux projets associatifs les plus innovants et aux seniors bénévoles les plus engagés dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées un « trophée de reconnaissance républicaine

À l'Abord'Âge, pourquoi ?

Pourquoi le projet ?

Les objectifs de ce défi :

1- Promouvoir le bien vieillir :

L'âge d'être senior n'est pas synonyme d'arrêt des activités physiques, mentales et des liens sociaux. La volonté de bien vieillir est le préalable à l'envie de faire et au courage de suivre ses envies.

C'est pour montrer que vivre ses envies même à l'âge senior, nécessite de prendre à bras le corps la prévention de sa santé et l'organisation de son meilleur vieillissement.

2 – Participer à une action humaniste :

En rapport avec nos valeurs de partage et d'entraide, il nous a paru essentiel de profiter de cette traversée pour proposer d'offrir le prix de la vente de notre bateau, à l'issue de la traversée, à une Association reconnue d'intérêt général dans le domaine de la santé et du bien-être, ou du sport.

3 – Mettre en avant ce défi :

C'est l'équipage le plus âgé ayant tenté la traversée d'un océan (65 ans de moyenne d'âge) :

71, 68, 61 et 60 ans.

L'équipage :



Il est composé d'un sexagénaire en activité professionnelle et de trois retraités très actifs dans diverses associations sociales ou sportives.

L'idée de la traversée de l'Atlantique revient à Philippe Berquin qui l'a déjà réalisée à la voile et à l'aviron en double.



Le sport est une évidence du chemin du bien vieillir. C'est par cette voie sportive qu'ils veulent le montrer.

Bien vieillir c'est être actif sur les plans physique et mental.

La pratique d'une activité sportive engendre une baisse de mortalité de l'ordre de 30 %.

Une étude américaine de 2009 a montré que même démarré après 70 ans, le sport accroît l'espérance de vie et un bien-être augmenté durant la vie après cet âge.

Le défi de la traversée de l'Atlantique à la rame :

L'objectif de ces quatre seniors est de montrer que tout est possible à 60-70 ans et bien au-delà, pour peu que la santé, l'envie, voire la passion soient entretenues.

Cette aventure solidaire capitalise sur des valeurs nobles de liberté, de courage, de partage, de respect, de dépassement de soi, de solidarité d'esprit d'équipe.

«Il y a des hommes âgés chez les sportifs, il n'existe pas de vieillards»

Paul Vialar – *Auteur dramatique et romancier français ; 1898-1996*

Annexe 14 : Exemples de statistiques publiques impactant la perception de l'âge

2. Auteurs dans les affaires traitées par les parquets en 2017, selon le sexe et l'âge

unité : auteur-affaire

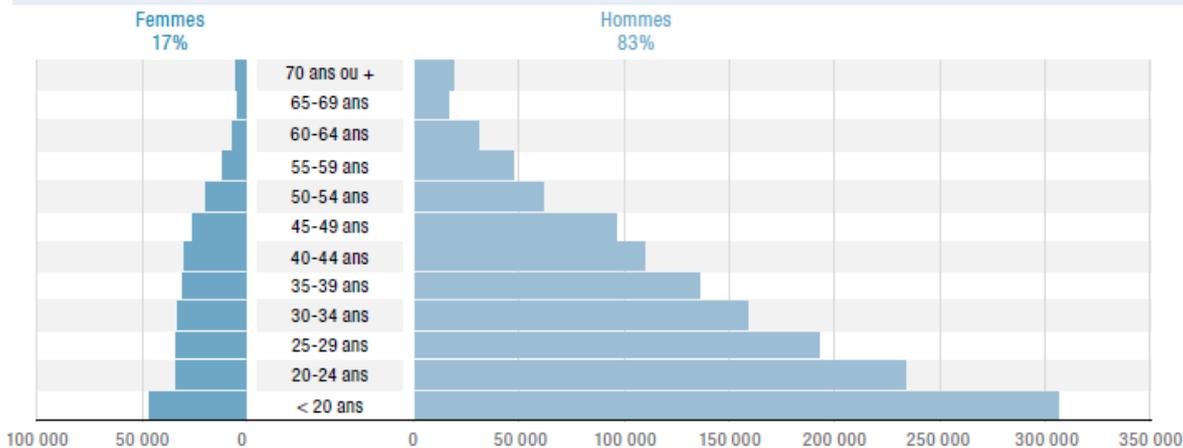


Tableau global des auteurs par âge.

1. Auteurs dans les affaires traitées au parquet en 2017, selon l'âge et la nature d'affaire

unité : %

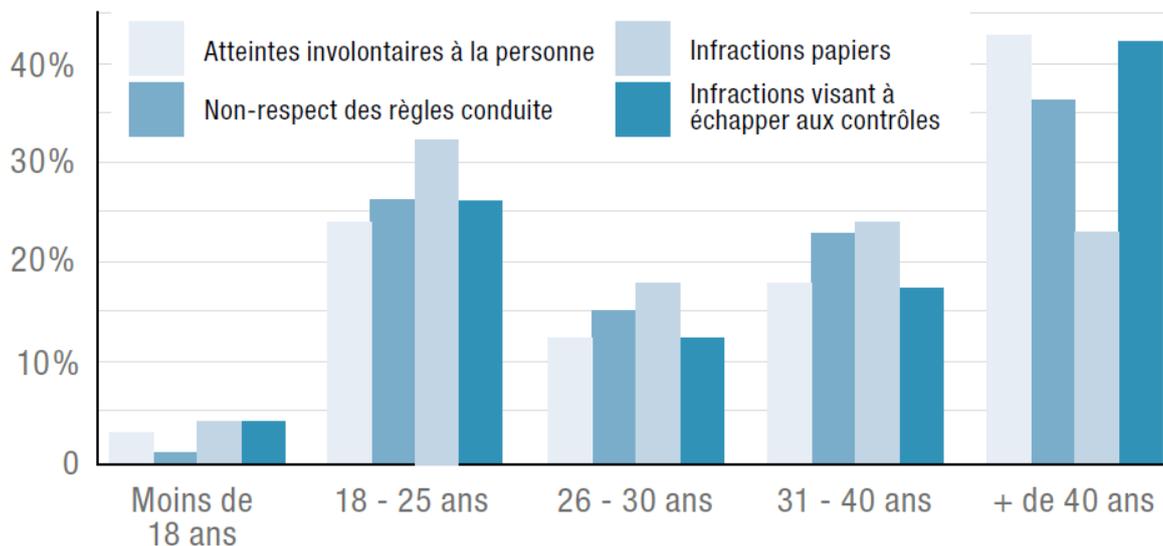
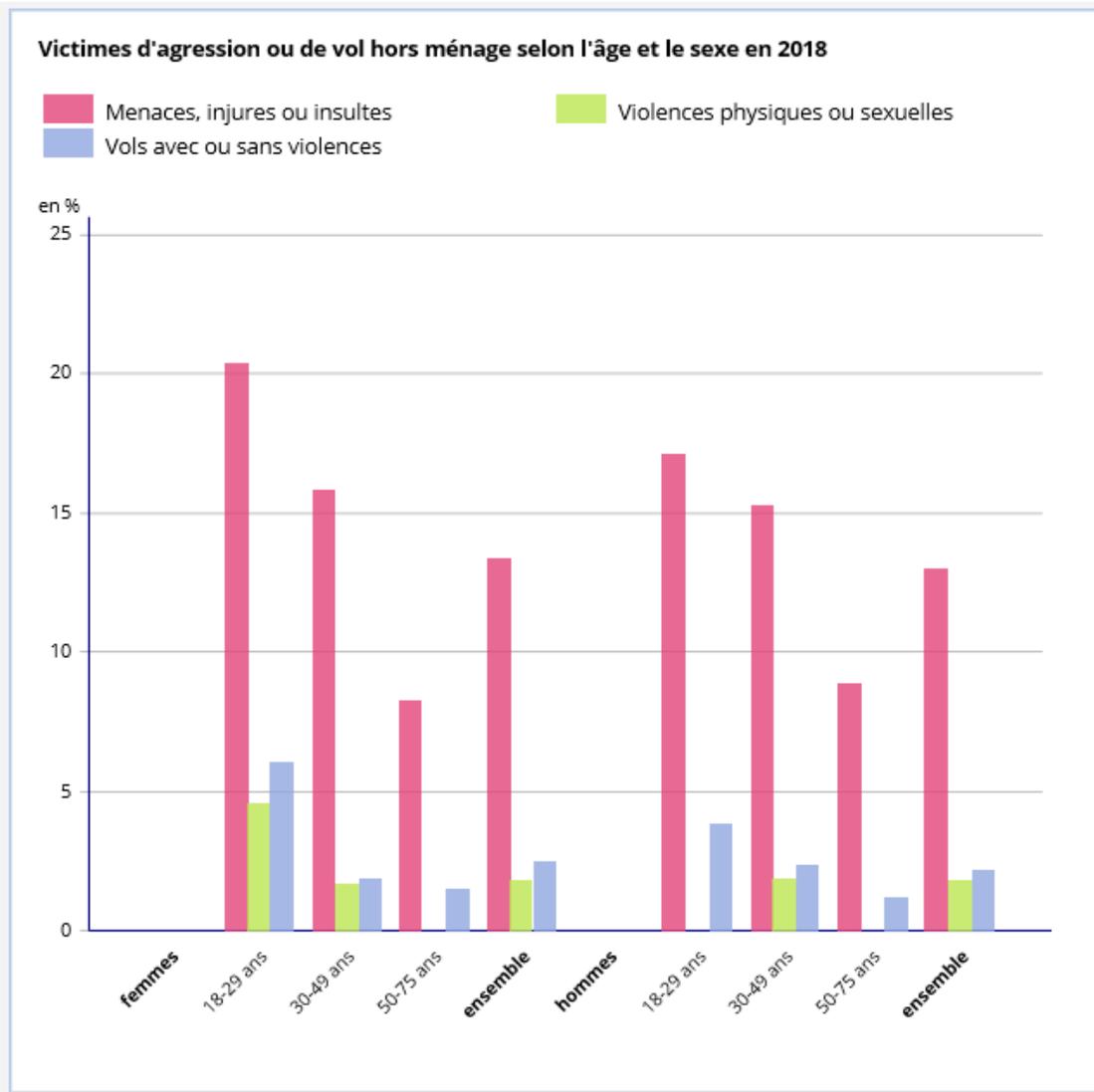


Tableau type du découpage, par âge, selon le type d'affaires/contentieux.

Source : Références statistiques justice : année 2017, Ministère de la Justice



Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2018 ; ONDRP ; SSMSI.



MANIFESTE AAFA-TUNNEL DES 50

Aujourd'hui, en France, une femme majeure sur deux a plus de 50 ans : 51 % de la population féminine majeure, un quart de la population majeure totale. Mais cette majorité réelle dans la vie est traitée comme une minorité invisible dans les fictions !

Sur l'ensemble des films français de 2015, seuls 8 % des rôles sont attribués à des comédiennes de plus de 50 ans. En 2016, c'est encore moins : 6 %.

Les personnages féminins ne vieillissent pas... Ils disparaissent des écrans !

Nous,
Scénaristes,
Réalisatrices et réalisateurs,
Directrices et directeurs de casting
Productrices et producteurs,
Distributrices et distributeurs,

Premier-e-s signataires du Manifeste AAFA-Tunnel des 50,

Conscient-e-s que les fictions cinématographiques et télévisuelles, au-delà d'être des objets artistiques, véhiculent des normes, transmettent des valeurs et mettent en jeu des représentations qui influencent notre perception du monde, nous nous engageons, aux côtés d'AAFA-Tunnel de la Comédienne de 50 ans, à combattre les stéréotypes sexistes liés à l'âge des femmes, reproduits dans les fictions.

Nous affirmons qu'il est urgent d'agir :

Rendre visibles les femmes de plus de 50 ans dans les fictions est un enjeu de société.

Dans la pratique de nos métiers respectifs, nous veillerons particulièrement :

- À la proportion équitable de personnages féminins et masculins de plus de 50 ans dans les fictions que nous contribuons à créer ;
- À ce que les personnages féminins de plus de 50 ans soient en phase avec l'évolution de la place des femmes de cet âge dans la société ;
- À ne pas spécifier dans les scénarios, lorsque cela ne change pas le sens de l'histoire, le genre des rôles pouvant être joués indifféremment par une femme ou un homme, notamment pour les rôles de fonction et de pouvoir qui sont généralement donnés aux hommes de plus de 50 ans. Par exemple, la parenthèse (F/H) pourra être apposée après la dénomination du rôle ;
- À ce que la différence d'âge dans les couples de fiction soit plus proche de la réalité (deux ans dans les couples français, source Insee) lorsque cela ne change pas le sens de

l'histoire. Par exemple, quand le personnage masculin a plus de 50 ans, éviter de lui octroyer une compagne de vingt ans sa cadette ;

- À la vraisemblance entre l'âge des rôles féminins de plus de 50 ans et celui des actrices choisies pour les interpréter, afin que les femmes puissent se reconnaître dans l'image que la fiction donne d'elles.

Enfin, nous scénaristes, réalisatrices et réalisateurs, directrices et directeurs de casting, productrices et producteurs, distributrices et distributeurs, nous engageons aussi à sensibiliser nos collègues : **qui n'est pas représenté-e n'existe pas !**

Nous,
Metteuses et metteurs en scène de théâtre,
Nous engageons, dans la pratique de nos métiers, à combattre les stéréotypes sexistes liés à l'âge des femmes représentées sur scène et à nous inspirer de ce manifeste lors de la distribution de nos spectacles.

Nous,
Agent·e·s artistiques et littéraires,
Nous engageons, dans le cadre de la mission confiée par nos artistes, à promouvoir la mise en œuvre de ce manifeste auprès de nos partenaires.

Nous,
Actrices et acteurs,
Soutenons ce manifeste, levier nécessaire pour un changement significatif vers une plus juste répartition des rôles.

Nous,
Spectatrices et spectateurs,
Considérons qu'il est urgent de rendre visibles les femmes de plus de 50 ans dans les fictions.



Manifeste AAFA-Tunnel des 50
Fait à Paris, le 11 avril 2018

AAFA-Tunnel de la Comédienne de 50 ans
aafa.tunneldes50@gmail.com
<http://aafa-asso.info/tunnel-de-la-comedienne-de-50-ans/>



N° 2434

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 décembre 2014.

PROPOSITION DE LOI

instituant des funérailles républicaines,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Bruno LE ROUX, Hervé FÉRON, Jean-Paul CHANTEGUET, Olivier DUSSOPT, Christian FRANQUEVILLE, Sylvie TOLMONT, Philippe PLISSON, Isabelle BRUNEAU, Jean-Pierre ALLOSSERY, Chaynesse KHIROUNI, Gilbert SAUVAN, Michel MÉNARD, Catherine BEAUBATIE, Régis JUANICO, Jean-Patrick GILLE, Françoise IMBERT, François LONCLE, Pascale CROZON, Jean-Paul BACQUET, Michel LIEBGOTT, Dominique RAIMBOURG, Michel ISSINDOU, Sandrine HUREL, Daniel BOISSERIE, Marc GOUA, Odile SAUGUES, Jean-Yves LE DÉAUT, Marie-Françoise CLERGEAU, Jean LAUNAY, Serge JANQUIN, Jean-Pierre DUFAU, Catherine COUTELLE, Patricia ADAM, Daniel VAILLANT, Marie-Lou MARCEL, Michel VERGNIER, Jacques VALAX, Laurent GRANDGUILLAUME, Ibrahim ABOUBACAR, Nathalie APPÉRÉ, Joël AVIRAGNET, Dominique BAERT, Serge BARDY, Nicolas BAYS, Christian BATAILLE, Marie-Noëlle BATTISTEL, Philippe BAUMEL, Karine BERGER, Gisèle BIÉMOURET, Philippe BIES, Jean-Pierre BLAZY, Yves BLEIN, Patrick BLOCHE, Florent BOUDIE, Marie-Odile BOUILLÉ, Kheira BOUZIANE-LAROUCSI, Jean-Louis BRICOUT, François BROTTES, Gwenegan BUI, Sabine BUIS, Jean-Claude BUISINE, Alain CALMETTE, Yann CAPET, Martine CARRILLON-COUVREUR, Nathalie CHABANNE, Guy CHAMBEFORT, Marie-Anne CHAPDELAIN, Dominique CHAUVEL, Alain CLAEYS, Romain COLAS, Valérie CORRE, Michèle DELAUNAY, Guy DELCOURT, Sophie DESSUS, Jean-Louis DESTANS, Fanny DOMBRE-COSTE, Sandrine DOUCET, Françoise DUBOIS, William DUMAS, Laurence DUMONT, Yves DURAND, Corinne ERHEL, Marie-Hélène FABRE, Martine FAURE, Richard FERRAND, Aurélie FILIPPETTI, Hugues FOURAGE, Michèle FOURNIER-ARMAND, Michel FRANÇAIX, Geneviève GAILLARD, Hélène GEOFFROY, Daniel GOLDBERG, Pascale GOT, Estelle GRELIER, Jean GRELLIER, Édith GUEUGNEAU, Chantal GUITTET, Joëlle HUIILLIER, Monique IBORRA, Marietta KARAMANLI, Bernadette LACLAIS, François LAMY, Jean-Luc LAURENT, Anne-Yvonne LE DAIN, Viviane LE DISSEZ, Annick LE LOCH, Patrick LEMASLE, Catherine LEMORTON, Michel LESAGE, Bernard LESTERLIN, Audrey LINKENHELD, Lucette LOUSTEAU, Jacqueline MAQUET, Jean-René MARSAC, Martine MARTINEL, Sandrine MAZETIER, Kléber MESQUIDA, Pierre-Alain MUET, Philippe NAUCHE, Nathalie NIESON, Robert OLIVE, Monique ORPHÉ, Luce PANE, Rémi PAUVROS, Hervé PELLOIS, Jean-Claude PEREZ, Sébastien PIETRASANTA, Christine PIRES BEAUNE, Pascal POPELIN, Émilienne POUMIROL, Michel POUZOL, Patrice PRAT, Christophe PREMAT, Catherine QUÉRÉ, Marie RÉCALDE, Marie-Line REYNAUD, Marcel ROGEMONT, Frédéric ROIG, Gwendal ROUILLARD, René ROUQUET, Boinali SAID, Christophe SIRUGUE, Suzanne TALLARD, Pascal TERRASSE, Jean-Louis TOURAINE, Stéphane TRAVERT, Catherine TROALLIC,

Cécile UNTERMAIER, Olivier VERAN, Patrick VIGNAL, Jean-Michel VILLAUMÉ et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen ⁽¹⁾ et apparentés ⁽²⁾,

députés.

(1) *Ce groupe est composé de Mesdames et Messieurs* : Ibrahim Aboubacar, Patricia Adam, Sylviane Alaux, Jean-Pierre Allossery, Pouria Amirshahi, François André, Nathalie Appéré, Christian Assaf, Joël Aviragnet, Pierre Aylagas, Jean-Marc Ayrault, Alexis Bachelay, Guillaume Bachelay, Jean-Paul Bacquet, Dominique Baert, Gérard Bapt, Serge Bardy, Ericka Bareigts, Claude Bartolone, Christian Bataille, Delphine Batho, Marie-Noëlle Battistel, Laurent Baumel, Philippe Baumel, Nicolas Bays, Catherine Beaubatie, Jean-Marie Beffara, Luc Belot, Karine Berger, Gisèle Biémouret, Philippe Bies, Erwann Binet, Jean-Pierre Blazy, Yves Blein, Patrick Bloche, Daniel Boisserie, Christophe Borgel, Florent Boudie, Marie-Odile Bouillé, Christophe Bouillon, Brigitte Bourguignon, Malek Boutih, Kheira Bouziane, Emeric Bréhier, Jean-Louis Bricout, Jean-Jacques Bridey, François Brottes, Isabelle Bruneau, Gwenegan Bui, Sabine Buis, Jean-Claude Buisine, Sylviane Bulteau, Vincent Burroni, Alain Calmette, Jean-Christophe Cambadélis, Colette Capdevielle, Yann Capet, Christophe Caresche, Marie-Arlette Carlotti, Fanélie Carrey-Conte, Martine Carrillon-Couvreur, Christophe Castaner, Laurent Cathala, Jean-Yves Caullet, Nathalie Chabanne, Guy Chambefort, Jean-Paul Chanteguet, Marie-Anne Chapdelaine, Dominique Chauvel, Pascal Cherki, Jean-David Ciot, Alain Claeys, Jean-Michel Clément, Marie-Françoise Clergeau, Romain Colas, Philip Cordery, Valérie Corre, Jean-Jacques Cotel, Catherine Coutelle, Jacques Cresta, Pascale Crozon, Frédéric Cuvillier, Seybah Dagoma, Yves Daniel, Carlos Da Silva, Pascal Deguilhem, Florence Delaunay, Michèle Delaunay, Guy Delcourt, Pascal Demarthe, Sébastien Denaja, Françoise Descamps-Crosnier, Sophie Dessus, Jean-Louis Destans, Michel Destot, Fanny Dombre-Coste, René Dosière, Philippe Doucet, Sandrine Doucet, Françoise Dubois, Jean-Pierre Dufau, Anne-Lise Dufour-Tonini, Françoise Dumas, William Dumas, Jean-Louis Dumont, Laurence Dumont, Jean-Paul Dupré, Yves Durand, Philippe Duron, Olivier Dussopt, Henri Emmanuelli, Corinne Erhel, Sophie Errante, Marie-Hélène Fabre, Alain Fauré, Martine Faure, Olivier Faure, Hervé Féron, Richard Ferrand, Aurélie Filippetti, Hugues Fourage, Jean-Marc Fournel, Valérie Fourneyron, Michèle Fournier-Armand, Michel Françaix, Christian Franqueville, Jean-Claude Fruteau, Jean-Louis Gagnaire, Geneviève Gaillard, Yann Galut, Guillaume Garot, Hélène Geoffroy, Jean-Marc Germain, Jean-Patrick Gille, Jean Glavany, Daniel Goldberg, Geneviève Gosselin-Fleury, Pascale Got, Marc Goua, Linda Gourjade, Laurent Grandguillaume, Estelle Grelier, Jean Grellier, Élisabeth Guigou, Chantal Guittet, David Habib, Razzy Hammadi, Benoît Hamon, Mathieu Hanotin, Joëlle Huillier, Sandrine Hurel, Monique Iborra, Françoise Imbert, Michel Issindou, Éric Jalton, Serge Janquin, Henri Jibrayel, Régis Juanico, Armand Jung, Laurent Kalinowski, Marietta Karamanli, Philippe Kemel, Chaynesse Khirouni, Bernadette Laclais, Conchita Lacuey, François Lamy, Anne-Christine Lang, Colette Langlade, Jean Launay, Pierre-Yves Le Borgn', Jean-Yves Le Bouillonnet, Gilbert Le Bris, Anne-Yvonne Le Dain, Jean-Yves Le Déaut, Viviane Le Dissez, Annick Le Loch, Jean-Pierre Le Roch, Bruno Le Roux, Patrick Lebreton, Michel Lefait, Dominique Lefebvre, Patrick Lemasle, Catherine Lemorton, Christophe Léonard, Annick Lepetit, Arnaud Leroy, Michel Lesage, Bernard Lesterlin, Michel Liebgott, Martine Lignières-Cassou, Audrey Linkenheld, François Loncle, Lucette Lousteau, Victorin Lurel, Jean-Pierre Maggi, Jacqueline Maquet, Marie-Lou Marcel, Jean-René Marsac, Philippe Martin, Martine Martinel, Frédérique Massat, Sandrine Mazetier, Michel Ménard, Patrick Mennucci, Kléber Mesquida, Pierre-Alain Muet, Philippe Nauche, Nathalie Nieson, Philippe Noguès, Robert Olive, Maud Olivier, Monique Orphé, Michel Pajon, Luce Pane, Christian Paul, Rémi Pavvros, Germinal Peiro, Jean-Claude Perez, Sébastien Pietrasanta, Martine Pinville, Christine Pires Beaune, Philippe Plisson, Elisabeth Pochon, Pascal Popelin, Dominique Potier, Émilienne Poumirol, Michel Pouzol, Régine Povéda, Patrice Prat, Christophe Premat, Joaquim Pueyo, François Pupponi, Catherine Quéré, Valérie Rabault, Monique Rabin, Dominique Raimbourg, Marie Récalde, Marie-Line Reynaud, Eduardo Rihan Cypel, Denys Robiliard, Alain Rodet, Marcel Rogemont, Frédéric Roig, Barbara Romagnan, Bernard Roman, Gwendal Rouillard, René Rouquet, Alain Rousset, Béatrice Santais, Odile Saugues, Gilbert Sauvan, Gilles Savary, Gérard Sebaoun, Christophe Sirugue, Julie Sommaruga, Suzanne Tallard, Pascal Terrasse, Sylvie Tolmont, Jean-Louis Touraine, Stéphane Travert, Catherine Troallic, Cécile Untermaier, Jean-Jacques Urvoas, Daniel Vaillant, Jacques Valax, Clotilde Valter, Michel Vauzelle, Olivier Veran, Fabrice Verdier, Michel Vergnier, Patrick Vignal, Jean-Michel Villaumé, Jean-Jacques Vlody et Paola Zanetti.

(2) Marie-Françoise Bechtel, Chantal Berthelot, Jean-Luc Bleunven, Guy-Michel Chauveau, Yves Goasdoué, Édith Gueugneau, Christian Hutin, Jean-Luc Laurent, Annie Le Houerou, Serge Letchimy, Gabrielle Louis-Carabin, Hervé Pellois, Napole Polutélé et Boinali Said.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les familles confrontées au deuil sollicitent de plus en plus les mairies pour l'organisation de cérémonies civiles. En effet, les citoyens qui ne se réclament d'aucune religion se trouvent démunis et attendent de notre République qu'elle leur offre des perspectives pour accompagner leurs morts.

Organiser un dernier hommage au défunt autour d'un rituel funèbre civil peut être un apaisement pour la famille par la solennité qui s'en dégage et le soutien apporté.

La loi du 9 décembre 1905 a consacré le principe de séparation entre l'Église et l'État ainsi que la liberté de conscience et de pratique culturelle.

La cérémonie civile ou laïque concerne les personnes ne souhaitant pas intégrer d'aspects religieux lors des obsèques du défunt. Jusqu'alors, seules les pompes funèbres jouaient un rôle clef dans ce type de cérémonie. La République française se doit de prendre en charge, comme elle le fait pour les naissances, les mariages, voire même les parrainages civils, un rite propre pour commémorer la mort de ses citoyens. Chaque municipalité devrait être en capacité d'intervenir pour assurer un moment de recueillement auprès du défunt, même en l'absence de cérémonie religieuse.

Cet acte républicain est un service aux citoyens qui n'appelle pas de participation financière.

La présente proposition de loi vise donc à assurer la prise en charge civile des obsèques permettant à cet événement de se dérouler dans les meilleures conditions et de répondre aux besoins exprimés par de très nombreuses familles.

PROPOSITION DE LOI

Article unique

I. – L'article L. 2223-1 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Chaque commune, dès lors qu'elle dispose d'une salle municipale adaptée, met celle-ci gratuitement à disposition des familles qui le demandent et garantit ainsi l'organisation de funérailles républicaines qui leur permettront de se recueillir. À la demande de la famille du défunt, un représentant de la commune, officier d'état civil, procède à une cérémonie civile. »

II. – La charge pour les collectivités territoriales est compensée, à due concurrence, par la majoration de la dotation globale de fonctionnement et, corrélativement pour l'État, par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Les 10 principes fondamentaux

- Initier les enfants à la **connaissance**, à la pratique des métiers
- Développer leur **dextérité** manuelle
- Découvrir et travailler la **matière**
- Élaborer et **réaliser** un bel ouvrage
- Apprendre le **respect** de l'outil et du travail bien fait
- Éveiller leur regard, les sensibiliser au **patrimoine**
- Mieux **vivre ensemble** et participer au « bien vieillir »
- Susciter des **vocations**
- Maintenir un lien **intergénérationnel**
- (Re)Prendre **confiance** en soi

Contactez-nous !

22 rue des Filles-Dieu
10 000 Troyes

Par courrier info@loutilenmain.fr

Par mail 03 25 73 74 85

Par téléphone

www.loutilenmain.fr
Ils nous font confiance

Siège social : APCMA Paris - 12, avenue Marceau - 75 008 Paris

L'Outil en Main

France

Association loi 1901

& Échanger & Transmettre

L'initiation des enfants aux métiers manuels et du patrimoine

Plus de 150 métiers initiés

Quelques exemples de métiers :

Couvreur	Charpentier	Menuisier	Ebéniste	Ferronnier	Tailleur de pierre	Travail du cuir
Electricien	Plombier	Peintre en bâtiment	Boulangier	Pâtissier	Fleuriste	Couturière
Coiffeur	Apiculteur	Et bien d'autres encore...				

« L'épanouissement de 2 générations »

& Échanger Transmettre

L'Outil en Main s'insère dans un contexte socio-économique qui a beaucoup évolué.

Les ateliers sont un lieu d'échanges et de transmission de savoir-faire mais également de valeurs et de lien social.

La relation intergénérationnelle qui s'y développe permet l'épanouissement des deux générations qui échangent et travaillent ensemble à la création manuelle.

Un concept inédit

L'idée de faire se rencontrer des enfants avides de découvrir le travail manuel et des gens de métier retraités ayant envie de transmettre leur savoir-faire se concrétise dans les associations L'Outil en Main selon trois principes fondamentaux : L'initiation aux métiers manuels et du patrimoine se fait dans de vrais ateliers, avec de vrais outils et est dispensée par de vrais gens de métier.

Des objectifs concrets

- La revalorisation des métiers manuels et du patrimoine, gisements d'emplois pour les jeunes.
- La sauvegarde de métiers en voie de disparition dont le savoir-faire doit être conservé.
- L'opportunité de découvrir les métiers manuels, pour s'orienter ensuite vers une formation ou un métier CHOISI(E).
- L'utilité sociale pour les seniors, dont l'investissement dans les associations contribue au « Mieux Vieillir ».

Les enfants
de 9 à 14 ans



JE

- ✓ découvre des métiers manuels
- ✓ m'initie au bon geste
- ✓ travaille avec de vrais outils
- ✓ réalise un ouvrage

Les femmes et hommes
de métier retraités bénévoles



J'AI

- ✓ du temps libre
- ✓ un savoir faire
- ✓ l'envie de transmettre

=

NOUS

Ensemble,
partageons !



- ✓ faisons émerger des talents
- ✓ développons la dextérité manuelle
- ✓ favorisons les liens inter-générationnels
- ✓ créons le lien social
- ✓ revalorisons les métiers du patrimoine





Dossier de présentation



Histoires vivantes
de territoires



Association Globeconteur • Siège social : Le Solilab, 8 rue de Saint Domingue, 44200 Nantes
Adresse postale : 30 rue du Sillon, 44360 Le Temple de Bretagne
06 66 41 69 05 • contact@globeconteur.org • www.globeconteur.org

Sommaire

Notre histoire	3
La mission de Globeconteur	3
L'équipe GlobeConteur	4
À qui s'adresse GlobeConteur ?	4
Les principales actions de GlobeConteur :	
> Apprès des citoyens	5
- Les GlobeCollecteurs, une communauté grandissante	
- Devenir GlobeConteur	
- GlobeConteur au service des familles	
> Apprès des Collectivités et des acteurs d'un territoire	6
- L'histoire populaire par les habitants d'Estuaire et Sillon (44)	
> Apprès des organisations et des associations	6
> Le vidéomaton, l'outil ludique et fédérateur pour tout type d'événements	7
> Les coups de pouce	7
Un grand merci pour votre confiance et votre soutien	8
> Les prix et soutiens privés	
> Nos partenaires relais du projet	
> Les partenaires financiers publics	
> Soutenez-nous sur Lilo	
Contact	9

Notre histoire

L'association GlobeConteur est née de constats partagés par des amis issus d'univers différents et de leur envie d'agir :

“ D'ici 2025, il y aura plus de 25 % de personnes âgées de plus de 75 ans : il est urgent de repenser la place des aînés dans la société.”

“ Dans certaines civilisations, nos aînés sont au cœur de la société. En France, les anciens sont trop souvent à côté. Aussi, il semble important de créer des espaces intergénérationnels grâce à la transmission.”

“ On apprend souvent l'histoire et la géographie à travers les grands hommes et les grandes dates. Pour GlobeConteur, l'histoire appartient à toutes et à tous et les petites histoires racontent une grande histoire.”

La mission de GlobeConteur



Créée en 2017, Globeconteur est une association citoyenne qui agit pour amplifier la **transmission de l'histoire populaire** entre les générations et les cultures, par la **collecte d'histoires de vie** par audio, vidéo, ou écrit auprès des **particuliers, des collectivités et des organisations**.

Toutes ces histoires de vie sont mises à disposition du plus grand nombre via une **plateforme numérique**.

Ainsi, GlobeConteur vise à redonner une place centrale aux **citoyens** les plus éloignés de la parole (notamment les personnes âgées), à développer un autre rapport aux territoires, à ses espaces de vie et de passage par la **transmission** des histoires collectées.

GlobeConteur permet également la **compréhension du monde** aux générations futures par le **travail de la mémoire**.

Plusieurs actions permettent à l'association de remplir sa mission :



> La formation et l'animation d'une communauté de GlobeCollecteurs à partir d'une pédagogie auto-apprenante et d'une expertise terrain



> La mise en place de temps d'échanges interculturels et intergénérationnels



> La création d'une cartographie numérique accessible sur www.globeconteur.org qui permet de conserver l'histoire populaire et de la rendre accessible au plus grand nombre



> Des ateliers, des animations, des parcours au sein des territoires, des organisations, des entreprises et des familles

3

A qui s'adresse GlobeConteur ?



- > aux **enfants** qui veulent découvrir l'histoire autrement,
- > aux **professeurs des écoles** et aux **animateurs** qui veulent s'appuyer sur des ressources pour développer leur pédagogie,
- > aux **touristes** et aux **professionnels du tourisme** qui veulent aborder leurs territoires de manière novatrice,
- > aux **groupes d'histoire locaux** qui veulent valoriser et diffuser leur collecte,
- > aux **nouveaux habitants** qui veulent découvrir leur territoire d'accueil,
- > aux **professionnels des maisons de retraite** qui veulent développer ce type d'animation intergénérationnelle et de transmission et participer au changement de regard,
- > Enfin, à **tous les citoyens** qui ont envie de comprendre !



L'équipe GlobeConteur

L'association GlobeConteur s'appuie sur un conseil d'orientation de douze membres, issus principalement du secteur de la coordination de projets, du tourisme, de l'animation, du numérique...

L'association fonctionne en gouvernance partagée. Cinq commissions ouvertes affinent les actions : "collecte et collecteurs", "numérique", "finances et partenariat", "communication", "projet foodsharing".

Les commissions sont ouvertes à de nouveaux membres. Toute nouvelle personne souhaitant rejoindre l'une des commissions pourra disposer d'un parrain ou d'une marraine dans l'équipe.

Les principales actions de GlobeConteur

auprès des citoyens

Les GlobeCollecteurs, une communauté grandissante



L'association Globeconteur forme des **GlobeCollecteurs** partout en France.

Toute personne désireuse de recueillir des histoires populaires peut devenir Globecollecteur. Au préalable, le GlobeCollecteur bénéficiera d'un **parcours de formation** à distance via le numérique sous forme de webinaire ou en présentiel.

Depuis sa création, l'association GlobeConteur a formé près de **100 citoyens** GlobeCollecteurs contribuant désormais



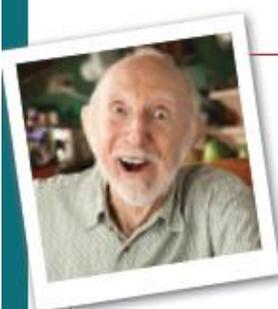
à la création d'une encyclopédie vivante de notre histoire populaire.

Toutes les histoires recueillies par les Globecollecteurs sont en accès libre sur une **carte géographique vivante** consultable sur www.globeconteur.org/la-carte-vivante/

Devenir GlobeConteur



L'association GlobeConteur est à la disposition de tout citoyen qui souhaite devenir GlobeConteur et partager des histoires, des souvenirs qui viendront nourrir la carte vivante des histoires populaires. L'histoire appartient à toutes et à tous et nous pensons que les petites histoires racontent une grande histoire.



L'association GlobeConteur au service des familles

L'association GlobeConteur intervient sur demande pour recueillir l'histoire des familles lors d'un temps fort (cousinade, anniversaire...)

200

citoyens
qui agissent
pour la transmission
de l'histoire
en 1 an

Les principales actions de GlobeConteur

auprès des collectivités et des acteurs d'un territoire



GlobeConteur intervient auprès des collectivités, des acteurs locaux de la culture, du lien social, à l'aménagement du territoire, au tourisme... Organiser un événement ponctuel, une animation autour de la mémoire d'un quartier, d'un bâtiment, d'un événement, recueillir l'histoire populaire du territoire par et pour les habitants, valoriser le patrimoine... etc... Plusieurs interventions sont possibles. Tout est à imaginer, ensemble.

L'histoire populaire par les habitants d'Estuaire et Sillon



De septembre 2019 à avril 2020, GlobeConteur lance une démarche innovante de mobilisation des habitants autour de l'histoire populaire locale.

Cette action a pour intention d'amplifier la transmission de cette histoire populaire entre les générations et les cultures, de générer un lien social profond et authentique et d'humaniser nos liens à l'histoire et au territoire !

auprès des organisations et des associations

Un départ à la retraite, la valorisation d'un métier, l'évolution d'une entreprise, le temps fort d'une ONG... GlobeConteur organise des ateliers sur la mémoire et l'humain au coeur des organisations. Plusieurs possibilités d'animations individuelles et collectives sont envisageables jusqu'au recueil de GlobeHistoires sur le thème du travail.

Formation Askoria



GlobeConteur a animé une session "Devenir GlobeCollecteur" en présentiel avec sept accompagnants éducatifs et sociaux (AES) au centre de formation Askoria de Rennes ! Notre session s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de ces métiers aux projets d'innovation sociale.

France Parrainages Ile-et-Vilaine



À l'occasion de ses 10 ans, France Parrainages Ile-et-Vilaine a fait appel à GlobeConteur pour donner à voir les souvenirs, les anecdotes, l'humain, le sensible qui compose l'action quotidienne de cette belle association !

@Resovilles



Valoriser les parcours de vie de professionnels par une écoute sensible de celles et ceux qui vivent et animent le territoire, c'est la mission confiée par @resovilles à GlobeConteur.

Les principales actions de GlobeConteur

Le vidéomaton, l'outil ludique et fédérateur pour tout type d'événements

Le vidéomaton est un espace vivant de collecte d'histoires de vie. L'association GlobeConteur intervient avec son vidéomaton lors de fêtes de quartier, fêtes de famille, événement local, journées du patrimoine, festivals, forum ou salon.



Globeconteur accompagne les jeunes à se mobiliser pour la transmission

GlobeConteur soutient des jeunes de 18 à 30 ans porteurs d'un projet social et environnemental en itinérance. Cinq lauréats ont bénéficié du coup de pouce financier ou de formation GlobeConteur en 2019.

Cloé



Le projet "En roue libre", c'est un voyage à vélo de Nantes à Tokyo à la rencontre des habitants et habitats les plus singuliers de la planète ; lentement, s'inviter dans le quotidien des habitants du monde.

[en roue libre](#)

Antoine



"L'arbre de vie" est un film documentaire visant à faire état d'un écovillage situé à Maurmusson (44), en s'intéressant aux pratiques actuelles ainsi qu'aux parcours de chacun.e.s de l'écolieu et des environs.

[ArbreDeVieLeFilm](#)

Mariane



ITI KE NA ZONZA est une association de reforestation et d'agroécologie qui agit en République du Congo. Principaux objectifs : la préservation de la forêt équatoriale, le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, et la préservation de la culture orale congolaise en récoltant et en partageant les contes des petits villages.

[congo.forest](#)

Michka



Le projet est un tour d'Europe à vélo. La raison d'être du projet est avant tout la quête de la raison d'être justement, mais de belles paroles ne peuvent suffire à mesurer le souffle de vie qui vous pousse à partir.

[europetmichka](#)

Manon et Adèle



Le projet GAIAA (Global warming : Awareness Insight Across America) s'inscrit dans le cadre de l'année de césure qu'elles préparent. L'idée est de partir à la rencontre des populations de pays variés sur le continent américain pendant six mois afin de discuter du réchauffement climatique. Leur but est d'établir un état des lieux de la conscience et de la sensibilité de différentes cultures à ce phénomène.

[Projet GAIAA](#)

Un grand merci
pour votre confiance et votre soutien !

Les prix et les soutiens privés



PREMIER PRIX "Roulez vieillesse"
"Demain mode d'emploi" - Octobre 2018
Les EcoSolides - Nantes



PRIX COUP DE COEUR "Innovation sociale"
via l'appel à projet "Luttons contre la solitude"
Fondation MONOPRIX



PRIX COUP DE COEUR "Innovation sociale"
AUDACITY AWARDS 2018



GlobeConteur est retenu pour "Projet à l'Appel"

Nos partenaires relais



Nos partenaires financiers publics



Soutenez-nous
sur Lilo

Lilo est un moteur de recherche citoyen qui finance des projets sociaux et environnementaux. Si vous optez pour Lilo, chaque recherche que vous ferez sur le web vous rapportera une goutte. Lilo transforme ensuite ces gouttes en argent au profit des associations de votre choix. Vous souhaitez nous soutenir ? Offrez-nous vos gouttes :

<https://www.lilo.org/fr/globeconteur-l-histoire-populaire/>



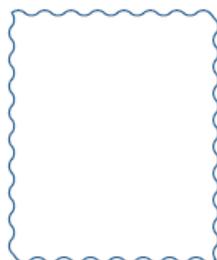
Histoires vivantes
de territoires



Association Globeconteur • Siège social : Le Solilab, 8 rue de Saint Domingue, 44200 Nantes
Adresse postale : 30 rue du Sillon, 44360 Le Temple de Bretagne
06 66 41 69 05 • contact@globeconteur.org • www.globeconteur.org



Ce passeport appartient à :



Mon nom :

Mon prénom :

Ma date de naissance :

Mon lieu de naissance :

Ma nationalité :

Mon adresse :

Ma classe :

Année scolaire :

Mon **Passeport** du civisme pour quoi faire ?

Le Civisme, c'est s'intéresser activement à ce qui nous entoure.

Le Civisme, c'est donner la priorité aux intérêts de la Nation plutôt qu'à ses propres intérêts.

Le Civisme, c'est contribuer à construire la société dans laquelle tu vivras.

Avec ce passeport, tu vas pouvoir réaliser des actions en t'engageant et en t'impliquant concrètement dans la vie locale de ton territoire.

Edito



Tu vas être le premier ambassadeur Saint-Laurentais du «passeport du civisme», initié par Maxence de Ruyg, Maire de Talmont-Saint-Hilaire.

Avant de l'adopter je te propose de réfléchir avec tes parents, tes enseignants, tes éducateurs... tes camarades.

Très souvent, on entend ce mot «incivisme» :

- Un lieu public a été vandalisé (tags sur les murs de la salle omnisports)
- Un camarade fait l'objet de moqueries de la part des autres
- Je n'apporte pas mon aide à l'autre en difficulté
- Je ne respecte pas les règles de vie (horaires, tenue vestimentaire...)
- Je ne respecte pas les valeurs et symboles de la République

Ces quelques exemples sont l'opposé du civisme.

Le respect :

- de l'autre,
- des biens matériels,
- des règles sociales,
- des symboles de la République.

Je sais que tu as entendu tout ça, je te fais confiance.

Nous avons besoin de toi pour que le civisme soit vécu par tous.

Guy-Marie MAUDET
Maire de Saint-Laurent-sur-Sèvre

Symboles et valeurs

de la République

À toi de jouer pour retrouver 8 symboles de la République :

1



Réponse :

Respecter les valeurs de la République française est un élément fondamental pour la cohésion de la nation

2

Mon premier a 6 faces et se jette pour jouer :

Mon deuxième est la période entre la naissance et la mort :

Mon troisième est le bruit de l'abeille :

Mon tout est synonyme de symbole ou d'emblème :

3



Réponse :

Connaître et respecter ces symboles contribuent à la construction du sentiment national et à l'attachement de la république

4

4

Mon premier est uni à sa femme par Mr le maire :

Mon deuxième a son château à Nantes et est un prénom féminin :

Mon tout est une femme qui représente la liberté des peuples :

La République est-elle apparue en 1789, 1792, 1870 ?.....

5

Mets ces lettres en ordre : E Y N M H

Réponse :

6



Réponse :



7

Mon premier se saute sur la piste d'athlétisme

Mon deuxième est aussi appelé garçon ou jeune homme

Je dors dans mon troisième

Mon quatrième se boit beaucoup chez les anglais

Mon tout se dit aussi d'un score match nul

8

sans elle je ne peux pas parler, je suis

« Il n'y a rien de si puissant qu'une République où on observe les lois non par crainte ni par raison mais par passion » Corneille

En venant à la Mairie, quels symboles découvriras-tu ?

- | | | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| <input type="checkbox"/> |

5

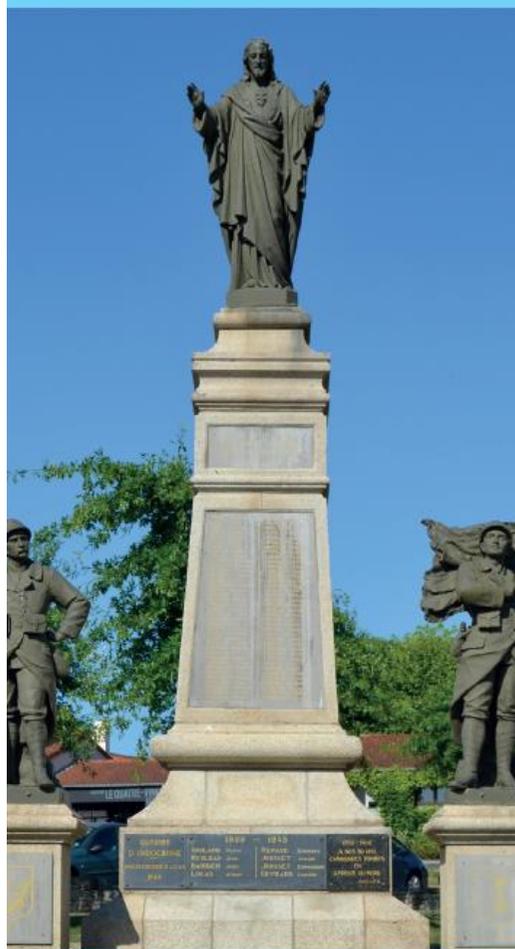
Devoir de Mémoire...

Le 02/08/1914, c'était la mobilisation générale, laissant là femmes, enfants ou parents, les soldats rejoignirent leurs casernes, résolus à gagner la guerre. Il y eut de grandes batailles comme celle de Verdun ou celle du Chemin des Dames et il y eut la guerre dans les tranchées : les pieds dans la boue, au milieu des rats, parfois sans rien à manger ou à boire tant le ravitaillement était aléatoire sous les bombardements.

La guerre dura 4 ans, les familles vivaient dans l'inquiétude et remplaçaient les soldats en guerre dans les fermes, les usines et même les écoles, ils devaient faire vivre le pays. La guerre s'éternisait. De nouvelles stratégies et la présence du Président Clemenceau, partout sur le front, insufflant espoir et courage, permirent la fin de ce désastre.

Clemenceau « le père la Victoire » et le Révérend Père Brottier aumônier dans les tranchées créèrent l'UNC afin d'aider les blessés, les veuves et les orphelins.

En ce 11 Novembre 2018, nous commémorons le centième anniversaire de la fin des hostilités de la « grande guerre » : 1 400 000 morts, 3 à 4 millions de blessés, 600 000 veuves, 760 000 orphelins pour la France.



6

Action individuelle : participer à une commémoration

- ✓ Tu participeras en famille à la commémoration du samedi 10 novembre 2018 à 18h au Monument aux morts en présence des autorités locales de Saint-Laurent-sur-Sèvre et des représentants de SEEG.
- ✓ Tu te présenteras 15 mn avant le début de la cérémonie dans une tenue correcte et digne de l'événement auquel tu vas prendre part.
- ✓ Tu pourras participer à la montée des couleurs, aux dépôts de gerbes, à la lecture des textes et chanter La Marseillaise (voir les paroles ci-dessous) et lâcher de 77 ballons En mémoire des 77 victimes Saint Laurentaises.
- ✓ Une attitude respectueuse et attentionnée sera demandée.



AMBASSADEUR
 Jean-Yves BILLON,
 Président de la section UNC-AFN
 Soldats de France



Complète La Marseillaise :

Couplet 1 :
 Allons enfants de la _____
 Le jour de gloire est arrivé !
 Contre nous de la tyrannie,
 L'_____ sanglant est levé (bis)
 Entendez-vous dans les _____
 Mugir ces féroces soldats ?
 Ils viennent jusque dans vos _____
 Égorger vos fils et vos compagnes !

Couplet 2 :
 Que veut cette horde d'esclaves,
 De traîtres, de rois conjurés ?
 Pour qui ces ignobles entraves,
 Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)
 Français, pour nous, ah ! quel outrage,
 Quels transports il doit exciter !
 C'est nous qu'on ose méditer
 De rendre à l'antique esclavage !

Refrain :
 Aux armes, _____
 Formez vos bataillons,
 _____ !
 Qu'un sang impur
 Abreuve nos sillons !

Couplet des enfants (ajouté en 1792)
 Nous entrerons dans la carrière
 Quand nos aînés n'y seront plus,
 Nous y trouverons leur poussière
 Et la trace de leurs vertus, (bis)
 Bien moins jaloux de leur survivre
 Que de partager leur cercueil,
 Nous aurons le sublime orgueil
 De les venger ou de les suivre

7



Savoir Donner, partager...

Le Secours catholique

Le Secours Catholique a été créé il y a 72 ans.

Il vient en aide aux personnes en difficulté en France et à l'étranger, suivant les besoins. C'est une association, avec beaucoup de bénévoles.

Son but est de permettre à tous de vivre dignement, grâce au partage et à l'écoute.

La vie n'est pas un long fleuve tranquille !

Dans une société qui privilégie souvent la réussite et la performance, les accidents de la vie et les inégalités sont souvent perçus comme une forme d'exclusion.

Or, toute vie humaine est un trésor malgré les fragilités et les faiblesses de chacun. Tourner son regard vers le plus faible et le plus fragile est au contraire une grande source d'épanouissement et de bonheur.

Aider et s'investir pour les autres permettent de grandir soi-même, en don de soi et en humanité.

« Ce qui compte, ce n'est pas ce que l'on donne, mais l'amour avec lequel on donne. » Mère Teresa

Action individuelle : participer à un don au profit d'une association humanitaire

✓ Du 3 au 7 décembre 2018, collecter des jeux et des jouets pour le Noël du Secours Catholique, à déposer sous la salle de l'îlot.



AMBASSADRICE
Marie-Hélène GELINEAU.
Responsable du Secours
Catholique Saint-Laurentais



Mots cachés

Retrouve les 12 mots cachés dans la grille de lettres.

Les mots à trouver peuvent être écrits horizontalement, verticalement, en diagonale, à l'endroit comme à l'envers !

- ENGAGER
- JEU
- DON
- SECOURS
- CATHOLIQUE
- EPICERIE
- SOLIDAIRE
- PAUVRE
- MIGRANT
- ECOUTE
- PARTAGE
- AGIR

Q	V	T	C	E	T	U	O	C	E	Z
A	E	P	A	U	V	R	E	R	O	E
E	I	N	T	C	T	S	M	I	V	R
I	R	M	H	R	A	B	I	G	P	I
S	E	C	O	U	R	S	G	A	T	A
X	C	W	L	D	O	N	R	G	F	D
A	I	L	I	M	G	T	A	U	V	I
P	P	G	Q	H	A	R	N	D	E	L
J	E	U	U	G	U	S	T	H	I	O
O	E	R	E	G	A	G	N	E	J	S



Rencontrer ses aînés...

Écoutons nos aînés !

Outre les soins, nos aînés (64 résidents) ont besoin d'écoute, de présence et surtout d'attention. Ils aiment particulièrement raconter leur histoire de vie.

La transmission de leur savoir est une vraie richesse. Nous avons tellement à apprendre d'eux, de leurs expériences. Écoutons-les !

Une mutation profonde touche notre société : c'est l'allongement de l'espérance de vie. Si l'espérance de vie était de 40 ans au 19^{ème} siècle, elle est de 80 ans aujourd'hui. C'est une chance !

Prendre soin de nos aînés, de plus en plus nombreux et dépendants, est devenu une priorité et une exigence d'autant plus grande quand les liens familiaux se distendent et que l'isolement est présent.

Notre société ne doit pas délaisser les personnes âgées. Bien au contraire, nous avons une dette et un devoir de reconnaissance envers eux.

Toi aussi, tu peux à ta manière prendre soin d'eux, en tissant des liens et un échange. Ce sera l'objet de ta mission.

Action individuelle : parrainer un aîné

Au mois de janvier, la tradition veut que l'on écrive un petit mot (les vœux) pour se souhaiter une bonne année.

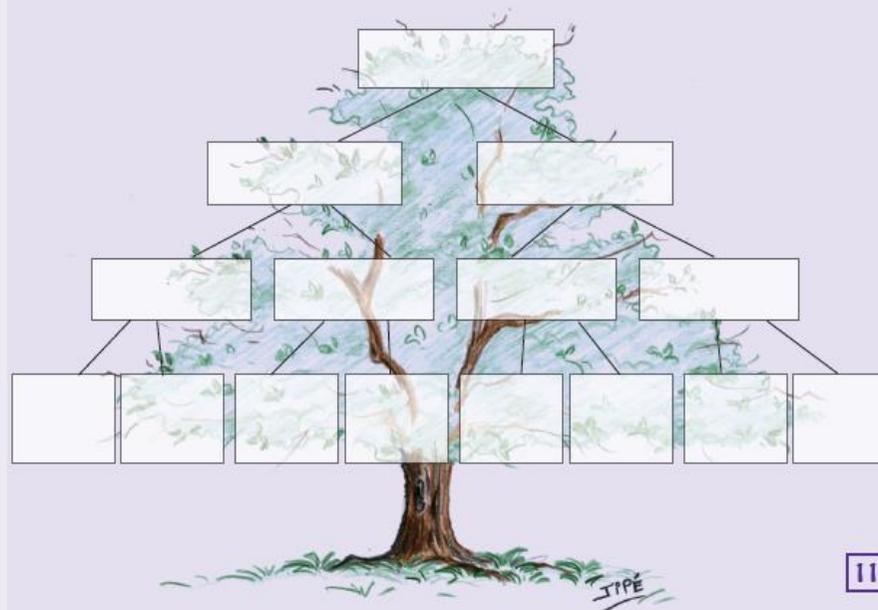
- ✓ Tu écriras un mot, un poème ou tu réaliseras un dessin que tu enverras à un résident de l'EHPAD Montfort. Voici son adresse : EHPAD Montfort, 2 rue de la Sèvre Noire, 85290 Saint-Laurent-sur-Sèvre.
- ✓ En réponse à tes vœux, tu recevras une lettre. Tu connaîtras ainsi le nom de ce papi ou de cette mamie et tu pourras lui écrire tout au long de l'année.
- ✓ Une rencontre autour d'un goûter à l'EHPAD sera organisée avec ta classe afin de valider cette action.



AMBASSADRICE
Karine Guédon,
animatrice de l'EHPAD Montfort



Complète l'arbre généalogique de ta famille :



Découvrir son patrimoine...



Pour découvrir le patrimoine de Saint-Laurent-sur-Sèvre, nous allons prendre de la hauteur !

Nous allons gravir les ... marches (vous pourrez les compter en montant) du clocher de la Basilique.

En haut vous découvrirez le magnifique paysage de la vallée de la Sèvre nantaise... et ça, c'est déjà un patrimoine naturel qu'il nous faut préserver !

Mais vous allez repérer aussi le patrimoine voulu et construit par nos ancêtres :

- Pour son utilité collective (lavoir, moulin, pont...)
- Pour sa fonction sociale (château : lieu de prestige et de pouvoir)
- Pour sa fonction symbolique et mémorielle (monument aux morts)
- Pour sa fonction religieuse (lieux de culte : église, chapelle)
- Pour sa grandeur, son originalité, sa beauté...

De chaque élément de ce patrimoine, on peut connaître sa date de construction et toute son histoire... et c'est parce qu'on s'y intéresse et qu'on cherche à le connaître que ça devient vraiment... notre patrimoine !

12

Action collective : découvrir le patrimoine de Saint-Laurent-sur-Sèvre

- ✓ Identification des principaux éléments du patrimoine du bourg ou proche du bourg (et que l'on peut repérer – ou pas – du clocher) ; le but étant de montrer que ce patrimoine s'est enrichi au cours des siècles (surtout au XIX^e siècle) ... ou a disparu !
- ✓ En établir, avec l'aide des enseignants, un inventaire daté (1800, 1900, 2000) et localisé (Nord, Sud, Est, Ouest)
- ✓ Observation de ces différents éléments du patrimoine, lors de la montée au clocher ; ce qui sera comme une récompense finale à tout le travail de recherches exécuté.



AMBASSADEUR
Bernard RAYMOND,
Responsable de l'association
Histoire et Patrimoine de
Saint-Laurent-sur-Sèvre



• De quand date ce clocher ?

• A quoi ça sert un clocher ?

.....
.....
.....

• De quel style est-il ?

• Quel est le nom de son architecte ?

.....

• Le trouvez-vous beau ?

.....

13



Sensibiliser au secours des autres

« Les sapeurs pompiers volontaires »



Les jeunes sapeurs-pompiers formés au sein de l'Institut Saint Gabriel, sont une vraie opportunité de recrutement pour le centre de secours de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Ces jeunes, âgés de 13 à 17 ans, sont formés sur 4 ans aux secours à la personne, aux manœuvres incendie et à différentes autres opérations



14

Véritable socle de la distribution des secours sur le territoire départemental, 2 405 sapeurs-pompiers volontaires sont répartis dans les 75 centres d'incendie et de secours. Citoyens presque ordinaires ayant choisi de donner de leur temps, en marge de leur activité professionnelle et de leur vie de famille, âgés de 16 minimum, ils sont issus de toutes les catégories socioprofessionnelles et vivent leur engagement avec passion, rigueur, sérénité et convivialité.

Leur dispersion sur le territoire et leur bonne connaissance du terrain correspondant à leur secteur d'intervention représentent autant d'atouts majeurs pour la continuité du service public de proximité.

Seule la présence des sapeurs-pompiers volontaires permet aujourd'hui d'assurer une couverture opérationnelle suffisante et un maillage de l'ensemble du territoire Vendéen pour garantir l'égalité des citoyens dans la distribution des secours.

La qualité des secours attendue par la population, la sécurité des sapeurs-pompiers eux-mêmes lors des interventions, conduisent à adapter et à améliorer sans cesse la formation, et donc le professionnalisme de ces personnels.

Action individuelle : s'immerger au cœur du quotidien des sapeurs-pompiers

- ✓ Les jeudis 16 et 23 mai 2019, tu visiteras le centre de secours de Saint-Laurent-sur-Sèvre.
- ✓ Tu seras accueilli par un sapeur-pompier volontaire qui te présentera les missions des sapeurs-pompiers ainsi que les différents véhicules et équipements utiles à leurs missions.
- ✓ Tu participeras également à plusieurs ateliers représentant le quotidien des sapeurs-pompiers.
- ✓ Après cette visite, tu recevras le cachet qui validera cette mission du civisme.



AMBASSADEUR
Le Serzant-Chef Pascal STRUYVE



AMBASSADEUR
le Serzant-Chef Thomas GUERIN



Trouve le nom des véhicules suivants et relie le à sa photo :

CCR

C _____
C _____
R _____

•

VLAR

V _____
L _____
H _____
R _____

•

USAU

V _____
S _____
A _____
U _____

•



15





Diagnostic territorial prospectif

GÉRONTOPÔLE | PAYS DE LA LOIRE
AUTONOMIE LONGÉVITÉ

Pr Gilles Berrut, Président-Fondateur
Me Valérie Bernat, directrice



Sommaire

- *Le projet associatif*
- Nos constats et nos enjeux
- Nos actions
- Conclusions et perspectives

Le Gérontopôle Pays-de-Loire en quelques mots

- ▶ Centre régional multidisciplinaire autour du Grand Âge, le Gérontopôle Pays-de-Loire a pour vocation de transformer le vieillissement de la population en une opportunité pour tous, avec pour objectifs:
 - ▶ D'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, en les faisant reconnaître avant tout comme des citoyens aux besoins spécifiques
 - ▶ D'aider les acteurs de la société à adapter leurs pratiques, produits ou services et à changer leur regard
 - ▶ Et in fine de contribuer à rendre notre société plus inclusive
- ▶ Pour remplir ces objectifs, le centre met en œuvre une démarche globale à plusieurs niveaux:
 - ▶ Agir tant sur l'aspect gériatrie (approche soin / santé) que gérontologie (approche sociétale)
 - ▶ Agir aujourd'hui et penser demain (dimension prospective)
 - ▶ Agir avec tous pour créer des passerelles entre l'ensemble des acteurs concernés d'une manière ou d'une autre par le grand âge, afin de renforcer l'efficacité des solutions proposées au public âgé.

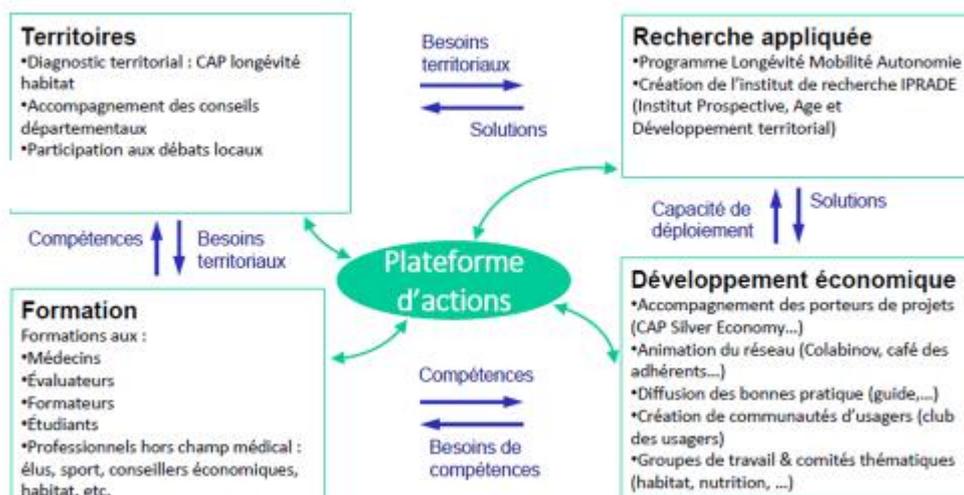
Repères et chiffres clés 2019

- **Création de l'association en 2010**
 - Une cocréation par 4 acteurs: le Pr. Bernut, la CCIR, le Conseil régional, les Universités de Nantes et d'Angers
 - Création d'une SAS Gérontopôle Développement en 2015
- **200 adhérents**
- **Moyens :**
 - Equipe : 8,6 ETP
 - Budget : 860 K€

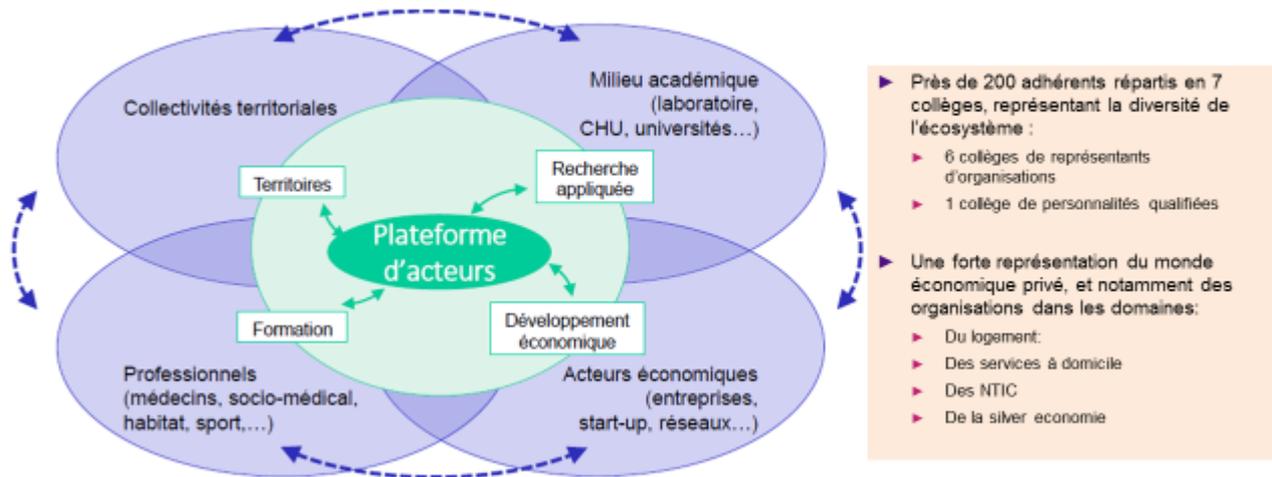
La longévité doit être une chance pour tous !



Une plateforme d'actions



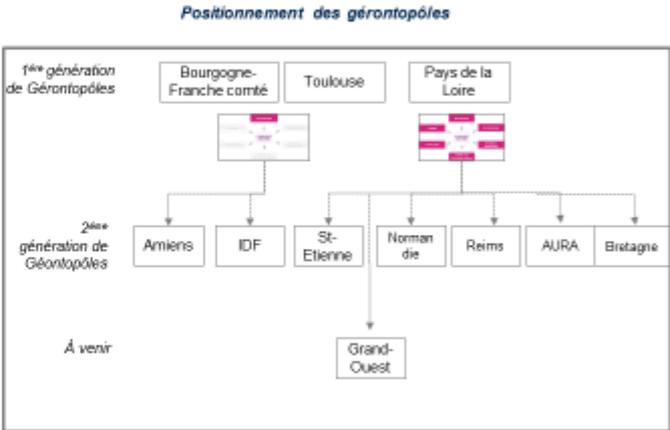
Une plateforme d'acteurs



- ▶ Près de 200 adhérents répartis en 7 collèges, représentant la diversité de l'écosystème :
 - ▶ 6 collèges de représentants d'organisations
 - ▶ 1 collège de personnalités qualifiées
- ▶ Une forte représentation du monde économique privé, et notamment des organisations dans les domaines:
 - ▶ Du logement:
 - ▶ Des services à domicile
 - ▶ Des NTIC
 - ▶ De la silver économie

Ecosystème des Gérontopôles au niveau national

- ▶ 10 Gérontopôles déjà créés ou en cours de constitution*:
 - ▶ AURA, Dijon-Franche-Comté, Toulouse, Pays de la Loire, Saint-Etienne, Normandie, Reims, IDF, Amiens, Bretagne
- ▶ Une histoire récente qui connaît un fort développement :
 - ▶ 3 premiers Gérontopôles créés dans les années 2007 – 2010: Toulouse, Dijon et Pays de la Loire
 - ▶ Une dynamique de création à partir de 2015 et a minima 1 en prévision (Grand-Ouest)
- ▶ Des acteurs non structurés en réseau au niveau national et présentant une diversité de modèles et de positionnements...
 - ▶ Ex: Dijon est plutôt positionné sur le médical et la recherche; l'IDF est porté par l'APHP...
 - ▶ ... Mais une certaine exemplarité du modèle des Pays de la Loire:
 - ✓ Modèle similaire pour le centre de Normandie
 - ✓ Des sollicitations du Grand-Ouest



Une hétérogénéité des modèles. Un positionnement pionnier et inspirant du Gérontopôle PDL.

Axe « Territoires »

SENSIBILISER les élus et les agents des collectivités locales par la mise en place de conférences, séminaires, tables-rondes :

- Assises de la santé des Sables d'Olonne, éditions 2015 et 2016
- Journée Nationale Territoires de Longévité « *La ville de tous les âges* » – Nantes – novembre 2017
- Forum de l'Habitat de Mauges Communauté - novembre 2018
- Colloque « *Bien vieillir en Vendée* » - mai 2019

FORMER :

- « *Transition démographique et longévité : quels enjeux pour les élus des collectivités de proximité ?* »
- « *Vieillir sur nos territoires : quels enjeux pour les collectivités territoriales en termes d'habitat et de logements des plus de 60 ans ?* »

Axe « Territoires »

AIDER à la décision avec des études régionales

- « *L'habitat des seniors : état des lieux et enjeux* » - mars 2019
- « *Les enjeux de la longévité en Pays de la Loire* » - juillet 2019

AIDER à la conception de projets innovants sur les territoires :

- « *Jeanne & Léon* », accompagnement à la mise en place d'une cure de Prévention
- « *Les amis d'Hubert* », accompagnement à l'expérimentation sur le territoire d'Angers Loire Métropole

Axe « Territoires »

ACCOMPAGNER à la décision sur les projets gérontologiques locaux

ACCOMPAGNER à la mise en œuvre d'actions opérationnelles



Diagnostic Action Territorial Environnement Longévité (DATEL)



La gouvernance territoriale

Elus de la commune
Communauté de commune
Agglomération – métropole
Expression et représentativité citoyenne
Collectivité et représentation de l'Etat
Conseil général
Conseil régional
Agence Régionale de Santé
Préfecture de région



Viellissement et action publique

Hétérogénéité du vieillissement
Échelle locale : une chance pour l'équité !
Prospective géographie sociale locale
Respect des problématiques par dimensions territoriales :
rural, agglomération, métropole



Les outils de la démocratie participative (exemple de la ville d'Angers)

l'innovation
les solidarités
la citoyenneté
Les parcours de vie
une démarche qualité



Méthodologie du D.A.T.E.L.

I – Diagnostic factuel :

1. Démographie / Cartographie
2. Offres existantes

II – Diagnostic partagé

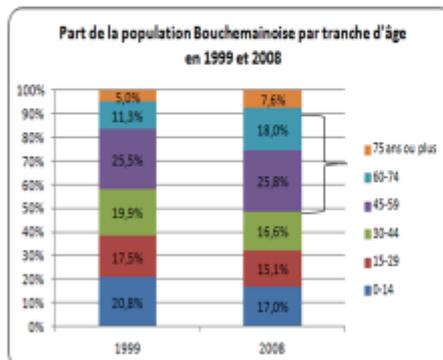
1. Entretiens élus, responsables
2. Entretiens population âgées
3. Entretiens métiers de services



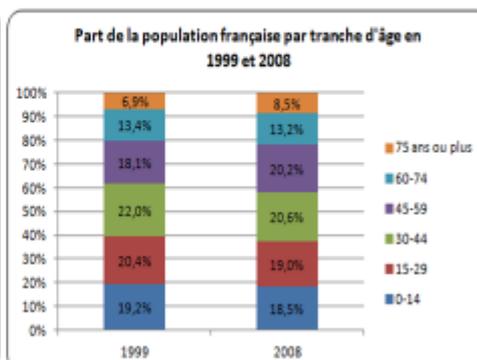
III – Hypothèses de propositions

IV – Discussion, priorités et élaboration de la mise en œuvre

❖ Une réserve de séniors sur la commune à appréhender



Données Insee, Recensements de la population - Etat civil 2011

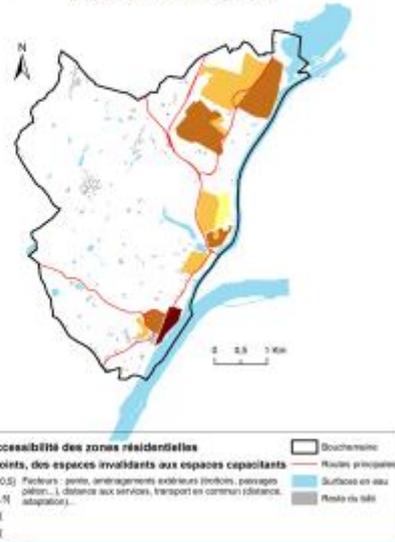


Données Insee, Estimation de population au 1^{er} janvier 2012



❖ Une répartition des personnes âgées de 60 ans ou plus majoritairement dans des espaces incapitants

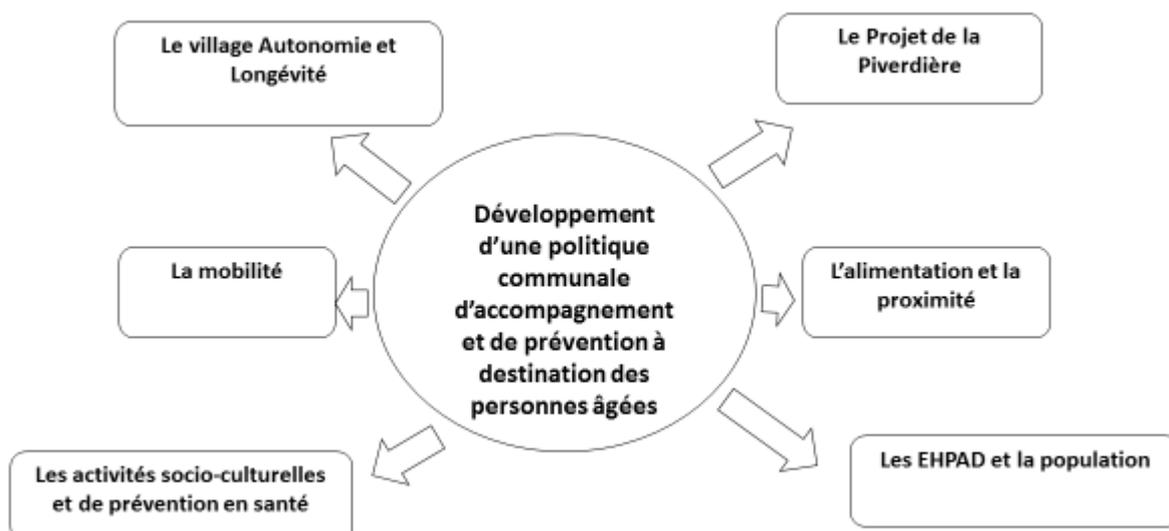
L'accessibilité des zones résidentielles de Bouchemaine, une problématique à penser avec le vieillissement



Diagnostic sanitaire et médico social

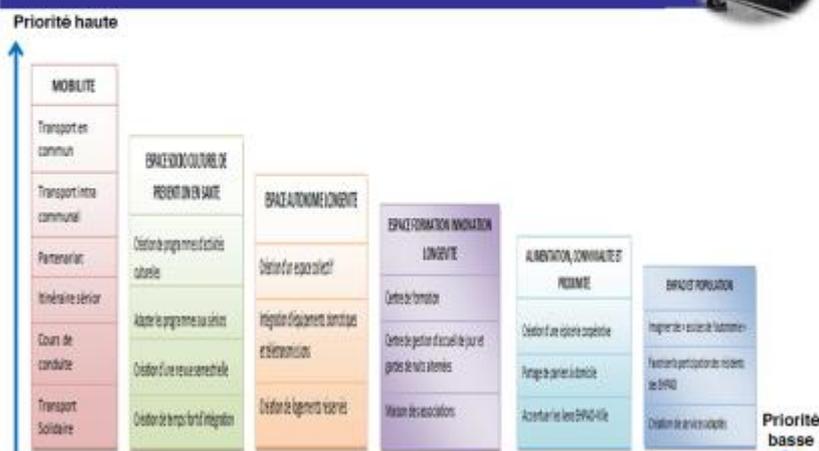
Nombre de personnes bénéficiant de l'APA
Nombre de personnes bénéficiant d'aide)
domicile (sanitaire, médico-sociale, social)
Enquête auprès des médecins généralistes et des SSIAD
Extrapolation des données de morbi-mortalité à l'échelle du
territoire
...

Schéma des hypothèses de travail



Présentation des hypothèses au groupe de travail des élus

1. HISTOGRAMME DES HYPOTHÈSES PRIORISEES



Discussion des priorités retenues en fonction de leur délai de réalisation (CT : court terme, MT : moyen terme, LT : long terme)

2 - SYNTHÈSE DES RETOURS DES MEMBRES DU COPIL HYPOTHÈSE « MOBILITE »

HYPOTHÈSES DÉVELOPPÉES PAR LE GERONTOPOLE :

- ▶ Adapter l'offre de transport en commun
- ▶ Imaginer un développement de transport intra-communal pour développer le lien social
- ▶ Mettre en œuvre un projet de partenariat via un service « certifié/validé » (partenariat privé/public ?)
- ▶ Créer un itinéraire « sénior »
- ▶ Créer des cours de conduite

POSITIONNEMENT DES MEMBRES DU COPIL :

- ▶ *Négocier des fréquences supérieures et autres tracés / accessibilité et autres moyens* MT
- ▶ *Favoriser le transport solidaire* (avec des questionnements de membres du Copil quant à l'inscription dans la durée) CT
- ▶ *Transport de proximité, solidaire* MT
- ▶ *Itinéraire « sénior »*
- ▶ *Développer un partenariat avec BML* CT
- Autres points :**
 - ▶ *Créer des aménagements de nouveaux cheminements piétons ou créer des transversales (parcours de promenade) / chemins de promenade / identifier les lieux pour créer une signalétique adaptée* ?

Calendrier de réalisation

- Les propositions retenues sont ordonnées en fonction de leur date de réalisation
- Les contraintes et opportunités sont prises en compte pour chaque proposition retenue
- Un groupe de suivi réunissant élus et représentation citoyenne est constitué

Avantages et limites du DATEL

Avantages :

- Lisibilité de l'action politique
- Pertinence des investissements engagés
- Diagnostic partagé et actif
- Respect de la décision politique
- Co construction à la fois citoyenne et politique
- Permet un espace de concertation entre les représentations régionales (projet de maison médicale, centre d'alerte et d'intervention à domicile, etc...).

Avantages et limites du DATEL

Limites :

Absence de recommandation et de financement pour la réalisation de tels diagnostic dans le cadre des contrats avec les territoires et les différents plans (ex PLH)

Financement difficile à porter par les communes

Pas de recommandation de l'Etat pour une incitation au diagnostic territorial



Un nouveau Pacte territorial (1)

Le territoire de proximité est en quelque sorte en bout de chaîne des décisions.

Le mille-feuille territorial, comme il est d'usage maintenant de qualifier cette difficulté, rend difficile et redondant l'expression de l'action de l'Etat et des collectivités territoriales.

Bien sûr, la solution pourrait venir d'une redistribution des missions, d'une meilleure répartition des fonctions et sans doute interroger leur nombre.

Mais ces débats sont anciens et les résistances sont telles que la réforme en profondeur et en cohérence semble toujours une option d'avenir.



Un nouveau Pacte territorial (2)

C'est pourquoi, de manière plus pragmatique, nous proposons, que les représentants de l'Etat et les différentes collectivités établissent un pacte territorial qui décrira à partir du projet présenté par le territoire à l'aide du DATEL, la manière et le niveau des engagements respectifs pour déployer les projets.

Ce pacte permettra à la fois d'associer des financements différents sur un même projet, mais garantira la cohérence des moyens et leur lisibilité, gage de réalisation effective du projet et l'adhésion des responsables du territoire à ces engagements.

Annexe 21 : Présentation « ville amie des aînés »

L'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

En 2010, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a créé le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins de leurs aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité.

Depuis sa création en 2012, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) s'attache à développer la démarche « Villes Amies des Aînés » au niveau francophone afin de mieux répondre au défis de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires urbains.

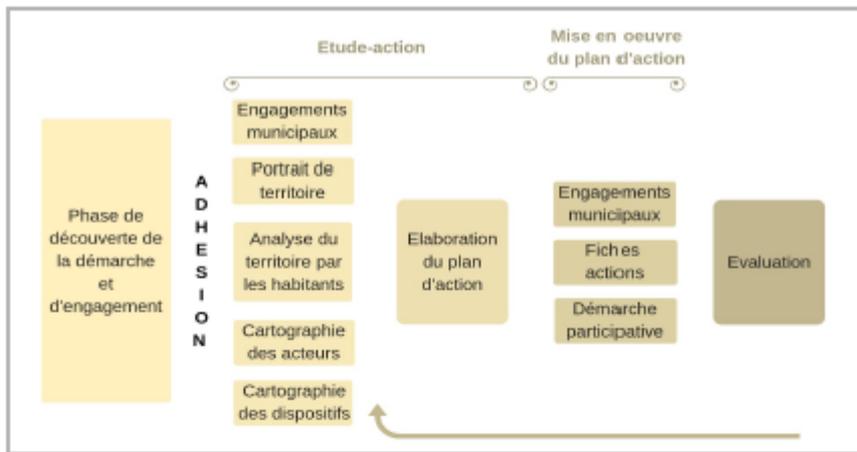


Adhérer au RFVAA, c'est :

- Être soutenu dans le déploiement de sa politique envers les aînés.
- Construire un territoire bienveillant à l'égard de tous les âges.
- Apprendre à penser l'environnement social et l'environnement bâti en lien avec les spécificités des différentes générations.
- Être mieux préparé aux défis de la longévité.
- Disposer d'informations de qualité.
- Bénéficier de conseils pour structurer une dynamique Villes amies des aînés.
- Identifier les ressources de son territoire qui favorisent le vieillissement actif et heureux.
- Se former à la mise en œuvre de la démarche participative avec les habitants âgés.
- Échanger et faire connaître ses bonnes pratiques.
- Être reconnu dans ses actions et son engagement pour mieux adapter le territoire au vieillissement.
- Être valorisé et rayonner dans toute la France et au-delà.
- Se fédérer pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics



- **Les étapes de la démarche Villes Amies des Aînés**



- **Les critères de remise de certificat d'entrée en phase 1 ou 2**

En dehors de l'événement officiel que constitue ce temps fort pour vos démarches locales, c'est aussi une bonne façon de rythmer votre dynamique et d'en assurer sa pérennité !

Attention toutefois, le CA du RFVAA a voté une période de réserve en amont des élections municipales, au cours de laquelle aucune remise de certificat ne pourra être organisée ! Celle-ci débute au 1er octobre 2019.

* **Pour qu'une remise de certificat d'entrée dans la phase 1 soit organisée** : le prérequis est que nous ayons reçu votre portrait de territoire (réalisé en début de démarche), la synthèse de votre consultation des habitants et le plan d'action adopté en phase 1.

Une fois que vous nous aurez transmis tous ces éléments et qu'ils auront été validés par le RFVAA, nous pourrons prévoir une date de remise de certificat. Nous réfléchirons ensemble au format qui vous convient le mieux et établirons dans ce sens un devis de prise en charge de notre intervention.

* **Pour qu'une remise de certificat d'entrée dans la phase 2 soit organisée** :

il faut également nous transmettre un bilan comprenant :

- les différentes étapes que vous avez réalisées jusqu'ici ;
- une présentation de vos modalités de gouvernance (portage technique et politique de la démarche, COFIL, COTECH) ;
- une évaluation point par point de votre plan d'action et des principales améliorations observables dans votre territoire depuis votre entrée dans la démarche VADA : cette évaluation doit être réalisée grâce aux éléments que vous recueillerez dans l'ensemble des services de la commune mais aussi grâce à la consultation des habitants (pour rappel, le questionnaire ne suffit pas, même s'il peut être utilisé en complément : il est fondamental de rencontrer les habitants à travers des focus-groups ou forums citoyens comme vous avez dû le faire au début de la démarche pour réaliser cette évaluation). Cela vous permettra de comparer les nouveaux chiffres obtenus à ceux que vous aviez récoltés lors de votre entrée dans la démarche, et donc de nous transmettre les améliorations de votre territoire durant cette première phase.

Ce bilan constituera une base que vous devrez ensuite croiser avec les orientations politiques, les projets prévus dans votre commune et la cartographie des acteurs et des dispositifs pour créer le plan d'action de votre deuxième phase.

Une fois que vous nous aurez transmis tous ces éléments et qu'ils auront été validés par le RFVAA, nous pourrons prévoir une date de remise de certificat d'entrée en phase 2.